

9 janvier 1978



Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 9 janvier 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal et Raymond Luneau, sous la présidence du pro-maire, le conseiller Roger Prince.

1/1/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 décembre 1977. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

2/1/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Voyant que les seules personnes présentes à cette assemblée sont les journalistes et les employés de Télévision Communication de Drummondville Inc., le pro-maire félicite ces personnes d'avoir eu le courage de braver la tempête qui sévit dans le territoire de la Cité pour remplir les fonctions qui leur sont assignées par leurs employeurs.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Elphège Massé, ing., directeur régional de la région no. 6 du Ministère des Transports, qui informe la Cité que les autorités gouvernementales considèrent que le système actuel de protection à l'intersection de la voie du C.N. et du Boulevard Lemire est adéquat et qu'il n'y a pas lieu de le remplacer par des barrières automatiques.

3/1/78

Attendu que le Conseil juge que l'évaluation des risques existant à cette traverse à niveau du C.N. a été faite d'une façon trop sommaire;

Attendu qu'il y a eu plusieurs accidents mortels à cet endroit;

<u># REGLEMENT</u>	<u>MONTANT AUTORISE</u>	<u>OBLIGATIONS EMISES</u>	<u>SUBVENTIONS RECUES</u>	<u>SOLDE A FINANCER</u>
1090	\$ 134,000.	\$ 95,000.		\$ 39,000.
1096	160,000.	120,000.		40,000.
1109	772,500.	600,000.		172,500.
1113	700,000.	425,000.		275,000.
1127	400,000.	225,000.		175,000.
1133	15,250.			15,250.
1140	50,000.			50,000.
1144	131,000.			131,000.
1145	120,000.	75,000.		45,000.
1146	70,000.			70,000.
1148	18,500.			18,500.
1161	20,000.			20,000.
1163	506,000.			506,000.
1152	430,000.			430,000.
1170	66,000.			66,000.
1171	357,000.			357,000.
1174	100,000.			100,000.
1175	100,000.			100,000.
1176	414,000.			414,000.
1182	80,000.			80,000.
1186	580,000.			580,000.
1191	158,000.			158,000.
1194	110,000.			110,000.
1196	57,500.		20,700.	36,800.
1201	19,500.			19,500.
1202	178,000.			178,000.
1210	93,000.			93,000.
1211	27,500.			27,500.
1212	40,000.			40,000.
	<u>\$5,907,750.</u>	<u>\$1,540,000.</u>	<u>\$ 20,700.</u>	<u>\$4,347,050.</u>

  
 ROGER TURCOTTE, C.A.,  
 Trésorier de la Cité.

Le 22 décembre 1977.

Cédule "A"

NOM	1978 CLASSE ET ECHELLE		REMUNERATION	
			1977	1978
MICHEL PARENTEAU	XIV - max.	*	\$29,145.	\$31,477.
YVES POULIOT	XIV - max.	*	\$29,145.	\$31,477.
ROGER TURCOTTE	XIV - max.	*	\$27,914.	\$31,477.
DENIS LUNEAU	XIII- max.	*	\$26,045.	\$28,129.
LAURENT BERNIER	XIII- max.	*	\$23,842.	\$28,129.
ANDRE PAQUET	XIII- 4	80	\$22,740.	\$25,749.
JEAN-MARIE PRECOURT	XII - max.	*	\$23,275.	\$25,137.
GERALD LAPIERRE	XII - max.	*	\$22,290.	\$25,137.
BENOIT LAFLAMME	XII - 1	83	\$17,281.	\$19,821.
ROLAND TESSIER	XI - max.	*	\$20,800.	\$22,464.
ANGE-AIME ALLARD	XI - max.	*	\$19,920.	\$22,464.
YVAN MORIN	XI - 5	79	\$19,040.	\$21,514.
MARTIAL ST-CYR	XI - 5	79	\$19,040.	\$21,514.
LUDOVIC PINARD	XI - 4	80	\$18,500.	\$20,563.
MICHEL LIMOGES	XI - 2	82	\$16,400.	\$18,663.
ANDRE HOUDE	X - max.	*	\$18,589.	\$20,076.
GEORGES CLOUTIER	X - max.	*	\$18,589.	\$20,076.
MICHEL TRUDEL	X - max.	*	\$18,589.	\$20,076.
MAJORIC DIONNE	X - max.	*	\$18,589.	\$20,076.
GILLES CHAREST	X - max.	*	\$17,804.	\$20,076.
GERARD BERGERON	IX - max.	*	\$16,611.	\$17,940.
PIERRE MEUNIER	IX - 5	79	\$14,846.	\$17,181.
MARCEL GENDRON	IX - 4	80	\$14,504.	\$16,422.
BERTRAND ALLARD	IX - 3	81	\$13,801.	\$15,664.
CLAUDE BERGERON	IX - 2	82	\$13,099.	\$14,905.
GUY FILION	VIII- 5	79	\$13,589.	\$15,354.
ROLAND JANELLE	VIII- 4	80	\$12,961.	\$14,676.
LOUISETTE BOUCHER	VIII- 4	80	\$12,704.	\$14,676.
			\$539,652.	\$600,913.

N.B. Salaire de M. Jean-Noel Laplante pour 1978: + 8%.

EB  
10.01.78



Attendu que la circulation s'accroît constamment sur le Boulevard Lemire et que l'aménagement du parc industriel régional aura pour effet d'augmenter le volume du trafic sur cette artère rapide;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de reconsidérer sa décision. Egalement demande sera faite à la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux (C.N.) et à la Commission Canadienne des Transports d'étudier la possibilité d'installer des barrières automatiques à cette intersection afin de prévenir d'autres accidents mortels susceptibles de se produire à cet endroit.

ADOPTE

- Lecture est donnée de l'Arrêté en Conseil No. 4462-77 par lequel Me Maurice Laplante, avocat, est nommé juge municipal de la Ville de Drummondville avec pouvoirs d'agir comme recorder dans le même territoire.

4/1/78

A la suggestion du pro-maire, M. Roger Prince, il est unanimement résolu que des félicitations soient transmises à Me Maurice Laplante pour sa nomination au poste de juge municipal en même temps que des vœux de succès dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal suggère que demande soit faite au Directeur de Police de faire une étude de la circulation pour établir, s'il y a lieu, la nécessité d'installer des feux de circulation à l'intersection du Boulevard Lemire et de la rue St-Damase, vu la congestion fréquente du trafic à cet endroit spécialement aux heures de pointe.

5/1/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 24 décembre 1977 au 31 décembre 1977, lesquels comptes totalisent la somme de \$600,201.75.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

6/1/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les mutations de propriétés portant les numéros 8666 à 8715 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

7/1/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que demande soit faite à la Banque Provinciale de consentir à la Cité de Drummondville des emprunts tempo-

BENEFICES MARGINAUX  
EMPLOYES NON-SYNDIQUES

1. Vacances:

Une semaine de vacances de plus que la convention couvrant les employés syndiqués qui sont sous la responsabilité du cadre.

2. Congés chômés payés: (maladie, fériés, sociaux)

Selon la convention collective couvrant les employés syndiqués qui sont sous la responsabilité du cadre.

3. Allocation de voyage:

\$0.23 du mille pour voyage à l'extérieur du territoire de la Cité.

4. Assurance:

- 4.1 Assurance-vie: une fois le salaire  
Mort accidentelle: double du salaire  
Conjoint: \$2,000.00  
Enfant: \$1,000.00
- 4.2 Assurance-maladie:  
Hospitalisation: Chambre semi-privée  
Franchise: les premiers \$25.00 par année  
Co-Assurance: 90%
- 4.3 Assurance-salaire:  
Court terme (26 sem.): 100% du salaire dont 85% de l'Assureur et 15% de l'employeur.  
Long terme (invalidité): 70% du salaire jusqu'à concurrence de \$16,000. et 45% pour l'excédent de \$16,000..

5. Fond de pension:

Selon la convention collective couvrant les employés syndiqués qui sont sous la responsabilité du cadre.

N.B.: depuis le 1er janvier 1978, il est convenu que la Cité ne contribuera jamais moins que le cadre à son fond de pension.

6. Participation: (congrès, cours, associations,...)

Tel qu'établie aux Directives Générales émises le 1er septembre 1976 par la Direction Générale.

  
/ Directeur, Service du Personnel

Ce 11 janvier 1978

12.01.78 CB



raires pour 90% des montants autorisés par la Commission Municipale du Québec et le Ministère des Affaires Municipales pour chacun des règlements apparaissant au tableau préparé par M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Cité, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

8/1/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le trésorier soit autorisé à réajuster les salaires du directeur général des services municipaux, du secrétaire particulier du maire (employés hors-cadres) et de tous les employés non syndiqués au service de la Cité, selon le tableau préparé par le directeur général, lequel tableau prévoit une augmentation générale de 8% pour l'année 1978, ainsi que certains réajustements de classes et d'échelons. Ledit tableau précise également les bénéfices marginaux accordés à ces mêmes employés et est annexé à la présente résolution comme cédule "A" pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

9/1/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le rapport rédigé par le directeur du Service du Personnel pour le mois de décembre 1977 intitulé "Mouvement du Personnel" soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

10/1/78

Lecture est donnée du règlement No. 1225 concernant la métrisation du règlement de circulation No. 1050 et de ses amendements.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

11/1/78

Lecture est donnée du règlement No. 1226 prévoyant un emprunt de \$800,000.00 à même le fonds industriel de la Cité pour l'acquisition de terrains dans le parc industriel régional.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

12/1/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1156 de la Cité.



13/1/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des voeux de bon anniversaire soient adressés au conseiller Marcel Joyal.

ADOPTE

Période de questions

Le journaliste Gérald Prince s'informe si la Cité a pris une décision concernant la maison offerte à la Cité par la compagnie Celanese.

Le pro-maire informe ce journaliste que le Comité qu'il préside n'a pu se réunir à cause de la période des fêtes et de l'absence de certains membres du Comité actuellement en vacances.

La décision tant attendue à ce sujet sera prise dès que possible.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Pro-maire.

23 janvier 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 janvier 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

14/1/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 janvier 1978. Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

15/1/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:



- " 17. - Toponymie.  
18. - Mandat à Roger Lemaire et Associés Inc.  
19. - Cotisation à l'U.M.Q. pour l'année fiscale 1977/78. "

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

16/1/78

- M. Lucien E. Cloutier du 2 - 13e Avenue écrit au Conseil pour lui demander de continuer les démarches déjà entreprises pour obtenir l'installation de barrières automatiques au passage à niveau du C.N. qui traverse le Boulevard Lemire. Il relate un incident qu'il a lui-même vécu avec sa famille au début de l'année 1977 et qui aurait pu se terminer par une tragédie identique à celles qui se sont déjà produites à cet endroit.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que copie de cette lettre soit envoyée au Ministère des Transports du Québec, à la Commission Canadienne des Transports et à la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux avec demande de l'annexer aux dossiers récemment présentés à ces différents organismes sur le même sujet.

ADOPTE

17/1/78

- M. Jacques Desmarais, Chef de Cabinet au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, accuse réception d'une demande formulée par la Cité de Drummondville aux fins d'obtenir qu'un bureau de la Régie de l'Assurance Automobile du Québec soit ouvert localement pour desservir la région.

Attendu que la décentralisation administrative relève de M. Jacques Léonard, Ministre d'Etat à l'Aménagement; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que copie du dossier transmis au Ministre Lise Payette soit expédiée à M. Jacques Léonard avec demande d'y accorder une attention spéciale en temps opportun.

ADOPTE

18/1/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 31 décembre 1977 au 1er février 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$1,086,244.65.



Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

19/1/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que MM. Michel Trudel et Roland Janelle soient autorisés à assister au colloque national de la F.Q.S.S.C. qui se tiendra à Montréal du 1er au 4 mars 1978.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert fournit aux membres du Conseil le détail des coûts d'acquisition par la Cité des terrains nécessaires au prolongement de la rue St-Damase. Il explique également le calendrier des étapes qui ont été planifiées pour la réalisation de ce projet qui devrait être complété au cours de l'été 1978 et dont le coût est actuellement estimé à \$580,000.00.

Son Honneur le Maire résume l'historique de ce projet dont l'étude a duré plus de 10 ans et qui semble répondre à des attentes certaines de l'ensemble des contribuables, si on en juge par les volumineux dossiers qui ont été élaborés jusqu'à aujourd'hui.

20/1/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Directeur Général et l'Ingénieur Municipal soient autorisés à négocier et à signer s'il y a lieu une convention avec les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés pour la préparation des plans et devis relatifs au prolongement de la rue St-Damase.

ADOPTE

21/1/78

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$580,000.00 pour les travaux nécessaires au prolongement de la rue St-Damase:

Travaux	\$530,375.00
Financement	\$ 49,625.00
TOTAL:	\$580,000.00

22/1/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le notaire Richard Prince soit autorisé à rédiger les contrats d'acquisition des terrains nécessaires au prolongement de la rue St-Damase et dont les propriétaires sont: Marathon Ltée, Campeau Ltée et l'Hydro-Québec.

ADOPTE

23/1/78

ATTENDU QUE M. George Izzard offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble composé des lots 151-115 et 151-131 du cadastre officiel du Canton de Grantham,



tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL, APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. George Izzard pour la vente de l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques savoir:

#### Désignation

Contenant en superficie 7,000 pieds carrés, mesure anglaise, le tout tel que montré aux plans préparés par M. Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, datés des 8 juin 1977 et 20 janvier 1978 et portant les numéros 4,004 et 4,187 des minutes de ses réper-toires, lesquels plans sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante après avoir été reconnu véritable et signé "Ne Varietur" par les parties.

#### Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

#### Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.



Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de onze mille dollars (\$11,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 12ième jour de janvier 1978, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence.

Il est de plus résolu:

QUE le Maire et le Greffier soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

24/1/78

Lecture est donnée du règlement No. 1227 prévoyant un emprunt de \$69,000.00 pour l'acquisition du lot 35, Quartier Ouest de la Ville de Drummondville, et de la bâtisse y érigée.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1227 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 31 janvier et 1er février 1978.

25/1/78

Lecture est donnée du règlement No. 1228 amendant le règlement No. 1156 - Rémunération du maire et des conseillers de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de la Cité et les locataires inscrits sur la liste électorale en vigueur, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1228 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 7 et 8 février 1978.

26/1/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville accepte le parrainage du projet Jeunesse Canada au Travail intitulé "Bicyclette: moyen de voyager et de transport" et s'engage à combler le

déficit s'il y a lieu. M. Guy Filion, animateur sportif des Services Récréatifs et Communautaires, est par la présente appointé à titre de responsable du projet.

ADOPTE



27/1/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville donne son appui au projet Jeunesse Canada au Travail intitulé "Action Plein Air" et accepte de combler le déficit s'il y a lieu. La Cité reconnaît que le Club d'Escalade de l'Estrée (Club Aventure) a toutes les compétences voulues pour réaliser ce projet. M. Guy Filion, animateur sportif des Services Récréatifs et Communautaires, est par la présente appointé pour servir d'intermédiaire pour représenter le Club d'Escalade de l'Estrée auprès de la Cité.

ADOPTE

28/1/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Michel Trudel, régisseur socio-culturel de la Cité, soit autorisé à demander le renouvellement des permis de bars opérant sous le nom et la raison sociale de "Centre Culturel" au 175 de la rue Ringuet à Drummondville.

ADOPTE

29/1/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville accepte les plans: "Dossier 0563173, feuilles 1 de 8 à 8 de 8, intitulé "Passage piétonnier sous la voie du C.N.", datés de janvier 1978 et préparés par les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés et autorise ces derniers à présenter une requête à la Commission Canadienne des Transports pour en obtenir l'approbation en vue de l'obtention des subventions prévues à la Loi C.27.

ADOPTE

Les conseillers Jean-Marie Boisvert et Marcel Joyal souhaitent que la Cité entreprenne une étude afin d'établir la possibilité d'obtenir l'autorisation nécessaire pour l'aménagement d'une traverse à niveau sur la voie du C.N. qui relierait le quartier St-Jean-Baptiste au quartier St-Pierre, à mi-chemin entre le Boulevard Lemire et la rue Notre-Dame.

30/1/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le trésorier de la Cité soit autorisé à retenir les services de Roger Lemaire et Associés Inc. concernant une étude des procédés comptables et administratifs ayant rapport aux achats effectués pour l'usage exclusif de la Cité de Drummondville.

ADOPTE



31/1/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité paie à l'Union des Municipalités du Québec la somme de \$733.00, représentant sa cotisation annuelle pour l'année fiscale 1977/78.

ADOPTÉ

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande que le Comité de Toponymie retienne le nom de M. Maxime Bergeron pour identifier une rue dans le parc industriel régional. Le conseiller Boisvert explique que la famille Bergeron est arrivée au Québec en 1620, que M. Maxime Bergeron s'est établi à Drummondville en 1891 et que ses nombreux descendants qui demeurent encore dans le territoire de la Cité seraient honorés et reconnaissants de perpétuer le nom de leur ancêtre par l'identification d'une rue.

Son Honneur le Maire et le conseiller J.-Bruno Smith suggèrent respectivement que les noms des familles Labonté et Rocheleau soient également retenus par le Comité de Toponymie.

Le conseiller Marcel Joyal donne certaines informations concernant la mise en oeuvre du programme P.A.A.T. de la Cité. Il semble que les terrains récemment desservis intéressent les entrepreneurs et il y a lieu de croire qu'au printemps lorsque la visite du secteur sera plus facile, plusieurs citoyens se porteront acquéreurs de la totalité des terrains disponibles pour les construire rapidement.

Le conseiller Roger Prince souhaite que des mesures soient prises sans délai afin de mettre en marche les signaux lumineux qui ont été installés à l'angle de la rue De Boucherville et du Boulevard St-Joseph.

32/1/78

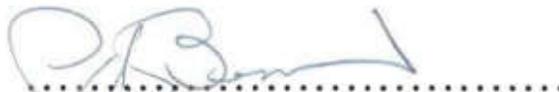
Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des félicitations soient adressées à M. J.-Bruno Smith qui célèbre ce jour même son anniversaire de naissance.

ADOPTÉ

Le conseiller Roger Prince informe la population que le retard apporté par les services municipaux au déblaiement de la neige est causé par le bris d'une souffleuse à neige. On étudiera la possibilité de louer de l'équipement si les réparations de cet appareil retardent indûment.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

13 février 1978



Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 13 février 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

33/2/78

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 23 janvier 1978, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

34/2/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir inscrit à l'item "Divers" le sujet suivant: C.E.G.E.P., à la demande du conseiller J.-Bruno Smith.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

35/2/78

1- ENTRETIEN MENAGER DES EDIFICES MUNICIPAUX

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Hôtel de Ville &amp; Poste de Police</u>	<u>Bibliothèque</u>
. JULES LOZEAU Drummondville	\$7,224.50	\$2,643.20
. SERVICE DE LAVAGE TESCO ENR. Drummondville	\$7,950.00	\$3,350.00
. SERVICE MASTER DRUMMOND ENR. Drummondville	\$6,610.30	\$1,901.20

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission, soit celle de SERVICE MASTER DRUMMOND ENR., soit retenue pour l'entretien de l'Hôtel de Ville, du Poste de Police et de la Bibliothèque, et que le maire et l'ingénieur municipal soient autorisés à signer la convention à intervenir.

ADOPTE



36/2/78

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Garage Municipal</u>
. JULES LOZEAU Drummondville	\$3,337.40
. SERVICE DE LAVAGE TESCO ENR. Drummondville	\$5,200.00
. SERVICE MASTER DRUMMOND ENR. Drummondville	\$3,580.30

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission, soit celle de JULES LOZEAU, soit retenue pour l'entretien du Garage Municipal, et que le maire et l'ingénieur municipal soient autorisés à signer la convention à intervenir.

ADOPTE

37/2/78

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Marché Public</u>
. JULES LOZEAU Drummondville	\$14,220.00
. ENJOLIVEUR DE SURFACE QUEBEC LTEE Drummondville	\$21,989.00
. SERVICE DE LAVAGE TESCO ENR. Drummondville	\$12,400.00
. SERVICE MASTER DRUMMOND ENR. Drummondville	\$13,140.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission, soit celle de SERVICE DE LAVAGE TESCO ENR., soit retenue pour l'entretien du Marché Public, et que le maire et l'ingénieur municipal soient autorisés à signer la convention à intervenir.

ADOPTE

38/2/78

2.A- VENTE DES LOTS 126-154, -155 et -156 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM, SECTEUR P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. NORMAND TESSIER CONSTRUCTION INC. 750 Marchand - Dr'Ville	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

39/2/78

2.B- VENTE DES LOTS 126-203, -204, -205 et -206 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM, SECTEUR P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. NORMAND TESSIER CONSTRUCTION INC. 750 Marchand - Dr'Ville	\$0.45 le pied carré



Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

3- VETEMENTS DES POLICIERS-POMPIERS

40/2/78

- CHEMISES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	
. YAMASKA SHIRT LTEE 2005 Bl. Laframboise, St-Hyacinthe	\$1,621.50	(PLUS 8% - TAXE PROV.)
. THE EMPIRE SHIRT MFG. CO. LTD. Louiseville	\$1,890.90	

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission, soit celle de YAMASKA SHIRT LTEE, soit retenue.

ADOPTE

41/2/78

- BLOUSONS D'ETE

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>	
. UNIFORMES INTERNATIONAUX LTEE 265 ouest, rue St-Antoine, Suite 200, Montréal	\$1,125.50	(PLUS 8% - TAXE PROV.)

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la soumission de UNIFORMES INTERNATIONAUX LTEE soit acceptée.

ADOPTE

42/2/78

- CRAVATES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	
. J.R. GUANT & SON CANADA LTD 594 Place Trans-Canada Longueuil	\$472.50	
. WILLIAM SCULLY LIMITEE 2090 Moreau Montréal	\$383.40	(PLUS 8% - TAXE PROV.)
. LOUIS G. VIGNEAULT 124 Cockburn Drummondville	\$444.37	
. MARANDA INC. 6205 Sherbrooke Ouest Montréal	\$553.50	



43/2/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la plus basse soumission, soit celle de WILLIAM SCULLY LIMITEE, soit retenue.

ADOPTE

- CHAUSSETTES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	
. J.R. GUANT & SON CANADA LTD 594 Place Trans-Canada Longueuil	\$370.80	
. WILLIAM SCULLY LIMITEE 2090 Moreau Montréal	\$267.30	(PLUS 8% - TAXE PROV.)
. LOUIS G. VIGNEAULT 124 Cockburn Drummondville	\$247.50	
. MARANDA INC. 6205 Sherbrooke Ouest Montréal	\$233.70	

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la plus basse soumission, soit celle de MARANDA INC., soit retenue.

ADOPTE

44/2/78

- KEPIS

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	
. MARANDA INC. 6205 Sherbrooke Ouest Montréal	\$505.00	
. WILLIAM SCULLY LIMITEE 2090 Moreau Montréal	\$443.70	(PLUS 8% - TAXE PROV.)
. J.R. GUANT & SON CANADA LTD 594 Place Trans-Canada Longueuil	\$620.50	

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission, soit celle de WILLIAM SCULLY LIMITED, soit retenue.

ADOPTE

45/2/78

- CHAUSSURES (SOULIERS ET BOTTINES)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	
. J.R. GUANT & SON CANADA LTD 594 Place Trans-Canada Longueuil	\$1,374.75	(PLUS 8% - TAXE PROV.)
. LOUIS G. VIGNEAULT 124 Cockburn Drummondville	\$1,353.90	



. E. RHEAULT INC. \$1,575.60  
299 Notre-Dame  
Drummondville

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission, soit celle de LOUIS G. VIGNEAULT, soit retenue.

ADOPTE

46/2/78

- PANTALONS (HIVER & ETE)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SCOTT-LASALLE LTEE 450 St-Jean Longueuil	\$5,278.50
. MARTIN & LEVESQUE INC. 529 - 1ère Avenue Québec	\$4,739.00 (PLUS 8% - TAXE PROV.)
. LOUIS G. VIGNEAULT 124 Cockburn Drummondville	\$5,312.50

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la plus basse soumission, soit celle de MARTIN & LEVESQUE INC., soit retenue.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Club Optimiste Drummondville Inc. remercie le Conseil pour l'aide apportée lors du séjour du Club Modo de Suède à l'occasion du 14e Tournoi International de Hockey Midget.
- Le Conseil de la Corporation Municipale de Grantham-Ouest fait parvenir à la Cité copie d'une résolution portant le numéro 21-2-78 adoptée le 6 février 1978 aux fins d'appuyer la demande récemment adressée aux autorités gouvernementales pour obtenir l'installation de barrières automatiques à la traversée du C.N. sur le Boulevard Lemire. Cette résolution sera transmise aux autorités concernées avec demande de la verser à leurs dossiers.
- Attendu que la Fédération Canadienne des Municipalités invite Son Honneur le Maire Philippe Bernier à poser sa candidature pour représenter la province de Québec au sein du comité des candidatures; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Son Honneur le Maire accepte s'il le juge à propos de poser sa candidature à ce poste et que s'il est élu les frais inhérents à cette fonction soient à la charge de la Cité.

ADOPTE

47/2/78



Son Honneur le Maire remercie ses collègues pour leur appui mais déclare que vu les responsabilités qu'il assume déjà comme président de l'Union des Municipalités, il déclinera toute nomination autre que celle de représentant du Québec au sein de la Fédération Canadienne des Municipalités.

- La Société Historique de Drummondville Inc. demande à la Cité de mettre à sa disposition des locaux dans la maison récemment offerte par la Compagnie Celanese.

Vu que la Cité n'a pas encore pris de décision concernant l'acceptation de cette maison, la demande précitée sera transmise au Comité Ad Hoc chargé d'étudier l'utilisation possible de cette maison et qui doit déposer un rapport final incessamment.

- La Commission Scolaire Régionale Saint-François fait parvenir au Conseil de la Cité copie de la résolution no. 1663/78 adoptée le 24 janvier 1978, aux fins de demander aux édiles municipaux de légiférer sur les heures d'ouverture et de fermeture des lieux désignés sous les noms de "Casino", "Arcade", "Récréathèque" et autres appellations et que soit fixé par règlement l'âge d'accès à de tels établissements.

Attendu que la Cité n'a pas juridiction pour réglementer les heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux qui opèrent dans son territoire;

Attendu qu'elle n'a pas non plus juridiction pour réglementer l'âge d'accès aux établissements dont il est question dans la résolution précitée;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Commission Scolaire Régionale St-François soit informée des démarches faites par la Cité pour tenter de régler le problème qui l'intéresse et qu'elle soit invitée à s'adresser aux autorités qui ont juridiction pour légiférer dans le sens souhaité.

#### ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert dit regretter que la Commission Scolaire Régionale St-François ne se soit pas mieux renseignée avant d'émettre des communiqués par les médias d'information qui ont pu laisser croire que les autorités municipales s'abstenaient d'assumer leurs responsabilités.

Le Directeur Général de la Cité informe le Conseil qu'il a lui-même communiqué avec le Commissaire M. Fernand Larroche pour l'informer des législations applicables et lui assurer la disponibilité des policiers pour faire respecter le bon ordre dans les établissements qui font l'objet de discussions présentement.

- Les Semaines Culturelles du Centre du Québec Inc. sollicitent l'autorisation d'être l'organisme responsable de notre Fête Nationale en 1978.



Vu que le Conseil a depuis quelques années demandé à son service responsable des activités sociales et culturelles de collaborer à cette Fête Nationale, cette requête lui sera référée pour étude et rapport avant qu'une décision finale ne soit prise à ce sujet.

- L'Association de Granby et ses Villes Jumelées sollicite des fonds pour venir en aide aux habitants de Bokito en Afrique pour faciliter leur approvisionnement en eau potable.

Même si cette demande est largement justifiée, le Conseil est d'avis que les besoins locaux sont également très nombreux et que les fonds de la Cité doivent d'abord être dépensés au bénéfice des contribuables.

- Le Ministre Claude Charron, responsable au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, remercie Son Honneur le Maire à titre de président de l'Union des Municipalités de lui avoir fourni l'occasion de participer au colloque du 14 janvier 1978 sur le livre vert sur le loisir organisé par l'Union des Municipalités du Québec.

Son Honneur le Maire émet l'opinion que ce colloque a remporté un éclatant succès et qu'il en est ressorti très fier de la performance de MM. André Paquet et Michel Trudel du Service des Loisirs de Drummondville qui avaient été invités à ces assises respectivement comme paneliste et secrétaire d'atelier.

- L'Association des Manufacturiers Canadiens, Chapitre de la Mauricie, remercie Son Honneur le Maire pour l'intéressante conférence qu'il a prononcée au Cap-de-la-Madeleine le 17 janvier 1978.

49/2/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 21 janvier 1978 au 10 février 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$404,634.74.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

50/2/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les mutations de propriétés portant les numéros 8716 à 8745 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

51/2/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un protocole d'entente avec le Royal Junior de Drummondville pour l'opération d'un restaurant au Stade de Baseball.

ADOPTE

52/2/78

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville par son Programme d'Amélioration de Quartiers, St-Joseph/St-Jean-Baptiste, réaménagement l'intersection St-Laurent/St-Jean;

ATTENDU QUE ce réaménagement suppose le déplacement d'un poteau de transmission et d'un hauban appartenant à l'Hydro-Québec;

A ces fins et en conséquence, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE, APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE, ET RESOLU que demande soit faite à l'Hydro-Québec de nous fournir un montant estimatif pour le déplacement d'un poteau de transmission et d'un hauban situés à l'intersection des rues St-Laurent/St-Jean.

ADOPTE

53/2/78

ATTENDU QUE M. André Grisé offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble composé du lot 149-219 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL, APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. André Grisé pour la vente de l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

#### Désignation

Contenant en superficie 5,000 pieds carrés, mesure anglaise, le tout tel que montré au plan préparé par M. Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, daté du 22 juin 1977 et portant le numéro 4038 des minutes de son répertoire, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante après avoir été reconnu véritable et signé "Ne Varietur" par les parties. (PLAN VERSE AU DOSSIER: "P.A.Q. - ACQUISITION DE PROPRIETES")

#### Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

#### Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:



1. De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;

2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;

3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;

4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

#### Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de quinze mille dollars (\$15,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 1er février 1978, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE VERSEE AU DOSSIER: "P.A.Q. - ACQUISITION DE PROPRIETES")

Il est de plus résolu:

QUE le Maire et le Greffier soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

54/2/78

ATTENDU QUE M. Paul-Emile Généreux offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble composé du lot 145-296 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions circonstances et dépendances y érigées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE, APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Paul-Emile Généreux pour la vente de l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques et autres redevances quelconques, savoir:



### Désignation

Contenant en superficie 5,000 pieds carrés, mesure anglaise, le tout tel que montré au plan préparé par M. Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, daté du 22 juin 1977 et portant le numéro 4033 des minutes de son répertoire, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante après avoir été reconnu véritable et signé "Ne Varietur" par les parties. (PLAN VERSE AU DOSSIER: "P.A.Q. - ACQUISITION DE PROPRIETES")

### Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

### Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;

2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;

3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;

4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

### Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de douze mille dollars (\$12,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 25ième jour de janvier 1978, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE VERSEE AU DOSSIER: "P.A.Q.-

Il est de plus résolu: ACQUISITION DE PROPRIETES")

QUE le Maire et le Greffier soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

55/2/78

ATTENDU QUE M. Rodolphe Laroche offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, la bâtisse portant le numéro civique 68B rue St-Lucien ainsi que les dépendances érigées sur le lot 150-108 du cadastre officiel du Canton de Grantham;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;



En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT, APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Rodolphe Laroche pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

#### Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

#### Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

#### Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de quatre mille dollars (\$4,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 6ième jour de février 1978, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE VERSEE AU DOSSIER: "P.A.Q. - ACQUISITION DE PROPRIETES")

Il est de plus résolu:

QUE le Maire et le Greffier soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

56/2/78

ATTENDU QUE M. Théodule Boivin offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, la bâtisse portant le numéro civique 67A rue St-Albert ainsi que les dépendances érigées sur le lot 150-87 et une partie du lot 150-88 du cadastre officiel du Canton de Grantham;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE, APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Théodule Boivin pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

#### Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

#### Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

#### Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de quatre mille dollars (\$4,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 7ième jour de février 1978, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE VERSEE AU DOSSIER: "P.A.Q. -

Il est de plus résolu: ACQUISITION DE PROPRIETES")

QUE le Maire et le Greffier soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE



57/2/78



ATTENDU QUE M. Lucien Croteau offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, la bâtisse portant le numéro civique 45 rue St-Lucien ainsi que les dépendances érigées sur le lot 150-130 du cadastre officiel du Canton de Grantham;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL, APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Lucien Croteau pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

#### Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

#### Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

#### Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de trois mille six cents dollars (\$3,600.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 8ième jour de février 1978, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE VERSEE AU DOSSIER: "P.A.Q. - ACQUISITION DE PROPRIETES")

Il est de plus résolu:

QUE le Maire et le Greffier soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE



58/2/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis demotion d'un règlement imposant des droits sur les divertissements dans le territoire de la Cité.

59/2/78

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$25,000.00 pour l'exécution de travaux de voirie dans le secteur du Village d'Antan:

Travaux de voirie	\$22,000.00
Frais	\$ 3,000.00
TOTAL:	\$25,000.00

60/2/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$63,000.00 pour l'aménagement du stationnement de l'école Garceau:

Travaux	\$55,000.00
Frais	\$ 8,000.00
TOTAL:	\$63,000.00

61/2/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville paie à l'Association Forestière des Cantons de l'Est (1958) Inc. la somme de \$200.00 représentant sa contribution annuelle pour 1978.

ADOPTE

62/2/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'inspecteur en bâtiment de la Cité soit autorisé à émettre un permis de déménagement pour une bâtisse sise au 615 rue Brock et qui sera relocalisée à l'intersection de la rue Lafontaine et du Boulevard Mercure, le tout conformément aux règlements de zonage et de construction actuellement en vigueur.

ADOPTE

63/2/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité achète de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, au montant de \$60,000.00, une partie du lot 35, Quartier Ouest du cadastre officiel de la Ville de Drummondville, telle que décrite à la description technique (répertoire no. 812, minute no.1208) préparée par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 19 janvier 1978; laquelle description technique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette acquisition sera faite conditionnellement à l'approbation préalable du règlement d'emprunt No. 1227 de la Cité par le Ministère des Affaires Municipales. (DESCRIPTION TECHNIQUE VERSEE AU DOSSIER: "REGLEMENT NO.1227")

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE



Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville vende à Location R.D. Ltée un terrain industriel de figure parallélogrammatique connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent soixante-cinq (Ptie 165) du Rang III du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-ouest et vers le nord-est par d'autres parties du lot 165, vers le sud-est par le lot 165-120 et par une partie du lot 165 (rue Sigouin) et vers le sud-ouest par le lot 165-153.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commençant à un point indiqué par la lettre A au plan portant le numéro de minute 1212 et le numéro de répertoire 817 préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 3 février 1978, et situé à l'intersection de la ligne nord-ouest du lot 165-120 (rue Sigouin) avec la ligne nord-est du lot 165-153; de là, dans une direction nord-ouest en suivant la ligne nord-est du lot 165-153 une distance de quatre cents pieds (400.0 pi) jusqu'au point B; de là, tournant un angle de déflexion vers la droite de quatre-vingt-douze degrés six minutes (92°06') dans une direction nord-est une distance de cent quatre-vingts pieds (180.0 pi) jusqu'au point C; de là, tournant un angle de déflexion vers la droite de quatre-vingt-sept degrés cinquante-quatre minutes (87°54') dans une direction sud-est une distance de quatre cents pieds (400.0 pi) jusqu'au point D; de là, tournant un angle de déflexion vers la droite de quatre-vingt-douze degrés six minutes (92°06') dans une direction sud-ouest une distance de cent quatre-vingts pieds (180.0 pi) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de soixante-et-onze mille neuf cent cinquante-et-un pieds carrés et six dixièmes (71,951.6 pi<sup>2</sup>).

Cette vente est faite au prix de \$0.06 le pied carré, soit Quatre Mille Trois Cent Dix-Sept Dollars et Dix Cents (\$4,317.10); ce montant sera payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus douze (12) mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'environ dix mille pieds carrés (10,000 p.c.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.



L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire André Jean; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "LOCATION R.D. LTEE")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

65/2/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que:

- a) la rue formée par les lots 126-123 et 126-122 du cadastre officiel du Canton de Grantham soit nommée "rue Lévesque" en l'honneur du premier ministre du Québec M. René Lévesque;
- b) la rue formée par le lot 126-124 du cadastre officiel du Canton de Grantham soit nommée "rue Johnson" en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec M. Daniel Johnson;
- c) la rue formée par le lot 126-117 du cadastre officiel du Canton de Grantham soit nommée "rue Bourassa" en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec M. Robert Bourassa;
- d) la rue formée par le lot 126-120 du cadastre officiel du Canton de Grantham soit nommée "rue Bertrand" en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec M. Jean-Jacques Bertrand;
- e) la rue formée par le lot 126-118 du cadastre officiel du Canton de Grantham soit nommée "rue Lesage" en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec M. Jean Lesage.

ADOPTE

ABROGEE  
PAR RES.  
102/2/78

66/2/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert:

- a) que la rue "A" apparaissant au plan du parc industriel régional de Drummondville soit nommée "rue Veilleux" pour perpétuer le nom de MM. Gérard et Clermont Veilleux qui se sont distingués comme fondateurs de nombreuses industries dont les principales sont: La Parole, Drummond Business Forms et Les Editions Graphiques;
- b) que la rue "B" apparaissant au plan du parc industriel régional de Drummondville soit nommée "rue Bergeron" pour perpétuer le nom de M. Maxime Bergeron et ses descendants (famille arrivée à Drummondville vers 1889);



- c) que la rue "C" apparaissant au plan du parc industriel régional de Drummondville soit nommée "rue Rocheleau" pour commémorer le nom d'une famille installée à Drummondville depuis de nombreuses années et dont plusieurs membres se sont distingués sur le plan communautaire;
- d) que la rue "D" apparaissant au plan du parc industriel régional de Drummondville soit nommée "rue Labonté" pour commémorer le souvenir d'une famille depuis longtemps installée à Drummondville et dont certains membres ont joué un rôle actif dans le développement économique du milieu.

ADOPTE

67/2/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le règlement No. 1226 de la Cité de Drummondville soit modifié en remplaçant la partie du deuxième alinéa de l'article 2 par ce qui suit:

- P.271-2 - répertoire 391, min. 616, remplaçant au règlement 1113 le répertoire 331-1, min. 543
- P.272 et P.273 - répertoire 331-2, min. 544
- P.274 - répertoire 331-3, min. 545
- P.275 et P.276 - répertoire 331-4, min. 546
- P.277 - répertoire 331-5, min. 547
- P.278 - répertoire 331-6, min. 548
- P.279 et P.280 - répertoire 446-1, min. 691, remplaçant au règlement 1113 le répertoire 162-9, min. 328
- P.281 - répertoire 446-2, min. 692 (modification apportée par le règlement 1170)
- P.282 - répertoire 349-6, min. 814, remplaçant au règlement 1113 le répertoire 331-8, min. 550.

ADOPTE

68/2/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les contrats d'achats des terrains nécessaires à l'aménagement du parc industriel régional soient confiés aux notaires suivants:

- ETUDE DES NOTAIRES LAMPRON, SHOONER ET MICHAUD

- Maurice Morin et Solange Laforce - lot P.282 - répertoire 349-6, minute 814
- lot P.282 - répertoire 349-3, minute 653
- lot P.282 - répertoire 349-5, minute 796

- ETUDE DES NOTAIRES JUTRAS ET BERNIER

- M. Sigouin, B. Nadeau, A. Godbout, A. Baril et E. Valois Baril - lots P.272 et P.273 - répertoire 331-2, minute 544.

- ETUDE DES NOTAIRES JOYAL ET BOIRE

- Jules Auguste Lemire - Lot P.274 - répertoire 331-3, minute 545



- NOTAIRE JACQUES LAFOND

Martial St-Cyr - lots P.275 et P.276 - répertoire 331-4, minute 546  
lot P.282 - répertoire 349-7, minute 958  
lot P.282 - répertoire 349-4, minute 795

- NOTAIRE JACQUES BEAUDOIN

René Guilbeault et René Guilbeault Construction Inc. - Lot P.277 -  
répertoire 331-5, minute 547

- NOTAIRE HENRI SYLVESTRE

Elphège Carpentier - Lot P.278 - répertoire 331-6, minute 548

- ETUDE DES NOTAIRES FRADET, JEAN ET LANGEVIN

Fernand Janelle - Lot P.281 - répertoire 446-2, minute 692

- ETUDE DES NOTAIRES MORIN, BOILEAU ET GARIEPY

Jacques Bergeron - Lot P.280 - répertoire 446-1, minute 691  
- Lot P.279 - répertoire 446-1, minute 691

Le mandat précité comprend également le travail nécessaire pour compléter les recherches de titres de propriétés déjà effectuées par la Cité ou ses mandataires.

ADOPTE

69/2/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement établissant la marge de recul sur les rues Lévesque, Bourassa, Johnson, Bertrand et Lesage, ainsi que sur les lots 126-121 (rue) et 126-119 (rue) - Secteur P.A.A.T., phase 1.

70/2/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec et au Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec de permettre à la Cité de Drummondville de soustraire de l'application des articles 4 à 7 de la Loi des Fonds Industriels (art. 8a, ch. 175, L.Q. 1964), une partie du lot 167 du cadastre du Canton de Grantham. Cette partie de terrain est plus amplement décrite à la description technique (répertoire 819, minute 1214) préparée par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 13 février 1978 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (DESCRIPTION TECHNIQUE VERSEE AU DOSSIER INTITULE: "RENOVATION URBAINE - S.H.Q. - LOGEMENTS SUBVENTIONNES")

La raison de cette demande est justifiée par la qualité du sol qui ne répond pas aux exigences normales de constructions industrielles.

ADOPTE

71/2/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que M. Michel Limoges soit autorisé à renouveler un bail de location avec le Club d'Age d'Or Drummondville Inc. pour les locaux situés au 175 St-Marcel et occupés par les responsables de la mise en oeuvre du programme P.A.Q., secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste.

ADOPTE

72/2/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire, M. Philippe Bernier, et le directeur général de la Cité, M. Claude Boucher, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le renouvellement des conventions collectives régissant les employés de bureau et les employés extérieurs pour les années 1978 et 1979.



ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert félicite les employés municipaux d'avoir accepté les offres patronales pour le renouvellement de leurs conventions collectives de travail sans utiliser les moyens de pression qui sont présentement à la mode dans plusieurs municipalités de la province.

Son Honneur le Maire exprime son appréciation à l'endroit des employés municipaux, du directeur général et du directeur du Service du Personnel pour avoir négocié dans un climat de bonne entente et en être arrivés à un règlement satisfaisant pour les deux parties en cause.

73/2/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le rapport du directeur du Service du Personnel intitulé "Mouvement du Personnel - janvier 1978" soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

74/2/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le tableau des salaires des cadres soit révisé de façon à ce qu'à l'intérieur de chaque service de la Cité, en tout temps un écart d'au moins cinq pour cent (5%) soit maintenu entre le plus bas salaire régulier gagné par un des employés non syndiqués du service et le plus élevé salaire régulier gagné par un des employés syndiqués de ce même service.

ADOPTE

75/2/78

ATTENDU QUE Drummondville est un centre industriel important au Québec;

ATTENDU QU'un bureau local permettrait aux industries locales et régionales de bénéficier de l'assistance d'un bureau du M.I.C.;

ATTENDU QUE ce même bureau pourrait également favoriser le développement industriel et soutenir les organismes qui s'occupent de la promotion industrielle du milieu;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que demande soit faite au Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec d'ouvrir dès que possible un bureau du M.I.C. à Drummondville.

ADOPTE



76/2/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les frais sur poursuites pénales de la Cour Municipale soient modifiés et que le tableau desdits coûts soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La présente résolution autorise l'application du nouveau taux des frais pour toutes les causes postérieures au 13 février 1978.

ADOPTE

77/2/78

ATTENDU QUE depuis quelques années, la question de la construction d'un Cegep à Drummondville a fait l'objet de nombreuses études;

ATTENDU QUE la nécessité de cette construction a été reconnue;

ATTENDU QUE le site de cette construction projetée a été choisi;

ATTENDU QUE l'état actuel des locaux rend urgente cette construction, tant au point de vue physique que pédagogique;

CONSIDERANT QUE cette construction serait un moyen propice de relance économique;

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville est prête à collaborer avec les autorités compétentes tant au niveau des terrains requis que des infrastructures;

IL EST RESOLU SUR PROPOSITION DU CONSEILLER J.-BRUNO SMITH, APPUYEE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE:

QUE le Ministère de l'Education soit prié de présenter au Conseil des Ministres le dossier de la construction d'un Cegep à Drummondville pour que les arrêtés en conseil requis soient adoptés sans délai et que le projet puisse démarrer le plus tôt possible;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Premier Ministre du Québec, au Ministre de l'Education, au Député du Comté, ainsi qu'au Conseil d'Administration du Cegep Bourgchemin.

ADOPTE

78/2/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des condoléances soient offertes au conseiller Roger Prince à l'occasion du décès de sa soeur, Mme Charles Théroux.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince remercie ses collègues et tous les employés de la Cité qui se sont associés à son deuil et celui des familles Prince et Théroux au cours des derniers jours.

79/2/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Thérèse Watkins à l'occasion du décès de son père, M. Hermann Montcalm.

ADOPTE

CONSIDERANT que le soussigné est d'avis qu'il appartient plus à ceux qui commettent des infractions aux règlements municipaux qu'à ceux qui n'en commettent pas de subir une augmentation des coûts d'opérations de cette Cour;

CONSIDERANT qu'il serait tout à fait raisonnable que le tarif des frais sur poursuites pénales devant la Cour Municipale soit établi comme suit:

TABLEAU - FRAIS SUR POURSUITES PENALES  
DEVANT LA COUR MUNICIPALE

"ANNEXE" - RESOLUTION NO. 76/2/78  
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL  
LE 13 FEVRIER 1978.

Plainte.....\$ 5.00  
Sommaton.....\$ 5.00

Procès:

Policier témoin...\$ 5.00 par demi journée

Autres témoins:

taxe.....\$ 5.00 par demi journée  
frais de transport\$ 0.10 du mille simple

Subpoena:

original.....\$ 0.50  
copie.....\$ 0.20  
signification.....\$ 1.00  
millage.....\$ 0.30 du mille simple

Mandat.....\$ 5.00 plus <sup>\*</sup>0.30 du mille simple  
pour l'exécution.

\* 0.30 remplacé par 0.25 (décision du Conseil - 13/2/78)

CONSIDERANT l'article 682 de la loi des Cités et Villes qui se lit comme suit:

" Le juge municipal, avec l'approbation du Conseil, peut établir et fixer le tarif des frais dans toutes les causes de la juridiction de la Cour Municipale, et le changer avec la même approbation. "

EN CONSEQUENCE, le soussigné demande l'approbation du Conseil Municipal de Drummondville pour changer tel que plus haut détaillé le tarif des frais de toutes poursuites pénales devant la Cour Municipale.





Le conseiller Jean-Marie Boisvert nommé président de la campagne de souscription 1978 pour l'oeuvre de la Fibrose Kystique, sollicite la générosité de ses collègues et de toute la population pour que cette campagne remporte le succès espéré.

Le conseiller Marcel Joyal informe le Conseil que depuis quelques temps il s'interroge sur l'opportunité de geler l'évaluation foncière pour au moins l'année 1978. Il invite ses collègues à réfléchir sur cette question et demande qu'elle soit discutée à une prochaine réunion du Conseil.

Le conseiller Roger Prince se dit réjoui du fait qu'au cours de l'été 1978 un théâtre d'été ouvrira ses portes au bénéfice de notre population et celle de la région.

Son Honneur le Maire informe les journalistes que le rapport du Comité Ad Hoc chargé de l'étude du dossier Maison Celanese est maintenant complété et que le Conseil rencontrera les personnes concernées avant que ledit rapport ne soit rendu public.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

27 février 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 février 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.



80/2/78

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 13 février 1978, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

81/2/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

1- AUTOMOBILE DE POLICE, SEDAN 4 PORTIERES, MODELE 1978

Vu qu'aucune soumission n'a été reçue, la Cité procédera à un nouvel appel d'offres public.

82/2/78

2- VENTE DES LOTS 126-164, -165, -172 et -173, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION MARTIN & MARTIN INC. 915 Godbout - Dr'Ville	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

83/2/78

3- VENTE DES LOTS 126-147, -148, -149, -150, -160, -161 et -162, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION PROVENCHER ENR. 233 Notre-Dame - Dr'Ville	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la vente de ces terrains soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

84/2/78

4- VENTE DES LOTS 126-232 à 126-246 INC., SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LEMIRE CONSTRUCTION INC. 488 Turcotte - Dr'Ville	\$0.40 le pied carré



Attendu que la mise à prix de ces terrains a été fixée par le Conseil à \$0.45 le pied carré;

Attendu que le projet de construction des terrains concernés exige une modification du plan de cadastre;

Attendu que la soumission présentée par Lemire Construction Inc. n'est pas faite sur les formules préparées par la Cité;

Il est unanimement résolu que cette soumission soit retournée au soumissionnaire avec demande de reformuler une nouvelle soumission selon les règles établies par le Conseil. Il est entendu que le prix offert devra être de \$0.45 le pied carré ou négocié avec le Conseil sur présentation d'un plan de construction des lots concernés. Le soumissionnaire devra également défrayer le coût de la modification du cadastre existant.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Me Michel Clair, m.a.n., Député de Drummond à l'Assemblée Nationale, remercie le Conseil pour l'avoir reçu dans le cadre de sa dernière tournée de comté. Il réitère sa réceptivité à toutes suggestions ou commentaires concernant les politiques du Gouvernement du Québec et se déclare disponible pour toute rencontre future jugée utile.
- Le Comité de Regroupement des Handicapés de Drummondville informe le Conseil de la Cité qu'il a entrepris des démarches auprès de plusieurs autorités gouvernementales, ainsi qu'auprès d'organismes communautaires, afin de solutionner adéquatement le problème du transport des personnes handicapés du milieu.  
Le Conseil se dit intéressé par les démarches entreprises par ce Comité et il acceptera de collaborer dans la mesure de ses capacités à la solution de ce problème.
- Le Groupement Québécois d'Entreprises Inc. proteste énergiquement contre l'augmentation de la taxe d'affaires imposée par la Cité pour l'année 1978. Cet organisme reproche aux autorités municipales de ne pas avoir prévenu les entreprises concernées avant l'élaboration de leurs prévisions budgétaires annuelles. Cette mesure, affirme-t-on, aura des répercussions néfastes sur le plan économique et plus spécialement sur le plan de l'encouragement aux nouveaux investissements.

Son Honneur le Maire explique que le Conseil lors d'une rencontre avec les membres de l'Association des Manufacturiers Canadiens, Section de Drummondville, en octobre 1977, avait informé les personnes présentes que la Cité songeait sérieusement à se prévaloir des



amendements apportés à la Loi concernant l'imposition de la taxe d'affaires et qu'il était possible qu'une augmentation de cette taxe soit décrétée pour l'année en cours.

Successivement, les conseillers Lucien Couture, J.-Bruno Smith et Marcel Joyal expliquent en substance ce qui suit, savoir:

Les modifications apportées au règlement décrétant l'imposition de la taxe d'affaires en 1978, ont affecté environ 1,000 entreprises industrielles ou commerciales. Vingt-trois d'entre elles ont subi une augmentation plus ou moins forte selon leur importance en valeur, pendant que toutes les autres ont bénéficié d'une baisse également proportionnelle.

Les petits et moyens propriétaires ont également dû accepter une facture plus élevée à cause du redressement du rôle d'évaluation foncière.

Le redressement du rôle d'évaluation dans le secteur industriel révèle que l'augmentation des valeurs a été assez faible par rapport aux autres catégories d'immeubles. La diminution du taux de la taxe foncière de \$0.80 à \$0.78 du cent dollars d'évaluation a profité davantage aux industries qu'aux propriétaires de d'autres catégories d'immeubles.

Pour équilibrer son budget de l'année en cours, la Cité a cru sage d'éliminer le plafond de \$5,000.00 qui n'affectait que quelques grandes entreprises capables de déduire le coût des taxes de leurs revenus imposables, alors que ce privilège ne peut s'appliquer aux petits propriétaires.

Enfin, le Conseil est d'avis que peu de membres appartenant au Groupement Québécois d'Entreprises Inc. ont écopé d'une augmentation de la taxe d'affaires susceptibles de leur causer un problème très sérieux et compromettre la rentabilité de leurs opérations.

- Le Ministre des Affaires Municipales, M. Guy Tardif, informe le Conseil qu'il a autorisé la Cité de Drummondville à préparer un programme d'amélioration de quartiers dans les secteurs Ste-Thérèse et St-Pierre.
- Le Ministre des Affaires Municipales annonce également que son Ministère accorde une subvention de \$37,000.00 à la Cité pour lui permettre de réaliser un projet de restauration de la Bibliothèque Municipale estimé à \$106,000.00. M. Guy Tardif se dit heureux que le Conseil entreprenne ce projet qui s'inscrit dans le cadre du programme de relance économique entrepris par le Gouvernement du Québec.
- Au nom du Comité d'Ecole St-Pierre, Mme Pauline Gosselin demande que des mesures soient prises pour améliorer la sécurité des écoliers qui doivent traverser les rues St-Pierre et Cormier plusieurs fois par jour.



Demande sera faite au Directeur de Police d'étudier les mesures de sécurité qui pourraient réduire les dangers qui peuvent exister à ces deux endroits.

- M. Paul Leclerc du 403 rue Bruno proteste contre l'augmentation de l'évaluation de deux immeubles dont il est propriétaire et situés respectivement aux 1637 Bl. St-Joseph et 403 rue Bruno. De 1976 à 1978, il a subi une augmentation qui totalise \$41,590.00, soit près de 100%, ce qu'il estime injuste et inacceptable.

Le greffier informera ce contribuable qu'il a le privilège de s'adresser au Bureau de Révision pour faire diminuer les valeurs inscrites au rôle, puisque la Loi interdit au Conseil de modifier les valeurs déposées par l'évaluateur.

- M. Claude Lacasse, propriétaire des lots nos 145-509, -510 et -511 situés sur la 22e Avenue, demande au Conseil de réduire la marge de recul de 50 pieds à 20 pieds pour rendre possible la construction de ces terrains. De plus, il demande que le non-accès prévu au règlement No. 801 sur la 22e Avenue soit annulé.

Cette demande sera transmise à la Commission d'Urbanisme pour étude avant que le Conseil ne prenne une décision définitive à ce sujet.

85/2/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 11 février au 1er mars 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$740,196.49.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

86/2/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les mutations de propriétés portant les numéros 8746 à 8774 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince, président du Comité des Finances, présente les états financiers de la Cité tels qu'établis par Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, C.A., vérificateurs, au 31 décembre 1977.

L'exercice 1977 s'est soldé par un excédent des revenus sur les dépenses de \$68,516.00. Comparativement à l'année 1976, les revenus se sont accrus de 8.13% pour totaliser \$7,336,770.00 alors que les dépenses ont augmenté de 7.16% pour atteindre la somme de \$7,268,254.00.



Le conseiller Roger Prince commente sommairement ces états financiers qui selon lui démontrent que les administrateurs municipaux ont fait preuve de sagesse et de sérieux tout au cours de l'année 1977 pour respecter les prévisions établies autant du côté des dépenses que des revenus.

L'excédent des revenus a été réalisé avec le concours de tous les responsables des différents services municipaux et de la population qui a également accepté les décisions de ses mandataires.

Il remercie ses collègues et les chefs de services pour leur excellente collaboration et souhaite que l'exercice financier 1978 nous apporte des résultats aussi heureux.

Le conseiller Lucien Couture souligne que la Cité a versé à ses employés près de \$3,000,000.00 de salaires au cours de la dernière année.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande certains renseignements concernant l'évolution de la dette municipale au cours des dernières années. Constatant que le niveau de cette dette est assez stable, il s'interroge à savoir s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter les emprunts pour investir dans des projets qui pourraient donner une impulsion au développement économique du milieu.

Pour sa part, le conseiller Marcel Joyal estime que le service de la dette ne coûte que 24% des revenus de la Cité et qu'il serait probablement profitable d'accroître les dépenses pour investir dans des secteurs productifs, c'est-à-dire de nature à développer le territoire, à relancer l'économie et à accroître la population par des développements domiciliaires bien planifiés. Cet effort pourrait selon ce conseiller atteindre les 4 millions pour au moins les 2 prochaines années. Une surveillance accrue pourrait cependant permettre de comprimer les dépenses administratives qui connaissent des augmentations constantes.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime que la dette devrait augmenter au moins au même rythme que les revenus de façon à donner un coup de barre vers une relance économique comme semblent vouloir le faire les gouvernements supérieurs à l'heure actuelle.

87/2/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les états financiers de la Cité pour l'exercice de l'année 1977 soient acceptés tels qu'établis au 31 décembre de la même année par la firme Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, comptables agréés.

ADOPTE

88/2/78

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement augmentant de \$65,000.00 le fonds de roulement de la Cité créé par le règlement No. 1126 et affectant à cette fin une somme de \$65,000.00 provenant des surplus d'opération pour l'année 1977.

89/2/78

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$215,000.00 pour l'achat de machinerie en 1978.



90/2/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement n'excédant pas \$125,000.00 pour l'entretien majeur des édifices municipaux en 1978.

91/2/78

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement établissant la marge de recul de nouvelles rues dans le secteur P.A.A.T., phase 1.

92/2/78

Attendu que la Société d'Habitation du Québec projette de construire à Drummondville plusieurs unités de logement pour personnes âgées;

Attendu que la Cité de Drummondville propose que ces logements soient construits près du Centre Hospitalier Georges Frédéric;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à la Corporation du Centre Hospitalier Georges Frédéric de vendre à la Cité ou la Société d'Habitation du Québec pour le prix de \$1.00 un terrain d'une superficie de 136,000 pieds carrés pour permettre la réalisation de ce projet.

ADOPTE

93/2/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire ou à défaut le pro-maire et l'ingénieur municipal soient autorisés à négocier et signer une convention avec les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés pour la confection des plans et devis pour la construction d'un pont enjambant la Rivière Noire dans l'axe de la rue Des Pins. La présente autorise ces mêmes ingénieurs-conseils à présenter lesdits plans aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

94/2/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$400,000.00 pour la construction d'un pont enjambant la Rivière Noire dans l'axe de la rue Des Pins.

95/2/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire ou à défaut le pro-maire et l'ingénieur municipal soient autorisés à négocier et signer une convention avec les ingénieurs-conseils Les Consultants S.B.C.S. Inc. concernant la confection des plans et devis nécessaires pour l'aménagement des services municipaux dans le secteur Marie de la Présentation. La présente autorise également ces mêmes ingénieurs-conseils à présenter lesdits plans aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE



96/2/78

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement n'excédant pas \$225,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rues dans le secteur Marie de la Présentation (rues Marie-Rivier et Des Soeurs).

97/2/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire ou à défaut le pro-maire et l'ingénieur municipal soient autorisés à négocier et signer une convention avec l'architecte Gilles Chagnon concernant des travaux de restauration à la Bibliothèque Municipale.

ADOPTE

98/2/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire ou à défaut le pro-maire et l'ingénieur municipal soient autorisés à négocier et signer une convention avec M. Gilles Chagnon, architecte, concernant l'aménagement d'une salle d'exposition au Centre Culturel.

ADOPTE

99/2/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville approuve les plans de construction de l'intersection St-Laurent et St-Jean, feuilles 1 de 3 à 3 de 3, datés du mois de novembre 1977 et scellés par M. Michel Bourbeau, ing., et autorise ce dernier à les présenter aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

100/2/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville approuve les plans de construction de 9,596 pieds linéaires de trottoirs sur les rues St-Frédéric, St-Paul, St-Marcel, St-Albert et St-Lucien définis comme suit: Plans de construction de trottoirs (P.A.Q.), feuilles 1 de 9 à 9 de 9, datés du mois de novembre 1977 et scellés par M. Michel Bourbeau, ing.

ADOPTE

101/2/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire ou à défaut le pro-maire et l'ingénieur municipal soient autorisés à signer une convention avec l'Hydro-Québec pour l'éclairage de la rue Canadien.

ADOPTE

102/2/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la résolution no. 65/2/78 adoptée le 13 février 1978 soit abrogée (Nomination de rues dans le secteur P.A.A.T., Phase 1).

ADOPTE

103/2/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les noms suivants soient utilisés pour identifier les rues du secteur P.A.A.T., Phase 1, savoir:



- a) la rue formée par les lots 126-122 et 126-123 du cadastre officiel du Canton de Grantham est nommée "rue Sauvé" en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec M. Paul Sauvé;
- b) la rue formée par le lot 126-124 du cadastre officiel du Canton de Grantham est nommée "rue Johnson" en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec M. Daniel Johnson;
- c) la rue formée par le lot 126-117 du cadastre officiel du Canton de Grantham est nommée "rue Bourassa" en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec M. Robert Bourassa;
- d) la rue formée par le lot 126-120 du cadastre officiel du Canton de Grantham est nommée "rue Duplessis" en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec M. Maurice Duplessis;
- e) la rue formée par le lot 126-119 du cadastre officiel du Canton de Grantham est nommée "rue Gouin" en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec Sir Lomer Gouin;
- f) la rue formée par le lot 126-121 du cadastre officiel du Canton de Grantham est nommée "rue Taschereau" en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec M. Alexandre Taschereau;
- g) la rue formée par le lot 126-118 du cadastre officiel du Canton de Grantham est nommée "rue Lesage" en l'honneur de l'ex-premier ministre du Québec M. Jean Lesage.

ADOPTE

104/2/78

Lecture est donnée du règlement No. 1229 décrétant un emprunt de \$25,000.00 pour l'exécution de travaux de voirie dans le secteur du Village d'Antan.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindow Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1229 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 7 et 8 mars 1978.

105/2/78

Lecture est donnée du règlement No. 1230 décrétant un emprunt de \$63,000.00 pour l'aménagement du stationnement de l'école Garceau.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE



Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1230 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 7 et 8 mars 1978.

106/2/78

Lecture est donnée du règlement No. 1231 prévoyant l'imposition d'un droit sur les divertissements dans le territoire de la Cité.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

107/2/78

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$35,000.00 pour l'achat d'une partie du lot 153.

Le conseiller J.-Bruno Smith voudrait savoir quand les feux de circulation installés à l'angle du Boulevard St-Joseph et de la rue De Boucherville pourront être mis en opération.

L'ingénieur municipal explique que l'entrepreneur attend la livraison d'une boîte de contrôle pour terminer son travail. Cette pièce devrait nous parvenir d'ici 2 ou 3 semaines.

Le conseiller Roger Prince aimerait que le propriétaire d'un immeuble situé en bordure de la rue Hériot soit avisé que des glaçons qui se sont formés en façade de sa propriété représentent un danger pour les piétons qui passent à cet endroit.

Ce même conseiller souhaite qu'un panneau-réclame installé en bordure de la route Transcanadienne par J.H. Ryder Machines soit enlevé si l'entreprise n'a pas l'intention de donner suite au projet de construction qu'elle annonce.

Le conseiller J.-Bruno Smith voudrait savoir si l'Hydro-Québec pourrait procéder à l'amélioration de l'éclairage dans certains secteurs.

L'ingénieur municipal explique que le Conseil a déjà accepté un plan directeur d'amélioration de l'éclairage dans le territoire de la Cité et que ce plan doit être réalisé sur 5 ans. En 1978, les estimés budgétaires prévoient l'exécution de la première phase de ce programme qui s'effectuera sur certaines rues du Centre-Ville.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

13 mars 1978



Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 13 mars 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

108/3/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 février 1978. Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

109/3/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

" 7A. Projet d'annulation de certains lots et plan de redivision d'une partie du lot 126, Rang II. "

ADOPTE

#### Période de questions et renseignements

M. Victor Beaupré demande au Conseil si les règlements municipaux peuvent être modifiés pour permettre la construction dans le secteur Rive Nord.

On informe ce contribuable que la Cité n'est pas disposée à modifier la réglementation actuelle qui interdit la construction dans les secteurs non desservis. La Commission d'Urbanisme a déjà entrepris une étude concernant l'aménagement du secteur Rive Nord, mais la planification de ce territoire touchant le zonage et les infrastructures n'est pas encore complétée.

Au nom de la Jeune Chambre, M. Pierre Beaudet demande des renseignements sur l'évolution du dossier "Maison Celanese".

Le conseiller Roger Prince l'informe qu'une rencontre prévue pour le 16 mars avec les représentants de la Compagnie Celanese devrait permettre au Conseil de prendre une décision prochainement concernant l'acceptation de cet immeuble et son utilisation si la Cité en devient propriétaire.



Le conseiller Jean-Marie Boisvert informe les journalistes et la population que le 20 mars prochain une rencontre aura lieu avec des représentants de la Compagnie Canadien Pacifique concernant le prolongement de la rue St-Damase, aux fins de négocier en présence d'un notaire l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet.

110/3/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des félicitations soient offertes au greffier de la Cité pour avoir réussi avec succès les examens qui lui permettent maintenant d'être membre de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

111/3/78

1- FOURNITURE D'UNE AUTOMOBILE DE POLICE, SEDAN 4 PORTIERES, MODELE 1978

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. GARAGE LUCIEN MARIER INC. 960 Daigneault - Acton Vale	\$5,100.00
. ROBERT BIRON LIMITEE 655 Boul. Roxton - Acton Vale	\$5,364.00
. DRUMMOND AUTO LTEE 1163 Boul. St-Joseph - Dr'Ville	\$5,295.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission du GARAGE LUCIEN MARIER INC. soit retenue à condition qu'elle soit jugée en tout point conforme à la demande de soumissions.

ADOPTE

112/3/78

2- VENTE DES LOTS 126-201, -202, -207, -208, -209 et -210, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. F & J BLANCHET LTEE 550 - 107e Ave. - Dr'Ville-Sud	\$0.45 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la vente de ces lots soit acceptée.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente des lots précités.

ADOPTE

113/3/78

3- VENTE DES LOTS 126-223, -224, -225, -226 et -227, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. BENOIT BINETTE INC. 94 Notre-Dame - Dr'Ville	\$0.60 le pied carré



Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette offre d'achat soit acceptée.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente des lots précités.

ADOPTE

114/3/78

4- VENTE DES LOTS 126-232, -233, -234, -235, -236, -237, -238, -239, -240, -243, -244, -245, -246, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

Soumissionnaire

Prix

. LEMIRE CONSTRUCTION INC.  
488 Turcotte - Dr'Ville

\$0.40 le pied carré

VENTE DES LOTS 126-241 et -242, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

Soumissionnaire

Prix

. LEMIRE CONSTRUCTION INC.  
488 Turcotte - Dr'Ville

\$0.45 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la vente de ces terrains soit acceptée.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente des terrains ci-haut cités.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que la banque de terrains créée par la mise en oeuvre du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains (Phase 1) s'épuise rapidement puisque sur 121 terrains disponibles plus de 75 ont déjà été vendus. Il invite les personnes intéressées à faire l'acquisition d'un ou plusieurs terrains à se hâter parce que deux entreprises importantes aimeraient à présenter des offres d'achat pour la balance des lots disponibles.

Ces personnes devraient s'adresser sans retard à l'inspecteur en bâtiment et présenter leurs soumissions afin de bénéficier du coût très avantageux si l'on tient compte que ce secteur est desservi et que la Cité n'imposera pas de taxe d'amélioration locale à cet endroit.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministre de l'Education qui annonce que le Conseil du Trésor doit prochainement autoriser la construction d'un Cegep à Drummondville.



- Me Yvon Pinard, député fédéral, fait parvenir au Conseil un chèque de \$242,775.00 comme subvention dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de Rénovation Urbaine.
- M. Elphège Massé, ing., directeur régional (6-1) pour le Ministère des Transports du Québec, informe la Cité qu'une inspection sera faite prochainement au passage à niveau du Canadien National sur le Boulevard Lemire.

La Cité sera invitée lors de cette inspection à déléguer une personne pour se joindre aux représentants du Ministère des Transports, de la Commission Canadienne des Transports, du Chemin de Fer Canadien National et de la Municipalité de Grantham-Ouest.

- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond demande aux autorités municipales d'encourager les organismes du milieu à utiliser le nouveau sigle adopté par la Chambre à la suite d'un concours auprès de nos artistes et artisans.

Le Conseil croit qu'avant d'adopter officiellement ce sigle, il y aurait lieu par le biais des journaux locaux de demander l'opinion de la population. Si les commentaires sont favorables, le Conseil sera heureux d'encourager l'utilisation de ce sigle et d'en faire lui-même usage.

Son Honneur le Maire se fait le porte-parole pour féliciter la Chambre de Commerce pour l'initiative dont elle a fait preuve en organisant ce concours. Tous les artistes qui ont concouru sont également félicités et remerciés.

- M. Gaston Larocque, officier commandant du Corps de Cadets RCSCC 218 de Drummondville, souligne au Conseil le magnifique travail effectué par le capitaine André Houde, chargé des incendies, lors d'une soirée d'entraînement le 24 février 1978.

115/3/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 25 février au 10 mars 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$467,843.44.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

116/3/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 160A, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 24 février 1978, pour le compte de M. Marcel Provencher.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

117/3/78

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'annulation des lots 126-192 à 126-199 et d'une partie des lots 126-117 (rue), 126-120 (rue) et 126-200, Rang II, et d'un plan de redivision d'une partie du lot 126, Rang II, préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 20 février 1978, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce projet d'annulation et ce plan de redivision soient acceptés tel que soumis.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le plan d'arpentage portant le numéro A2537 préparé le 20 février 1978 par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire.

ADOPTE

118/3/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité achète pour la somme de \$1.00 le lot 130-333 (rue), propriété des Soeurs de la Présentation de Marie, pour fins d'aménagement d'une rue et que Me Jacques Lafond, notaire, soit autorisé à rédiger l'acte d'achat du terrain précité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à l'acquisition de ce terrain.

ADOPTE

119/3/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Philippe Bernier, maire, et M. Marcel Joyal, conseiller, soient délégués au congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Québec du 14 au 17 mai 1978.

ADOPTE

120/3/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Claude Boucher, Directeur Général de la Cité, soit autorisé à participer à un stage inscrit dans le Programme d'Echange d'Administrateurs Municipaux entre la France et le Québec qui aura lieu en avril 1978.

ADOPTE

121/3/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que MM. Roger Turcotte, Roland Tessier, Majoric Dionne et Laurent Bernier soient délégués au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec qui se tiendra à Québec du 30 mai au 2 juin 1978.

ADOPTE



122/3/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Jean-Paul Généreux soit nommé pro-maire pour une période de quatre mois (13 mars au 10 juillet 1978) en remplacement de M. Roger Prince dont le terme est expiré.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Roger Prince pour la disponibilité dont il a fait preuve au cours de son terme d'office et pour la compétence qu'il a démontrée dans l'exercice de cette fonction.

Le conseiller Jean-Paul Généreux déclare qu'il est heureux d'accepter ce mandat et qu'il y consacrera toute l'énergie et la disponibilité nécessaires.

123/3/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$100,000.00 pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de Drummondville-Ouest en 1978.

124/3/78

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$491,000.00 pour l'exécution de travaux publics dans la Cité de Drummondville en 1978.

125/3/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que Me André Jean, notaire, soit autorisé à rédiger le contrat d'acquisition du lot P.35, Quartier Ouest du cadastre officiel de la Ville de Drummondville, laquelle acquisition a été autorisée par le règlement No. 1227 de la Cité.

ADOPTE

126/3/78

ATTENDU QUE M. Jos-Alma Houle offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, la bâtisse portant le numéro civique 125 - 9e Avenue ainsi que les dépendances érigées sur le lot 149-112 du cadastre officiel du Canton de Grantham;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX, APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Jos-Alma Houle pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:



### Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

### Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

### Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de cinq mille dollars (\$5,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 7<sup>ième</sup> jour de février 1978, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE DE VENTE VERSEE AU DOSSIER: "P.A.Q. - ACQUISITION DE PROPRIETES")

Il est de plus résolu:

QUE le Maire et le Greffier soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

127/3/78

ATTENDU QUE dans la région immédiate de Drummondville, on compte plusieurs centres de plein air et terrains de camping dont les principaux sont:

- Le Parc des Voltigeurs
- Le Village d'Antan
- La Cité des Loisirs
- Le Camp Plein Air Familial;

ATTENDU QUE ces centres offrent de façon isolée des activités de plein air semblables et s'adressent à une même clientèle;



ATTENDU QUE chacun de ces centres doit isolément:

- tracer son propre réseau de sentiers
- le baliser
- l'entretenir
- et le surveiller;

ATTENDU QUE cette situation permet de constater plusieurs lacunes et incohérences, telles que:

- non uniformité dans l'aménagement des sentiers
- non uniformité dans le balisage
- différence dans la qualité de l'entretien des sentiers
- dédoublement et coûts additionnels concernant le personnel d'entretien et équipements, la surveillance, les assurances, etc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville appuie le projet "Dossier Plein Air - Réseau linéaire" présenté à la Direction de Planification au Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme de Stimulation de l'Economie et de Soutien de l'Emploi, afin qu'il soit possible de relier les différents centres de plein air par des sentiers et pistes cyclables qui permettraient en même temps de conserver presque intacts, sur la rive nord de la rivière St-François, les espaces verts et les boisés existants.

ADOPTE

128/3/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité de Drummondville paie à la Fédération Canadienne des Municipalités la somme de \$1,032.50, représentant sa cotisation annuelle, soit la période du 1er avril 1978 au 31 mars 1979.

ADOPTE

129/3/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Son Honneur le Maire, tous les conseillers, ainsi que le directeur général soient autorisés à assister au congrès de la Fédération Canadienne des Municipalités qui se tiendra à Edmonton du 4 au 7 juin 1978.

Son Honneur le Maire et le conseiller Marcel Joyal sont délégués comme représentants officiels de la Cité de Drummondville à ce congrès.

ADOPTE

130/3/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que dans tous les cas de remplacement d'un employé cadre par un employé normalement sous son autorité et ce au moment de la vacance du poste qu'occupait l'employé cadre avant la fin de son emploi au service de la Cité ou lors d'une absence pour invalidité prolongée, la politique salariale suivante soit établie, savoir:



La plus avantageuse des deux alternatives ci-après indiquées sera appliquée:

- a) Accorder l'échelon de la classe de l'employé à remplacer offrant le salaire immédiatement supérieur à celui de l'employé remplaçant, ou
- b) Accorder une augmentation statutaire de 5% au salaire de l'employé remplaçant.

ADOPTE

131/3/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le rapport du directeur du Service du Personnel intitulé "Mouvement du Personnel - février 1978" soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

132/3/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Cité, soit autorisé à adhérer à Municipal Finance Officers Association (M.F.O.A.).

ADOPTE

133/3/78

Lecture est donnée du règlement No. 1231 augmentant de \$65,000.00 le fonds de roulement de la Cité créé par le règlement No. 1126 et affectant à cette fin une somme de \$65,000.00 provenant des surplus d'opération pour l'année 1977.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

134/3/78

Lecture est donnée du règlement No. 1232 décrétant un emprunt n'excédant pas \$35,000.00 pour l'achat d'une partie du lot 153 du cadastre officiel du Canton de Grantham.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1232 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 mars 1978.

135/3/78

Lecture est donnée du règlement No. 1233 prévoyant l'achat de machinerie pour le Département des Travaux Publics et un emprunt de \$135,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1233 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 mars 1978.

136/3/78

Lecture est donnée du règlement No. 1234 prévoyant un emprunt au montant de \$106,000.00 pour l'entretien majeur des édifices municipaux en 1978.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1234 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 mars 1978.

137/3/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'avis de motion (no. 94/2/78) d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$400,000.00 pour la construction d'un pont enjambant la Rivière Noire dans l'axe de la rue Des Pins, soit prolongé jusqu'à la prochaine séance régulière du Conseil, soit le 28 mars 1978.

ADOPTE

138/3/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'avis de motion (no. 96/2/78) d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$225,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rues dans le secteur Marie de la Présentation (rues Marie-Rivier et Des Soeurs), soit prolongé jusqu'à la prochaine séance régulière du Conseil, soit le 28 mars 1978.

ADOPTE

#### Période de questions et renseignements

M. Jean-Claude Pinard, garagiste, s'adressant aux membres du Conseil déplore que les appels d'offres de la Cité pour la fourniture de véhicules-automobiles obligent le vendeur à reprendre des véhicules usagés.



Vu que la Loi de la Protection du Consommateur demande au garagiste de fournir des garanties sur la qualité des véhicules usagés, le vendeur doit conserver une marge de sécurité qui augmente d'autant le prix qu'il doit fixer pour le véhicule neuf. Il suggère que la Cité revende plutôt ses véhicules usagés par encan public, ce qui permet d'éviter l'obligation de fournir une garantie à l'acquéreur.

La Cité en procédant de cette façon pourrait favoriser ses garagistes locaux qui peuvent obtenir des prix spéciaux de leurs fournisseurs pour une municipalité ou des organismes qui possèdent des flottes importantes de véhicules. Le Conseil prend bonne note de cette suggestion et décidera s'il y a lieu d'y donner suite lors d'un prochain appel d'offres.

Le conseiller Marcel Joyal suggère que le plan triennal d'immobilisation établi par le Conseil lors d'un colloque tenu les 11 et 12 mars 1978 soit rendu public lors de la prochaine séance régulière du Conseil le 28 mars 1978. La conférence de presse transmise par la télévision communautaire pourrait être donnée au début de la séance après l'adoption de l'ordre du jour. Cette suggestion est unanimement acceptée.

Son Honneur le Maire explique que durant ce colloque d'une durée de 2 jours, le Conseil assisté de tous les chefs de services a établi un programme d'emprunt pour les trois prochaines années en tenant compte des besoins de la collectivité autant que de sa capacité de supporter la facture du remboursement des dettes qui seront contractées par la Cité durant cette période.

Il adresse des remerciements à tous les administrateurs municipaux pour l'énergie et la disponibilité qu'ils ont démontrées durant ces assises qui se sont déroulées dans un climat d'entente tout en permettant des échanges d'opinions parfois différents mais toujours formulés avec honnêteté et dans l'intérêt des contribuables.

139/3/78

Attendu que la Cité devra défrayer le coût de réparations importantes pour la remise en marche d'un compresseur au Centre Civique;

Attendu qu'il semble que l'Hydro-Québec puisse être tenu responsable du bris de cet appareil;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Directeur Général et l'Aviser Légal de la Cité soient autorisés à prendre les mesures nécessaires pour récupérer de l'Hydro-Québec les déboursés encourus pour les réparations précitées.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.



28 mars 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 mars 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du pro-maire, M. Jean-Paul Généreux.

140/3/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Claude Boucher soit nommé greffier-adjoint pour la tenue et les besoins de la présente assemblée.

ADOPTE

141/3/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir remplacé les items 26 et 31 par ce qui suit:

- " 26. Engagement d'une firme de consultants pour l'étude du secteur P.A.A.T., Phase IV.
31. Prolongation jusqu'à la prochaine séance régulière du Conseil de l'avis de motion (no. 96/2/78) d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$225,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rues dans le secteur Marie de la Présentation (rues Marie-Rivier et Des Soeurs). "

ADOPTE

142/3/78

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 13 mars 1978, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal que le greffier-adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

Le conseiller Lucien Couture désire cependant souligner le fait qu'il considère que M. Laurent Bernier a été trop humble dans la rédaction de la résolution no. 110/3/78 concernant des félicitations offertes au greffier de la Cité pour avoir réussi des examens qui lui permettent d'être membre de la C.O.M.A.Q.

Le conseiller Roger Prince appuie la proposition de M. Marcel Joyal.

ADOPTE



Invité à présenter le plan triennal de capitalisation, le trésorier de la Cité souligne les sommes qui seront dépensés au cours des prochaines années et en regard de ces sommes dépensées il indique les retours d'argent provenant de différents projets:

	<u>Dépenses</u>	<u>Retours d'argent</u>
1978:	\$3,783,200.	\$ 664,400.
1979:	\$4,382,100.	\$ 613,400.
1980:	\$3,834,800.	\$1,066,700.
1981:	\$3,538,600.	\$ 936,300.

M. Roger Turcotte souligne également que pour la conservation et le maintien des équipements déjà existants, la Cité consacrera environ la moitié des sommes prévues au plan de capitalisation. Le solde ira à la mise sur pied de nouveaux projets tels que: développements domiciliaires, ouvertures de rues, études techniques.

A tour de rôle, les conseillers apportent les précisions suivantes sur le plan triennal:

- M. Marcel Joyal, se référant à une étude déjà faite par la S.H.Q. souligne que chaque dollar dépensé par la Cité dans un projet de P.A.Q./P.A.R.E.L. entraîne un investissement total de \$8.00 si on comprend les dépenses faites par les propriétaires et les différents gouvernements. C'est donc dire que les \$3 millions que la Cité prévoit dépenser auront un effet d'investissement de \$25 millions dans la Cité.
- M. J.-Bruno Smith apporte des précisions quant aux retours d'argent. Ainsi, dans le cas d'un projet P.A.R.E.L., le retour des taxes foncières et de la taxe de vente s'établit à 42.12% de l'investissement effectué par la Cité. Il mentionne aussi qu'au programme P.A.A.T. les bénéficiaires de la vente des terrains et les retours de taxes et de la subvention de \$1,000.00 par logement, remboursent environ 80% des dépenses effectuées par la Cité. M. Smith en conclut que la Cité, tout en étant le maître d'oeuvre de son développement, ne grève pas les finances municipales de façon indue.
- M. Lucien Couture, quant à lui, souligne que le projet du prolongement de la rue St-Damase doit être complété en 1978 tel que prévu au plan triennal. Il se dit très heureux de voir qu'enfin les communications entre les secteurs St-Joseph et St-Jean-Baptiste et le Centre-Ville seront facilitées.
- M. Jean-Marie Boisvert mentionne que l'acquisition des terrains sera complétée d'ici peu concernant le projet "St-Damase".
- M. Lindor Letendre se dit très heureux des résultats du colloque tenu récemment et à titre de président du Comité des Travaux Publics souligne que le département des travaux publics s'est vu confier des projets tels que l'ouverture des rues St-Damase et Marchand et la réalisation du pont de la rue Des Pins; lesquels projets contribueront à l'amélioration du réseau routier.



- M. Roger Prince, pour sa part, souligne que le plan triennal devra faire l'objet de revisions annuelles pour tenir compte de la capacité de payer du contribuable drummondvillois. Il se dit aussi très satisfait du colloque, considérant que le Conseil a fait l'unanimité sur la presque totalité des projets qui y ont été étudiés.
- A une question à savoir pourquoi on ne fait pas mention des travaux effectués dans le parc industriel régional, le conseiller Jean-Marie Boisvert répond que ces travaux sont effectués à l'aide d'octrois des gouvernements provincial et fédéral et que de ce fait ils ne sont pas incorporés à la dette de la Cité.
- M. Marcel Joyal souligne que l'effort de capitalisation représenté dans ce plan triennal constitue l'effort maximum que la Cité pouvait faire et que ceci est dû à la bonne situation financière de Drummondville. M. Joyal se dit convaincu que tous les projets prévus au plan triennal ne sauront qu'améliorer cette situation financière.

Période de questions et renseignements

M. Robert Beaupré, entrepreneur et propriétaire de certains terrains sur la Rive Nord, présente un projet de construction et voudrait obtenir la permission de construire sur ses lots.

Le conseiller Marcel Joyal répond que le règlement actuel est en vigueur depuis plusieurs années et qu'il interdit toute construction sur ce territoire tant que les services ne seront pas complets. Il ajoute que cette situation n'existe pas seulement à Drummondville, mais que cela correspond aussi à la pensée du gouvernement provincial que d'interdire de tel développement. Quant à savoir si des permis ont déjà été délivrés depuis l'adoption du règlement de zonage pour des constructions dans ce secteur, le Conseil en prend bonne note et fera les vérifications nécessaires.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

143/3/78

1- OPERATION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE

Soumissionnaires

- . ROYAUME DES PETITS CHIENS DE LUXE  
(M. H.P. Picotín)
- . SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND  
(M. R. Côté)

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces soumissions soient remises au Directeur de Police et au Greffier pour étude et que la plus conforme soit retenue. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer une convention avec le soumissionnaire choisi.

ADOPTE

144/3/78

2- VENTE DU LOT 126-200, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

Soumissionnaire

. F & J BLANCHET LTEE  
550 - 107e Avenue  
Drummondville-Sud

Prix

\$0.40 le pied carré



Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la vente de ce terrain soit acceptée si jugée conforme.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente du lot précité.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Chambre de Commerce, par son président, fait part au Conseil des conclusions d'une enquête menée dans les milieux d'affaires drummondvillois, à savoir qu'une fusion des municipalités du Grand Drummondville serait souhaitée. Le Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce appuie cette recommandation et prie le Conseil de bien vouloir étudier cette question.

Le conseiller J.-Bruno Smith se réfère à l'étude menée par l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville pour en dégager les avantages suivants:

- uniformisation de la taxation
- répartition des coûts sur une plus grande échelle
- subventions accrues dû à une population plus élevée
- centralisation des services et économies d'administration.

Le conseiller J.-B. Smith mentionne également qu'une somme de \$50,000.00 a été prévue au plan triennal déposé ce soir pour étudier cette question afin d'en faire ressortir clairement les avantages de toutes les parties et qu'éventuellement le tout se termine par un "mariage de raison".

Les conseillers J.-Bruno Smith et Marcel Joyal invitent tous les organismes et corps intermédiaires intéressés à bien vouloir faire connaître leur point de vue au Conseil.

Le conseiller Raymond Luneau mentionne que beaucoup de résidants dans les proches environs de Drummondville souhaitent une telle fusion. A ce propos, il rappelle qu'une demande de fusion présentée par les résidants du secteur St-Pierre, Boulevard Lemire, Drummondville-Sud et route 51 de Grantham-Ouest, avait obtenu l'assentiment de 98% des propriétaires concernés.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert considère que la Cité devrait entreprendre la réalisation de ce projet qui aurait pour effet de favoriser une meilleure promo-



tion industrielle parce qu'une ville plus grande attire mieux l'industriel de par les services qu'elle peut offrir. La planification aussi en serait améliorée, que ce soit sur le plan administratif, du zonage ou du développement.

Le conseiller Lucien Couture rappelle que la fusion de St-Joseph et St-Jean-Baptiste a été très profitable pour l'essor de Drummondville.

M. Jean-Paul Généreux, pro-maire, réitère l'invitation à tous les groupes intéressés de bien vouloir faire connaître leurs opinions.

- M. Claude Rocheleau remercie le Conseil pour avoir nommé une rue du nom de Rocheleau.
- La Commission Scolaire Régionale St-François, par son directeur général, remercie le Conseil de sa coopération pour la réalisation du projet Marie de la Présentation.
- Le Bureau du Tourisme et des Congrès de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond sollicite une participation financière de la Cité de Drummondville pour l'impression d'une carte et d'un bottin touristique.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, qu'une subvention de \$3,000.00 soit accordée à cet organisme vu qu'il existe des sommes dont on peut disposer à cette fin.

ADOPTE

145/3/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 11 mars au 1er avril 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$367,619.22.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

146/3/78

Vu les articles 28 à 32 inclusivement de la Loi sur l'Évaluation Foncière, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Jean Roy, évaluateur et détenteur d'un permis provincial portant le numéro 33476, soit autorisé à titre de représentant de la firme Pelletier, Roy, Mercure et Associés, à:

- 1<sup>o</sup> tenir à jour les rôles d'évaluation de la Cité (valeurs foncières et locatives) selon la loi au cours de l'année 1978;
- 2<sup>o</sup> procéder en 1978 au redressement des rôles d'évaluation (valeurs foncières et locatives) selon la loi pour fins d'imposition en 1979.

La tenue à jour et le redressement ci-haut cités seront exécutés selon la proposition faite par la firme Pelletier, Roy, Mercure et Associés le 28 mars 1978 et acceptée par la présente résolution.

147/3/78

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer une convention avec la firme Pelletier, Roy, Mercure et Associés pour l'exécution de ces mandats.

ADOPTE



148/3/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services de l'architecte Gilles Chagnon soient retenus pour effectuer des études sommaires pour la rénovation au garage municipal selon les spécifications fournies par le Directeur des Travaux Publics.

Le maire ou à défaut le pro-maire et le Directeur des Travaux Publics sont par la présente autorisés à négocier et signer une convention avec M. Chagnon pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

149/3/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer un protocole d'entente entre la Cité et le Carrefour Socio-Culturel concernant l'exploitation du Centre d'Exposition pour l'année fiscale 1978-1979, selon les termes et conditions préalablement discutés.

ADOPTE

150/3/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que le contrat du Directeur Général de la Cité, tel qu'il apparaît en annexe au procès-verbal, soit renouvelé. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTE

151/3/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le contrat de gérance de l'aéroport municipal avec M. Claude Gaudet soit renouvelé pour la période du 1er mai 1978 au 30 avril 1979, toutes clauses demeurant les mêmes sauf la rémunération qui passera de \$12,000.00 à \$14,000.00 annuellement.

ADOPTE

152/3/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Michel Parenteau, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer des contrats d'achat d'électricité avec l'Hydro-Québec.

ADOPTE



153/3/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que MM. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et André Paquet, directeur des services récréatifs et communautaires, soient mandatés pour siéger sur une commission tripartite composée de la Cité de Drummondville, de la Société d'Agriculture du Comté de Drummond et du Drummondville Olympique, afin de produire des recommandations quant aux besoins collectifs en équipements majeurs dans le domaine de la récréation.

ADOPTE

154/3/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Denis Luneau, directeur du Service d'Urbanisme, soit délégué à une journée d'étude concernant l'affichage en milieu urbain, laquelle se tiendra à Montréal le 31 mars 1978.

ADOPTE

155/3/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Claude Boucher, directeur général de la Cité, soit délégué au congrès de l'Association Canadienne des Administrateurs Municipaux qui se tiendra à Edmonton du 1er au 4 juin 1978.

ADOPTE

156/3/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que Me Jacques Beaudoin, notaire, soit autorisé à rédiger une convention pour obtenir de Soquip une mainlevée en regard des droits de surface existant sur les parties des lots 271, 272, 273 et 278 du cadastre officiel du Canton de Grantham.

ABROGEE  
PAR RES.  
380/7/78

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à l'obtention de cette mainlevée.

ADOPTE

157/3/78

ATTENDU QUE notre municipalité s'est prévaluée des avantages financiers prévus dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, notre municipalité a reçu, au cours de l'année 1977, la somme totale de \$249,000.00 représentant \$1,000.00 par unité de logement admissible suivant les critères provinciaux et fédéraux requis;

ATTENDU QUE notre municipalité s'est engagée par résolution à fournir au Ministère des Affaires Municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu de ce programme;

ATTENDU QUE le Conseil Municipal a requis de M. Claude Boucher, Directeur Général de la Cité, un rapport écrit faisant état de l'utilisation présente ou future des sommes d'argent reçues en 1977 par le biais du P.S.E.M.;



ATTENDU QUE M. Claude Boucher a déposé auprès du Conseil un état de compte de l'utilisation présente et future de ces subventions;

ATTENDU QUE cette utilisation présente et future desdits fonds est conforme aux volontés exprimées par le Conseil dans ce domaine;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville adopte ledit rapport de M. Claude Boucher et le fasse parvenir au Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

158/3/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Me Jacques Biron soit mandaté pour représenter les intérêts de la Cité dans la cause du grief présenté par l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

159/3/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Benoit Laflamme, directeur du Service du Personnel, soit délégué au congrès des Relations Industrielles organisé par l'Université Laval et qui se tiendra à Québec les 3 et 4 avril 1978.

ADOPTE

160/3/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Conseil approuve le rapport fait par l'ingénieur municipal relativement à des dépenses pour des travaux exécutés aux chemins municipaux pour un montant de \$157,427.43 suite à l'adoption des règlements nos 1127, 1148, 1144, 1171 et 1175 et qu'une demande de subvention de \$30,000.00 soit adressée au Ministère des Transports et des Travaux Publics.

ADOPTE

161/3/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Gilles Charest, régisseur des sports, soit délégué au congrès annuel de l'Association des Arénas du Québec qui se tiendra à Pointe-au-Pic du 22 au 25 avril 1978.

ADOPTE

162/3/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement amendant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Cité.



163/3/78

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$165,000.00 pour des travaux de rénovation et l'achat d'équipement pour la bibliothèque municipale.

164/3/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant la métrisation du règlement de circulation de la Cité.

165/3/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services de l'urbaniste-conseil Pierre Landry soient retenus pour produire une étude de développement du projet P.A.A.T., phase IV.

ADOPTE

166/3/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité fasse l'acquisition et procède à l'installation d'un tableau indicateur au stade municipal, au coût de \$2,000.00. Cet achat sera effectué à même le fonds de roulement décrété par le règlement No. 1126 conformément à l'article 604 de la Loi des Cités et Villes, et sera remboursé sur une période de 5 ans à raison de \$400.00 par année.

ADOPTE

167/3/78

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec projette de construire à Drummondville 100 unités de logement pour personnes âgées;

VU le grand nombre de personnes âgées handicapées dans notre milieu, comme le démontre l'inventaire réalisé par nos services;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de prévoir inclure 12 logements pour handicapés à l'intérieur du complexe prévu pour les personnes âgées.

ADOPTE

168/3/78

Lecture est donnée du règlement No. 1235 prévoyant un emprunt de \$490,000.00 pour l'exécution de travaux publics dans la Cité de Drummondville en 1978.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1235 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 11 et 12 avril 1978.

169/3/78

Lecture est donnée du règlement No. 1236 prévoyant un emprunt de \$100,000.00 pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de Drummondville-Ouest.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1236 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 4 et 5 avril 1978.

170/3/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'avis de motion (No. 96/2/78) d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$225,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rues dans le secteur Marie de la Présentation, soit prolongé jusqu'à la prochaine séance régulière du Conseil, soit le 10 avril 1978.

ADOPTE

171/3/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de Mme Wilfrid Guilbeault, décédé récemment.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith tient à féliciter M. Généreux, pro-maire, pour sa promotion à titre de contremaître à la compagnie Dominion Textile Ltée, de même que pour son excellent travail de président de la présente assemblée.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

*Claude Boucley*

.....  
Greffier-adjoint.

*Jean-Benoît Généreux*

.....  
Pro-maire.





10 avril 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 avril 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du pro-maire, M. Jean-Paul Généreux.

172/4/78

Lecture est donnée de la première page du procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 1978.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le greffier soit dispensé de poursuivre la lecture de ce procès-verbal parce que tous les membres du Conseil présents en ont pris connaissance avant la présente assemblée. Il est également résolu que cedit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Le conseiller Lucien Couture félicite le greffier pour avoir réussi avec succès les examens qui lui ont permis récemment de devenir membre de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec. Il invite les journalistes à assister à la remise de certificats officiels qui seront donnés à plus de trente nouveaux membres de la C.O.M.A.Q. au Motel LeDauphin le 13 avril prochain et dont 8 récipiendaires sont des officiers municipaux de la région du centre du Québec.

173/4/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- " 24A. - Avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$64,000.00 pour l'exécution de travaux d'amélioration au marché public.
- 25A. - Boulevard Lemire (Lindor Letendre). "

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

174/4/78

1- DEMOLITION DU HANGAR A L'ARRIERE DE L'HOTEL DE VILLE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION F. MAJEAU & FILS INC. 970 rue St-Jean - Dr'Ville	\$2,995.00
. COTE EXCAVATION INC. 1 Forgues - St-David	\$2,800.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission de COTE EXCAVATION INC. soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité par l'ingénieur municipal.

Ce dernier est par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

175/4/78

2- VENTE DES LOTS 126-153, -157, -158 et -159, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION MARTIN ET MARTIN INC. 915 rue Godbout - Dr'Ville	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée si jugée conforme.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente des lots ci-haut cités.

ADOPTE

176/4/78

3- VENTE DES LOTS 126-145 et -146, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. MARCEL PROVENCHER 233 Notre-Dame - Dr'Ville	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée si jugée conforme.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente des lots ci-haut cités.

ADOPTE

177/4/78

4- VENTE DES LOTS 126-137, -168, -214 et -219, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. JEAN-BRUNO FRECHETTE 800 Boul. St-Joseph - Dr'Ville	\$0.60 le pied carré





Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée si jugée conforme.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente des lots ci-haut cités.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- 178/4/78
- M. Jean Labonté, président et directeur général de la Société de Développement Industriel du Québec, en son nom personnel et au nom des membres de sa famille, remercie le Conseil d'avoir donné le nom de Labonté à une nouvelle rue du Parc Industriel Régional.

- L'Association des Marchands d'Automobiles de Drummondville Inc. suggère au Conseil de modifier sa procédure d'appel d'offres pour la fourniture de véhicules automobiles afin d'allonger le délai pour la présentation de soumissions.

Cette suggestion étant jugée valable, il est unanimement résolu que les officiers municipaux soient avisés de prendre les mesures nécessaires pour allonger la période de présentation des soumissions et que demande soit faite à l'acheteur municipal d'expédier copie des appels d'offres aux concessionnaires capables de fournir les véhicules requis.

ADOPTE

- 179/4/78
- La Société Nationale des Québécois remercie le Conseil pour sa contribution à l'accueil de 250 délégués européens jeudi le 30 mars 1978, au Motel LeDauphin.
  - Le Conseil Economique Drummond sollicite une rencontre avec le Conseil de la Cité pour discuter de l'avenir du C.E.D.

Attendu que Son Honneur le Maire Philippe Bernier et M. Claude Boucher, Directeur Général de la Cité, sont présentement à l'extérieur de la Cité, il est unanimement résolu de reporter cette rencontre à une date ultérieure.

ADOPTE

- Le Conseil Economique Drummond offre sa participation à un comité d'étude dont il suggère la formation pour la réalisation d'une étude sur les avantages et les inconvénients d'un regroupement des entités municipales de l'agglomération de Drummondville.

A cette lettre est jointe une autre lettre du Groupement Québécois d'Entreprises Inc. qui sollicite le privilège de participer activement à la réalisation de l'étude précitée.



Le Conseil Economique Drummond met à la disposition du Conseil un comité bénévole en vue d'aider à la confection d'un plan triennal de dépenses courantes et de nature "capital" afin que les propriétaires et locataires des divers secteurs d'activité puissent prévoir les variations probables de l'ensemble des taxes municipales trois ans à l'avance.

Le conseiller Roger Prince, président du Comité des Finances, est d'avis que le plan de capitalisation pour l'année en cours est déjà approuvé et ne peut être modifié à court terme. Cependant, lors de la préparation des estimés budgétaires des années futures, il sera possible de consulter les organismes intéressés pour échanger certains points de vue sur la capitalisation à planifier.

Le conseiller Marcel Joyal estime que le budget d'opération et de capitalisation pour l'année en cours en est un équilibré, adopté à l'unanimité des membres du Conseil et qui respecte l'équité envers toutes les catégories de contribuables de la Cité.

Le conseiller J.-Bruno Smith partage l'opinion du conseiller Marcel Joyal et soutient pour sa part que les industriels qui contestent présentement les taxes d'affaires et de services pourraient éventuellement si le système de taxation était modifié par le législateur provincial écoper d'un fardeau fiscal beaucoup plus lourd que celui qui est actuellement en vigueur dans la Cité.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert conclut que la Cité n'a pas l'intention actuellement de faire supporter par les industriels locaux des taxes 3 fois plus élevées que pour d'autres catégories de contribuables même si cette politique est déjà appliquée dans certaines provinces du pays.

180/4/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 25 mars 1978 au 1er avril 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$435,983.97.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

181/4/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 8775 à 8798 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE



Le Centre Social Louis Braille Inc. sollicite une subvention de la Cité pour soutenir l'oeuvre qu'il poursuit et venir en aide à certains aveugles de la région qui expriment des besoins.

Le Conseil regrette d'avoir à respecter la politique qu'il a établie d'abolir les subventions pour les remplacer par la fourniture de services municipaux lorsque c'est possible. Le Conseil n'aurait cependant pas d'objection à permettre une souscription populaire patronnée par un organisme local et faite au bénéfice des aveugles du milieu.

M. Roland Parent du 86 rue Mathieu sollicite la réfection du pavage de cette rue qu'il estime grandement détérioré. Sa demande écrite adressée au Conseil est également accompagnée d'une requête d'une trentaine de propriétaires qui souhaitent l'exécution de ces travaux de réfection.

Demande sera faite à l'ingénieur municipal de procéder à l'estimation des travaux suggérés et le Conseil verra à les faire exécuter dans les meilleurs délais s'il y a nécessité.

182/4/78

Les Semaines Culturelles du Centre du Québec Inc. sollicitent une subvention de \$2,500.00 pour défrayer les coûts d'utilisation du Centre Culturel, des salaires des techniciens et des électriciens nécessaires à l'organisation du festival culturel 1978. Elles demandent également l'autorisation d'utiliser le Parc Woodyatt le soir du 21 mai 1978 jusqu'à 23:00 heures pour la soirée des chansonniers.

Attendu que les Semaines Culturelles du Centre du Québec Inc. ont démontré une volonté ferme d'en arriver à l'autofinancement;

Attendu que le montant de la subvention demandée est beaucoup moindre que celui des années antérieures;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité par ses services municipaux accorde aux Semaines Culturelles du Centre du Québec Inc. l'aide technique et l'accès au Centre Culturel nécessaires pour la réalisation du festival culturel 1978. Les déboursés de la Cité ne devront cependant pas dépasser le montant de la subvention demandée.

ADOPTE

183/4/78

Le Conseil prend connaissance d'une lettre adressée à Autobus Drummondville Ltée par les résidents de l'Îlot Jacques Adhémar pour réclamer un service de transport par autobus pour les ouvriers de ce secteur.

Attendu que l'Îlot Jacques Adhémar comprend 208 logements;

Attendu que dans le voisinage il s'est construit plusieurs résidences et que durant l'année 1978 plusieurs constructions seront réalisées dans le secteur appelé "P.A.A.T., Phase 1";

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite aux propriétaires

de la Compagnie Autobus Drummondville Ltée de desservir ce secteur par un réseau de transport répondant aux besoins exprimés par les résidants.



ADOPTE

184/4/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Gérard Lapierre soit autorisé à assister au congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Québec du 14 au 17 mai 1978.

ADOPTE

185/4/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Jean-Marie Précourt, directeur-adjoint, soit autorisé à assister au congrès de l'Association des Chefs de Pompiers du Québec qui se tiendra à Val d'Or du 11 au 15 juin 1978.

ADOPTE

186/4/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Yves Pouliot, directeur de police, soit autorisé à assister au congrès de l'A.C.P.P.Q. qui se tiendra à Longueuil du 25 au 29 juin 1978.

ADOPTE

187/4/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité accepte les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année d'opération 1977 tels que vérifiés par Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, C.A., et dont copie du rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme cédule "A". Cette acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec. (RAPPORT VERSE AU DOSSIER: "O.M.H.")

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith intervient pour souligner qu'actuellement l'Office Municipal d'Habitation ne dispose que de 198 logements alors que la liste d'attente des personnes intéressées dépasse 600. Il est à souhaiter que la Société d'Habitation du Québec puisse mettre en chantier les projets de 196 et 45 logements qui sont en instance d'approbation.

188/4/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Guy Filion soit autorisé à assister au Symposium Québécois du Plein-Air qui se tiendra à Montréal du 26 au 29 avril 1978.

ADOPTE

189/4/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de permettre à la Cité de Drummondville de prendre possession au préalable de l'espace de terrain d'une superficie approximative de 15,000 pieds carrés dont elle est propriétaire et qui devra être acquis pour la réalisation du prolongement de la rue St-Damase entre le Boulevard St-Joseph et la rue Lindsay.

ADOPTE

190/4/78

Il est proposé par le conseiller Raymon Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Conseil de la Cité de Drummondville ratifie et accepte la lettre que Me Jacques Biron a adressée pour la Cité à la Société Immobilière Marathon Ltée agissant également pour C.P.R. Ltée et relative au prolongement de la rue St-Damase. Copie de cette lettre sera conservée dans les archives de la Cité.

ADOPTE

191/4/78

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville entend procéder au cours de l'été 1978 au prolongement de la rue St-Damase pour relier le Boulevard St-Joseph à la rue Lindsay;

ATTENDU QUE pour ce faire une traverse à niveau devra être aménagée sur cette section de la rue St-Damase;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à la Commission Canadienne des Transports d'émettre une ordonnance autorisant l'aménagement d'une traverse à niveau par la Compagnie C.P.R. sur le site du prolongement de la rue St-Damase à l'endroit indiqué sur les plans préparés par les ingénieurs-conseils mandatés par la Cité et dont copie est annexée à la présente résolution. (PLANS VERSES AU DOSSIER: "RUE ST-DAMASE - PROLONGEMENT")

ADOPTE

192/4/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le rapport rédigé par le directeur du Service du Personnel intitulé "Mouvement du Personnel - mars 1978" soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

193/4/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 136A, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 21 mars 1978, pour le compte de M. Pierre Gauthier.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE





194/4/78

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$337,000.00 pour l'acquisition des terrains nécessaires au prolongement de la rue St-Damase.

195/4/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'avis de motion no. 163/3/78 prévoyant un emprunt n'excédant pas \$165,000.00 pour des travaux de rénovation et l'achat d'équipement pour la bibliothèque municipale, soit prolongé jusqu'à la séance régulière du 24 avril 1978.

ADOPTE

196/4/78

Lecture est donnée du règlement No. 1238 amendant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

197/4/78

Lecture est donnée du règlement No. 1239 concernant la métrisation du règlement de circulation no. 1050 et ses amendements.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

198/4/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$64,000.00 pour l'exécution de travaux d'amélioration au marché public.

Le Conseil annonce que le 29 avril 1978 la Cité mettra à la disposition des contribuables un service de cueillette des rebuts pour faciliter le nettoyage des propriétés à l'occasion de la saison printannière. Des camions de la Cité feront la cueillette de tous les objets qui seront mis en bordure des rues avant 6:00 heures du soir. Toute la population est invitée à se prévaloir de ce service pour se départir de choses vétustes qui sont souvent encombrantes et dont il est difficile de disposer en temps ordinaire.

199/4/78

ATTENDU QUE suite à une étude de trafic sur le Boulevard Lemire, la Commission Canadienne des Transports, le Ministère des Transports du Québec, les représentants du C.N., ceux de la Corporation Municipale de Grantham-Ouest et ceux de la Cité de Drummondville ont constaté que la traverse à niveau de chemin de fer constitue un danger réel pour les usagers de cette artère achalandée;

ATTENDU QUE les autorités compétentes jugent que le meilleur moyen d'écartier définitivement les dangers que représente cette traverse à niveau serait l'aménagement d'un viaduc;

ATTENDU QUE la topographie du terrain se prête avantageusement à la construction d'une voie souterraine;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la Cité de Drummondville appuie la Corporation Municipale de Grantham-Ouest afin qu'elle obtienne une ordonnance de la Commission Canadienne des Transports pour la construction d'un viaduc à la hauteur de la traverse à niveau du Chemin de Fer C.N. sur le Boulevard Lemire et que cette ordonnance stipule que les subventions normalement accordées pour ce genre de construction soient consenties à la Corporation Municipale de Grantham-Ouest.

ADOPTE

M. Willie Fillion, secrétaire de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., veut savoir si les travaux que le Conseil entend réaliser dans le secteur de Drummondville-Ouest au cours de l'année 1978 (pont rue Des Pins et projet "Marie de la Présentation") seront totalement à la charge de ce secteur.

Le pro-maire explique au requérant que l'accord de la fusion intervenue en 1966 prévoit que les travaux d'infrastructure sont à la charge de Drummondville-Ouest. Cependant si des travaux exécutés dans ce secteur sont à caractère communautaire, ils sont payés par l'ensemble de la nouvelle ville. Il semble assez évident que l'aménagement d'un pont dans l'axe de la rue Des Pins a pour but de desservir le secteur de Grantham-Ouest qui se développe assez rapidement tout autant que celui de Drummondville-Ouest. De ce fait, le pont projeté aura un caractère communautaire au sens de la réglementation municipale.

Le conseiller Roger Prince s'inquiète des nombreuses plaintes qui sont formulées par des personnes qui sont sollicitées pour faire faire le ramonage des cheminées de leurs propriétés. Il semble que les personnes qui exercent le métier de ramoneur laissent entendre aux propriétaires qu'ils sont mandatés par la Cité et que le prix exigé est également très élevé.

Vu que la réglementation municipale ne rend pas obligatoire le ramonage des cheminées à moins que le service de prévention des incendies l'exige ou le recommande, on informera le public d'être prudent avant de transiger avec les ramoneurs et des avis seront expédiés aux détenteurs de permis pour l'exécution de ces travaux.

Le conseiller Lindor Letendre informe ses collègues que les feux de circulation installés à l'intersection du Boulevard St-

Joseph et de la rue Janelle seront définitivement mis en opération, mercredi le 12 avril 1978.

Il invite les automobilistes à faire preuve de prudence pour ne pas écoper de billets d'infraction à cause du changement apporté par la mise en place de ces feux de circulation.



ET LA SEANCE EST LEVEE.

*Philippe Bernier*

Greffier.

*Jean-Marie Boisvert*

Pro-maire.

24 avril 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 24 avril 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

200/4/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 avril 1978.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

201/4/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir inscrit l'item suivant:

" 31A. Avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$50,000.00 pour l'exécution de travaux d'ouverture du Boulevard Celanese jusqu'à la 8e Avenue. "

ADOPTE



Période de questions et renseignements

M. Denis Lampron, secrétaire de district du Centre du Québec pour le Mouvement Scout, sollicite la présence des membres du Conseil à un marchethon qui aura lieu dimanche le 30 avril 1978 et dont les recettes serviront à défrayer le voyage d'une délégation de jeunes scouts de Drummondville qui participeront à un Jamboree International en Iran au cours de l'été.

Son Honneur le Maire félicite M. Lampron pour le dévouement qu'il consacre à l'oeuvre du scoutisme. Il adresse également des félicitations aux jeunes scouts costumés qui l'accompagnent.

M. Hervé Savoie réclame une piste pour les adeptes du rouli-roulant qui ne peuvent pratiquer ce sport à cause du règlement municipal qui l'interdit sur la voie publique.

Vu que ce sport semble de plus en plus populaire, le Conseil demandera aux Services Récréatifs et Communautaires d'étudier la possibilité d'aménager une piste adéquate et sécuritaire. Il est suggéré que la patinoire du parc Ste-Thérèse soit pavée et utilisée à cette fin. Une décision sera prise rapidement et transmise aux intéressés.

M. Jacques Dionne au nom de la Jeune Chambre, s'informe de l'évolution du dossier "Maison Celanese".

A la demande de Son Honneur le Maire, le conseiller Jean-Marie Boisvert explique qu'une rencontre prévue avec les dirigeants de la Compagnie Celanese pour en arriver à une entente finale, a été remise à cause de circonstances incontrôlables. La Cité fera des démarches pour que cette réunion puisse se tenir le plus tôt possible et le public sera informé des conclusions des discussions entamées depuis plusieurs mois.

Mesdames Ginette Biron et Louise Dubreuil sollicitent la fermeture de la rue St-Georges à l'intersection du Boulevard Lemire. Elles invoquent des raisons de sécurité pour les nombreux enfants en bas âge qui résident au Domaine Biron et le fait que la rue St-Georges est très peu habitée. Malgré l'interdiction du trafic lourd dans ce secteur, plusieurs camionneurs empruntent les rues Biron, Gendron ou Gill et les automobilistes empruntent la rue St-Georges pour éviter les feux de circulation installés à l'angle de la rue St-Pierre et du Boulevard Lemire. On allègue également que les automobilistes circulent à haute vitesse et n'observent pas les arrêts obligatoires.

Plusieurs suggestions sont faites mais la majorité du Conseil estime qu'il y a lieu de procéder à une étude avant de statuer sur l'une ou l'autre des solutions proposées. L'ingénieur municipal se chargera de préparer un rapport qui sera étudié à courte échéance.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:



1- ACHAT DE TRACTEUR ET SOUFFLEUSE A NEIGE:

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. PLACEMENTS HILAIRE BLANCHET LTEE 2220 Boul. Jean-de-Brébeuf Drummondville-Sud	\$89,132.80

Cette soumission sera remise pour analyse à l'ingénieur municipal et elle sera acceptée ou refusée par le Conseil lors de la séance du 8 mai 1978.

202/4/78

2- EMISSION D'OBLIGATIONS DE \$3,077,000.00:

Considérant que la Corporation de la Cité de Drummondville dans le Comté de Drummond a demandé par l'entremise de la Gazette Officielle du Québec des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$3,077,000.00, avis qui a paru le 8 avril 1978;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les sept soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>	
-René T. Leclerc Incorporée Banque de Commerce Canadienne Impériale	94.50%	\$ 600,000.	9½%	1979 à 1984	10.8388	
		\$ 590,000.	10%	1985 à 1988		
		\$1,887,000.	10%	1989 à 1998		
-Lévesque, Beaubien Inc.	96.939%	\$ 478,000.	9¼%	1979 à 1983	10.4280	
		\$ 122,000.	9¾%	1984		
		\$2,477,000.	10%	1985 à 1998		
-Raymond Camus Inc.	96.56%	\$ 478,000.	9½%	1979 à 1983	10.5055	
		\$ 122,000.	9¾%	1984		
		\$ 590,000.	10%	1985 à 1988		
		\$ 727,000.	10%	1989 à 1993		
		\$1,160,000.	10%	1994 à 1998		
Banque Provinciale du Canada Banque Canadienne Nationale Desjardins, Couture Inc. Grenier, Ruel et Cie Inc. McNeil, Mantha Inc. Mead & Co. Ltd. Molson, Rousseau & Co. Ltd.	96.55%	\$ 478,000.	9¼%	1979 à 1983	10.4909	
		\$ 122,000.	9¾%	1984		
		\$2,477,000.	10%	1985 à 1998		
Wood Gundy Limitée Greenshields Incorporée La Banque Royale du Canada	96.899%	\$ 731,000.	9½%	1979 à 1985	10.4268	
		\$2,346,000.	10%	1986 à 1998		
Brault, Guy, O'Brien Inc. Bell, Gouinlock & Co. Ltd Mc Leod, Young, Weir & Co. Ltd	96.72%	\$ 748,000.	9 %	1979 à 1983	10.4472	
		\$ 122,000.	9¾%	1984		
		\$ 590,000.	10%	1985 à 1988		
		\$ 727,000.	10%	1989 à 1993		
		\$1,160,000.	10%	1994 à 1998		



<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
- Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée	93.64%	\$ 478,000.	8½%	1979 à 1983	10.3942
		\$ 253,000.	9½%	1984 à 1985	
		\$1,585,000.	10%	1986 à 1995	
		\$ 761,000.	8½%	1996 à 1998	

Considérant que l'offre ci-haut provenant de Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée s'est avérée être la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau et résolu unanimement que l'émission d'obligations au montant de \$3,077,000.00, de la Corporation de la Cité de Drummondville, soit adjugée à Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée.

La Maison J.B. Deschamps Inc. est par la présente autorisée à imprimer lesdites obligations.

ADOPTE

203/4/78

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville émet des obligations pour un montant total de \$3,077,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
623	\$ 54,500.
642	145,000.
713	34,000.
766	37,000.
778	37,000.
788	37,500.
884	136,000.
1109	65,450.
1127	175,000.
1133	15,250.
1144	131,000.
1146	70,000.
1148	15,000.
1152	430,000.
1161	20,000.
1170	25,000.
1171	357,000.
1174	75,000.
1175	100,000.
1176	414,000.
1182	80,000.
1194	105,000.
1196	36,800.
1201	19,500.
1202	178,000.
1212	40,000.
1226	175,000.
1227	69,000.
	<hr/>
	\$3,077,000.



ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PAR CONSEQUENT PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE, APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT, ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$3,077,000.00:

- 1.- Les obligations seront datées du 23 mai 1978;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Provinciale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10% l'an sera payé semi-annuellement les 23 novembre et 23 mai de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

204/4/78

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville dans le Comté de Drummond, avait le 1er février 1978, un montant de \$345,000.00 à renouveler sur un emprunt original de \$598,500.00 pour une période de dix (10) ans, en vertu des règlements numéros 623, 642, 713, 766, 778 et 788;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 23 mai 1978;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Statuts Refondus 1964, chapitre 171), modi-



fié par l'article 1, du chapitre 54 des Lois de 1966-1967 et de nouveau modifié par l'article 1, du chapitre 33 des Lois de 1973, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du Ministre des Affaires Municipales;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la Cité de Drummondville, dans le Comté de Drummond, à émettre les \$345,000.00 d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de trois (3) mois et vingt-trois (23) jours au terme original des règlements ci-dessus mentionnés.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Mlle France Larocque qui sollicite la construction d'une piste pour la pratique du rouli-roulant et ce de préférence dans le parc Ste-Thérèse.

Attendu que cette question a été préalablement discutée, le Conseil l'informerait de la décision qui sera prise suite au rapport demandé aux dirigeants des Services Récréatifs et Communautaires.

205/4/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les mutations de propriétés portant les numéros 8799 à 8870 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

206/4/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 8 avril au 1er mai 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$691,650.31.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

207/4/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville accepte les plans et devis: DR-78-1A-1, -2, -3 et -4 concernant l'aménagement de la rue Power, préparés par la firme d'ingénieurs-conseils Les Consultants S.B.C.S. Inc. et autorise ces derniers à les présenter aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation. Ces mêmes ingénieurs-conseils sont également par la présente autorisés à préparer un appel d'offres pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

208/4/78

ATTENDU QUE M. Marcel Lecompte offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, la bâtisse portant

le numéro civique 136 - 8e Avenue ainsi que les dépendances érigées sur le lot 146-19 du cadastre officiel du Canton de Grantham;



ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL, APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Marcel Lecompte pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

#### Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

#### Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

#### Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de trois mille cinq cents dollars (\$3,500.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 17ième jour de mars 1978, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE VERSEE AU DOSSIER: "P.A.Q. - ACQUISITION DE PROPRIETES")



Il est de plus résolu:

QUE le Maire et le Greffier soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

209/4/78

ATTENDU QUE M. Marcel Poirier offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble composé des lots 149-185 et 151-166 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE, APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Marcel Poirier pour la vente de l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

#### Désignation

Contenant en superficie 5,000 pieds carrés, mesure anglaise, le tout tel que montré au plan préparé par M. Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, daté du 11 juillet 1977 et portant le numéro 4060 des minutes de son répertoire, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante après avoir été reconnu véritable et signé "Ne Varietur" par les parties. (PLAN VERSE AU DOSSIER: "P.A.Q. - ACQUISITION DE PROPRIETES")

#### Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

#### Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;

2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;



3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;

4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de treize mille dollars (\$13,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 17ième jour d'avril 1978, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE VERSEE AU DOSSIER: "P.A.Q. - ACQUISITION DE PROPRIETES")

Il est de plus résolu:

QUE le Maire et le Greffier soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

210/4/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 145, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 4 avril 1978, pour le compte de M. Fernand Letendre.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

211/4/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Michel Limoges soit autorisé à signer un bail avec le Club d'Age d'Or Drummondville Inc. pour l'utilisation de locaux nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes P.A.Q., secteur Ste-Thérèse/St-Pierre, et P.A.R.E.L. Le coût de location autorisé est de \$150.00 par mois.

ADOPTE

212/4/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville emprunte de son fonds de roulement décrété par le règlement No. 1126 conformément à l'article 604 de la Loi des Cités et Villes, la somme de \$30,000.00 pour l'achat de matériel, d'équipement et certaines réparations dont le détail apparaît à l'annexe "A" attachée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long ici-bas récitée. (ANNEXE "A" VERSEE AU DOSSIER: "FONDS DE ROULEMENT")



Cet emprunt sera remboursé au fonds de roulement sur une période de 5 ans, soit:

\$6,000.00 en 1978  
\$6,000.00 en 1979  
\$6,000.00 en 1980  
\$6,000.00 en 1981  
\$6,000.00 en 1982.

ADOPTE

213/4/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. André Paquet soit autorisé à assister au congrès de l'Association Québécoise des Travailleurs en Loisirs qui se tiendra à Montréal les 25, 26 et 27 mai 1978.

ADOPTE

214/4/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Lucien Couture à l'occasion du décès de sa belle-soeur, Mme Roland Couture.

ADOPTE

Le conseiller Lucien Couture remercie ses collègues et tous les employés municipaux qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de ce deuil.

215/4/78

ATTENDU QUE la Compagnie Les Gestions St-Cyr Inc. a acquis une bâtisse industrielle dans le centre-ville;

ATTENDU QUE cette entreprise a demandé à la Cité d'annuler la vente d'un terrain industriel (Ptie du lot 166D-8 et ptie du lot 167-64 du Rang III du cadastre officiel du Canton de Grantham) enregistrée le 21 février 1978 sous le numéro 236082;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité remette à Les Gestions St-Cyr Inc. le montant payé soit \$9,234.06 après avoir soustrait les frais encourus pour cette transaction.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à l'annulation du contrat de vente précité; le tout sujet à l'approbation du Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que du Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

216/4/78

Lecture est donnée du règlement No. 1240 prévoyant un emprunt de \$165,000.00 pour l'exécution de travaux de rénovation et l'achat d'équipement nécessaires à la bibliothèque municipale.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE



Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1240 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 mai 1978.

217/4/78

Lecture est donnée du règlement No. 1241 prévoyant un emprunt de \$64,000.00 pour l'exécution de certains travaux d'amélioration au marché municipal.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1241 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 mai 1978.

218/4/78

Lecture est donnée du règlement No. 1242 prévoyant un emprunt de \$337,000.00 pour l'acquisition des terrains nécessaires au prolongement de la rue St-Damase jusqu'à la rue Lindsay.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1242 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 mai 1978.

219/4/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$210,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rues dans le secteur Marie de la Présentation:

Travaux	\$178,000.00
Frais de	
financement	\$ 32,000.00
TOTAL:	\$210,000.00

220/4/78

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 801 en modifiant le zonage et les limites des secteurs 07-07 et 09-01.



221/4/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage No. 801 en vue de fixer les marges de recul des rues du secteur P.A.A.T., Phase 1.

222/4/78

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$150,000.00 pour l'installation des services municipaux sur la rue Power (Travaux: \$128,200.00 + frais de financement: \$21,800.00)

223/4/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement amendant les règlements nos 893 et 1147 - chiens et autres animaux errants.

224/4/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$525,000.00 pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des phases II et III du P.A.A.T.

Phase II	\$239,000.00
Phase III	\$211,000.00
	\$450,000.00
Frais de financement	\$ 75,000.00
TOTAL:	\$525,000.00

225/4/78

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt au montant de \$190,000.00 pour le parachèvement de la mise en oeuvre du Programme de Restauration dans la zone de rénovation urbaine "Centre-Ville":

Travaux	\$162,500.00
Frais de financement	\$ 27,500.00
TOTAL:	\$190,000.00

226/4/78

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1134 concernant l'adoption d'une nouvelle allocation budgétaire et des modifications au Programme d'Amélioration de Quartiers pour une partie du territoire de la Municipalité connue sous le nom de "St-Joseph - St-Jean-Baptiste".

227/4/78

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement concernant le paiement des comptes dus par la Municipalité lorsque des escomptes ou des pénalités existent et que l'échéance survient avant que le paiement ait été accepté par le Conseil.

228/4/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$50,000.00 pour la participation de la Cité à l'ouverture et l'aménagement du prolongement du Boulevard Celanese dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de Rénovation Urbaine.

229/4/78

ATTENDU QU'il est nécessaire de refaire une voie d'évacuation des eaux pluviales d'une section du Chemin Hemming;

ATTENDU QUE cette section est comprise entre un chemin propriété de M. Raoul Couture et les limites nord-est de la Cité;

ATTENDU QU'un règlement, portant le numéro 1211, prévoyait les fonds nécessaires pour exécuter les travaux requis;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cantons Unis de Wendover et Simpson se propose de construire un fossé entre le Chemin Hemming et la rivière St-François, à environ 150 mètres des limites de la Cité pour des besoins particuliers;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cantons Unis de Wendover et Simpson ne voit aucun inconvénient à ce que la Cité profite de ces travaux pour améliorer le problème de drainage du Chemin Hemming;

ATTENDU QUE ledit fossé desservira une aire de 12 hectares, dont 7.3 hectares sont situés à l'intérieur des limites de la Cité;

ATTENDU QUE la Cité devra consacrer une somme d'environ \$5,000.00 pour améliorer les fossés de part et d'autre du Chemin Hemming pour conduire les eaux;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEUREUX,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,

QU'il soit demandé à la Municipalité des Cantons Unis de Wendover et Simpson de drainer les fossés du Chemin Hemming à compter de nos limites communes et sur son territoire.

QUE les coûts soient répartis au prorata des bassins concernés, ou que la Cité paie un montant de \$5,000.00 à la municipalité pour ces travaux dès exécution d'iceux qui devraient être terminés avant l'automne 1978.

QUE la Municipalité des Cantons Unis de Wendover et Simpson assume en entier les frais d'entretien régulier des facilités de drainage situées sur son territoire et concernées par la présente.

ADOPTE

230/4/78

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement interdisant le trafic lourd sur la rue Ringuet.

231/4/78

Son Honneur le Maire au nom du Conseil félicite le club de hockey Drummondville Olympique pour son comportement remarquable lors d'un tournoi tenu à Brandon, Ontario. Nos porte-couleurs se sont signalés par leur performance et leur discipline et se sont attirés les éloges de leurs hôtes. Cet honneur rejait sur notre Cité et tous s'en réjouissent.



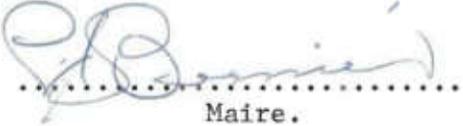


Il est unanimement résolu que des félicitations soient transmises au Drummondville Olympique, aux instructeurs et aux membres de l'équipe qui ont représenté Drummondville lors du tournoi de Brandon en avril 1978.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

8 mai 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 8 mai 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

232/5/78

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 1978, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lin dor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

233/5/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Mme Lise Lauzière, agent de communication à la Cité, s'adresse au Conseil pour le remercier de l'accueil chaleureux accordé aux Communicateurs Municipaux lors de leur congrès tenu à Drummondville les 4 et 5 mai 1978.



D'autre part, elle invite les édiles municipaux à assister à une conférence qui sera donnée le 20 mai 1978 au restaurant La Caille de St-Majorique dans le cadre de l'Année du Français.

M. André Leblanc dépose entre les mains du Conseil une demande concernant l'amélioration de la sécurité dans les rues entourant le parc Guilbault.

Le Conseil remercie ce contribuable pour sa démarche et l'assure que dès que l'étude de son document aura été faite par les services municipaux responsables de la circulation, il sera informé des suites qui seront données à sa requête.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

234/5/78

- 1 - CONSTRUCTION DE TROTTOIRS - PROGRAMME D'AMELIORATION DE QUARTIERS, SECTEUR ST-JOSEPH/ST-JEAN-BAPTISTE - DOSSIER: 0571870

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
LAMBERT & GRENIER INC. Sortie 118, Rte Trans-Canadienne N.D.-du-Bon- Conseil	\$125,408.64
CONSTRUCTIONS J.L. THIFFAULT INC. C.P. 848 - Dr'Ville	\$141,031.40
SINTRA INC. C.P. 210 N.D.-du-Bon-Conseil	\$125,302.00
PAVAGE C.S.F. INC. 8920 Pascal-Gagnon St-Léonard	\$102,641.00
CONSTRUCTION HYDREX INC. 1796 Rte de l'Aéroport Ste-Foy	\$137,509.50
R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	\$158,893.60
PILOTE ET FRERES CONSTRUCTION INC. 132 Boul. St-Joseph Charlesbourg-Ouest	\$111,438.80



Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

235/5/78

2 - TONTE DU GAZON DES PROPRIETES MUNICIPALES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville R.R. 1, St-Nicéphore	\$41,385.00 (soumission partielle)
. TOURBIERE DRUMMOND ENR. 2025 ST-Laurent Drummondville	\$54,630.00 (soumission globale)
. REAL LAVALLEE 885 Boul. Foucault Drummondville-Nord	\$87,821.45 (soumission globale)
. LES ENTREPRISES P.V. ENRG. 792 Rt. 143 St-Bonaventure	\$ 7,063.00 (soumission partielle)

ATTENDU QUE certaines soumissions sont faites pour une partie des travaux apparaissant à la demande de soumissions de la Cité;

ATTENDU QUE le Conseil s'est réservé le droit de retenir la soumission jugée la plus avantageuse soit pour la totalité des travaux ou soit pour l'exécution partielle de cesdits travaux;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'analyse de ces soumissions soit faite par l'ingénieur municipal et que son rapport soit présenté au Conseil le 15 mai 1978. Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer une ou des conventions avec le ou les entrepreneurs dont la ou les soumissions sera (ont) retenue (s) par le Conseil.

ADOPTE

236/5/78

3- TRACTEUR-SOUFFLEUSE A NEIGE

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. PLACEMENTS HILAIRE BLANCHET LTEE 2220 Boul. Jean-de-Brébeuf Drummond ville-Sud	\$89,132.80 (soumission ouverte le 24 avril 1978)

ATTENDU QUE l'acceptation de cette soumission a été reportée au 8 mai 1978 par le Conseil;

ATTENDU QU'après étude, cette soumission est jugée non conforme à la demande de la Cité;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette soumission ne soit pas acceptée et qu'une nouvelle demande de soumissions soit publiée par la Cité en temps opportun.



ADOPTE

237/5/78

4 - VENTE DES LOTS 126-169, 126-174 et 126-185, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION MARTIN ET MARTIN INC. 915 Godbout - Dr'Ville	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la vente des terrains précités soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance sommairement d'une lettre ouverte signée par un groupe de professeurs du Cegep Bourgchemin qui contestent la position prise par le Conseil d'Administration de cet organisme d'exiger que le Campus de Drummondville rembourse 1/3 du déficit accumulé de 1972 à 1975 et qui totalise la somme de \$458,100.00.

Vu que les membres du Conseil n'ont pas pu faire l'étude de ce document avant la séance régulière, ils formuleront leurs commentaires lors d'une séance ultérieure.

- Le théâtre d'été Le Dauphin qui opérera à Drummondville du 27 juin au 2 septembre 1978 sollicite une subvention de \$7,000.00.

Tout en se réjouissant de l'ouverture de ce théâtre d'été dans le territoire de la Cité, le Conseil est d'avis qu'il doit tenir compte du fait que les estimés budgétaires de l'année en cours ne prévoient pas de déboursé pour cette subvention. Cette demande fera l'objet d'une étude particulière et la Cité verra si elle peut fournir certains services aux promoteurs du projet dans le respect des règles de procédures déjà établies.



- Le Conseil prend connaissance de trois lettres signées par M. Roger Godbout, M. Albert Bessette et M. Fernand Letendre qui s'inquiètent de l'avenir de leurs entreprises commerciales parce que le zonage du secteur où ils opèrent est résidentiel. Ces trois contribuables considèrent que lors de la refonte du règlement de zonage en 1968, la Cité aurait dû tenir compte du fait que leurs entreprises étaient en opération et que la réglementation actuelle pourrait éventuellement leur causer de sérieux préjudices en cas de feu ou de vente de leurs propriétés.

Ces demandes seront remises à la Commission d'Urbanisme pour étude et le Conseil appréciera le rapport de cet organisme avant de modifier le zonage du secteur concerné.

238/5/78

- Le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc. soumet au Conseil un projet concernant la fête de la St-Jean.

Attendu que le programme comporte la fermeture de certaines rues durant la journée du 25 juin et qu'un feu de joie devra être allumé lors de la clôture de cette manifestation; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que le Conseil approuve le projet sous réserve des mesures de sécurité qui seront établies par le directeur du Service de Police.

ADOPTE

239/5/78

- La Compagnie Autobus Drummondville Ltée informe les autorités municipales que pour des raisons d'efficacité, elle ne peut accepter de modifier son itinéraire pour accommoder les résidants de l'Ilôt Jacques Adhémar qui ont demandé un service de transport en commun récemment.

Attendu que cette entreprise de transport détient un permis exclusif dans le territoire de la Cité;

Attendu que de tels permis exclusifs sont acceptés par la Commission Canadienne des Transports parce que les transporteurs exploitent des circuits rentables et également exclusifs sur de grandes routes;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité demande à la Compagnie Autobus Drummondville Ltée de modifier son itinéraire dans le territoire de la Cité de Drummondville de façon à rendre plus accessible le transport par autobus aux résidants de nouveaux secteurs en voie de développement, même si temporairement ce service peu s'avérer peu rentable pour le fournisseur.

ADOPTE

240/5/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 22 avril au 7 mai 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$437,896.73.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE



241/5/78

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a déjà obtenu du Ministère des Affaires Municipales, l'autorisation de préparer un Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains;

ATTENDU QUE ce programme a effectivement été préparé, que sa première phase a été approuvée, que sa réalisation est en cours et qu'il répond aux objectifs établis dans la demande d'autorisation;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la Cité d'urbaniser prioritairement un certain territoire situé entre le territoire de la première phase du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains et le périmètre actuellement urbanisé, donc encore plus près des équipements et services existants;

ATTENDU QUE depuis le moment de la préparation de la première phase du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains, la majeure partie de ce territoire est devenue disponible pour acquisition;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'étendre l'autorisation qu'il avait accordée le 15 février 1977 de préparer un Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains, pour y inclure un territoire identifié comme la phase 4 du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains de la Cité de Drummondville et délimité par la Rivière Noire, la ligne arrière des lots du côté nord de la rue Des Ormes, l'axe de la rue Des Châtaigniers, la ligne arrière des lots du côté nord de la rue Marie-Rivier, l'axe de la rue Marie-Rivier et l'axe du Chemin du Golf jusqu'à la Rivière Noire, le tout tel que montré au plan annexé à la présente résolution comme cédule "A". (CEDULE VERSEE AU DOSSIER: "P.A.A.T.").

ADOPTE

242/5/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels de la firme S.B.C.S. Inc., ingénieurs-conseils, soient retenus pour la préparation des plans préliminaires d'infrastructure dans le secteur du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains (P. A.A.T.), Phase IV. Cet engagement est conditionnel à l'approbation du Programme P.A.A.T., Phase IV, par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité un protocole d'entente concernant la préparation des plans précités.

ADOPTE

243/5/78

Il est proposé par le conseiller J. Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient retenus pour la confection des descriptions techniques du territoire que la Cité devra acquérir pour la réalisation du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains (P.A.A.T.), Phase IV.

ADOPTE

244/5/78

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de certains terrains apparaissant à la description technique no. 4229 préparée par l'arpenteur-géomètre Gilles Lemaire le 22 mars 1978 et appartenant à Dame Valéda Bouchard pour le prolongement de la rue Des Pins et un emprunt de \$12,000.00 à cette fin:

Acquisition:	\$10,000.00
Frais:	\$ 2,000.00
TOTAL:	<u>\$12,000.00</u>

245/5/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels de la firme Pelletier, Roy, Mercure et Associés soient retenus pour l'évaluation des immeubles visés par la mise en oeuvre du Programme d'Amélioration de Quartiers dans le secteur Ste-Thérèse/St-Pierre.

ADOPTE

246/5/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient retenus dans le cadre des travaux à effectuer concernant le Programme d'Amélioration de Quartiers, secteur Ste-Thérèse/St-Pierre. Le mandat de ces professionnels sera établi par M. Denis Luneau, coordonnateur du programme.

ADOPTE

247/5/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la rue parallèle au Boulevard St-Joseph qui débute à la rue Hains dans la direction de la route Transcanadienne et qui porte les numéros de cadastre 119-25 et 120-11, soit nommée rue Belleville.

ADOPTE



248/5/78

ABROGEE  
PAR RES.  
329/6/78

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'annulation d'une partie des lots 126-122 (rue) et 126-200 et d'un plan de redivision d'une partie du lot 126, préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles Lemaire le 20 avril 1978, pour le compte de la Cité de Drummondville.



Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce projet d'annulation et ce plan de redivision soient acceptés tel que soumis. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité les plan et livre de renvoi se rapportant à cette nouvelle redivision.

ADOPTE

249/5/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 165, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 24 avril 1978, pour le compte de M. Guy Lavallée.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

250/5/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que son Honneur le Maire et son épouse, les membres du Conseil et leurs épouses, ainsi que le directeur général et le greffier, soient délégués au congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendra à Montréal les 26, 27 et 28 septembre 1978.

ADOPTE

251/5/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Claude Boucher, directeur général, soit autorisé à assister au congrès des gérants municipaux qui se tiendra à Rimouski les 13, 14 et 15 juin 1978.

ADOPTE

252/5/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. André Houde soit délégué au colloque annuel concernant la prévention-incendie qui se tiendra à Montréal les 21, 22 et 23 mai 1978.

ADOPTE

253/5/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité renonce à une servitude d'égout et d'utilité publique affectant le lot



134-31 du cadastre officiel du Canton de Grantham. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à cette renonciation. Les frais inhérents seront à la charge du propriétaire du lot 134-31.

ADOPTE

254/5/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Yvan Morin, trésorier-adjoint, soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité les chèques et autres effets bancaires, à avoir accès aux coffrets de sûreté et à remplir toute fonction habituellement exercée par le trésorier en l'absence de ce dernier.

ADOPTE

255/5/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de consentir à la Cité de Drummondville des emprunts temporaires pour 90% des montants autorisés par la Commission Municipale du Québec et le Ministère des Affaires Municipales pour chacun des règlements apparaissant au tableau préparé par M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Cité, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". (CEDULE VERSEE AU DOSSIER).

ADOPTE

256/5/78

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant la métrisation du règlement de circulation de la Cité (règlement No.1050).

257/5/78

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$400,000.00 pour la construction d'un pont enjambant la Rivière Noire dans l'axe de la rue Des Pins.

Travaux:	\$348,129.00
Frais de financement:	\$ 51,871.00
TOTAL:	\$400,000.00

258/5/78

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$50,000.00 pour le réaménagement de locaux au garage municipal.

Travaux et imprévus:	\$ 42,500.00
Frais de financement:	7,500.00
TOTAL:	\$ 50,000.00

259/5/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité accepte, tel que rédigé, le rapport du directeur du Service du Personnel intitulé "Mouvement du Personnel - avril 1978" et que ledit rapport soit versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

260/5/78

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$398,000.00 pour compléter la mise en oeuvre d'une partie du programme de rénovation urbaine de la Cité.

Travaux:	\$340,000.00
Frais de financement:	58,000.00
TOTAL:	\$398,000.00



261/5/78

Sur proposition du conseiller Roger Prince, appuyée par le conseiller J.-Bruno Smith, il est unanimement résolu que, sujet à l'obtention des autorisations requises, la Cité de Drummondville promet de vendre à la Société d'Habitation du Québec pour le prix et somme de quarante-neuf mille neuf cent cinquante dollars (\$49,950.00) une superficie de terrain de cent vingt mille pieds carrés (120,000) à prendre à même une étendue supérieure, à l'intérieur des limites ci-après:

Borné au sud-est par la rue Boucherville, au sud-ouest par les rues Smith et Bousquet, au nord-ouest par la rue Bousquet et au nord-est par une ligne imaginaire située à 20 pieds de la ligne de rue du Boulevard des Pins, ledit terrain étant affecté d'une servitude d'une largeur de vingt pieds pour une conduite actuellement existante.

La Société d'Habitation du Québec devra toutefois, lors de l'exercice de l'option s'engager à construire sur le terrain 44 logements d'ici le 1er mai 1979 suivant les plans préliminaires soumis à la Cité.

La présente option vaudra pour une durée de 180 jours de la date des présentes et pendant sa durée la Société d'Habitation du Québec pourra effectuer tous les travaux d'arpentage, bornage, sondage et autres relevés techniques jugés utiles, sans indemnité à la Cité.

La Cité déclare l'immeuble libre et clair de toutes charges et garantit les titres.

Si l'option n'est pas exercée dans le délai susdit, elle deviendra nulle et non avenue et ne sera pas renouvelée. L'acceptation devra être faite par la Société d'Habitation du Québec au moyen d'un avis écrit à la Cité et le prix de vente devra être payé comptant lors de la signature du contrat ou au plus tard dans les 60 jours de l'exercice de l'option.

ADOPTE

262/5/78

Considérant la demande faite à la Société d'Habitation du Québec de construire 10 logements additionnels au projet de 44 logements déjà accepté;

Considérant que la construction de ces 10 logements compléterait l'occupation de l'emplacement prévu pour la localisation des 44 unités de logement;



Sujet à l'obtention des autorisations requises;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,  
ET RESOLU CE QUI SUIT:

La Cité de Drummondville promet vendre à la Société d'Habitation du Québec au prix de \$0.40 le pied carré, une superficie d'environ 34,400 pieds carrés étant le résidu et à prendre à même une étendue supérieure, à l'intérieur des limites ci-après:

Borné au sud-est par la rue de Boucherville, au sud-ouest par les rues Smith et Bousquet, au nord-ouest par la rue Bousquet et au nord-est par une ligne imaginaire située à 20 pieds de la ligne de rue du Boulevard des Pins. Une servitude d'une largeur de 20 pieds pour une conduite existante affecte cette description.

La présente option vaudra pour une durée de 180 jours de la date des présentes et pendant sa durée la Société d'Habitation du Québec pourra effectuer tous les travaux d'arpentage, bornage, sondage et autres relevés techniques jugés utiles, sans indemnité à la Cité.

La Cité déclare l'immeuble libre et clair de toutes charges et garantit les titres.

Si l'option n'est pas exercée dans le délai susdit, elle deviendra nulle et non avenue et ne sera pas renouvelée. L'acceptation devra être faite par la Société d'Habitation du Québec au moyen d'un avis écrit à la Cité et le prix de vente devra être payé comptant lors de la signature du contrat ou au plus tard dans les 60 jours de l'exercice de l'option.

ADOPTE

263/5/78

ATTENDU QUE la Cité a offert à la Société d'Habitation du Québec une superficie approximative de terrain de cent vingt mille (120,000) pieds carrés, pour la construction de quarante-quatre (44) unités de logement prévue en programmation 1976 de ladite Société;

ATTENDU QUE le nouveau site proposé contient une superficie plus grande que requise, soit environ cent cinquante-quatre mille quatre cents (154,400) pieds carrés et que ce site est actuellement complètement délimité par un réseau de voies publiques existantes;

ATTENDU QU'il y a lieu d'utiliser au maximum cet espace déjà bien inscrit dans une planification rationnelle du territoire;

ATTENDU QUE ce site peut contenir environ dix (10) à quinze (15) logements supplémentaires au projet déjà sous étude;

ATTENDU QUE les besoins en logements pour familles à faibles revenus justifient une telle demande et que ces besoins sont présentés en annexe de la présente résolution;



ATTENDU QUE le Conseil a consenti à offrir cet excédent de terrain au prix de \$0.40 le pied carré;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,  
ET UNANIMEMENT RESOLU QUE:

Demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec, de considérer la possibilité de construire dix (10) à quinze (15) logements supplémentaires aux quarante-quatre (44) déjà autorisés et ce, dans une opération d'ensemble qui viendrait bien à la fois compléter le développement de cet flot en plus de répondre aux besoins urgents exprimés.

ADOpte

264/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1237 prévoyant un emprunt de \$210,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rues dans le secteur Marie de la Présentation.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1237 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 16 et 17 mai 1978.

265/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1243 concernant le paiement des comptes dus par la municipalité lorsque des escomptes ou des pénalités existent et que l'échéance survient avant que le paiement ait été accepté par le Conseil.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

266/5/78

Suite à l'adoption de ce règlement, il est résolu que demande soit faite au trésorier de la Cité de tenir à jour une liste des chèques émis et signés préalablement à leur adoption en séance publique.

ADOpte

267/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1244 prévoyant un emprunt de \$150,000.00 pour l'installation des services municipaux (égouts, aqueduc et voirie) sur la rue Power.



Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1244 et ce de 9:00 à 19:00 heures les 16 et 17 mai 1978.

268/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1245 prévoyant un emprunt de \$525,000.00 pour l'acquisition des terrains nécessaires pour la réalisation du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains (P.A.A.T.), phases 2 et 3, décrété par le règlement No. 1199.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que suite à la mise en oeuvre des phases 2 et 3 du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains, la Cité développera des terrains d'une superficie de 4 millions de pieds carrés. Ces terrains seront desservis et mis en vente à un prix qui permettra à la Cité de réaliser des travaux d'infrastructure pour plus d'un million de dollars qui seront remboursés par les acquéreurs de ces terrains. Cette façon de procéder permettra à la Cité de développer son territoire et d'arrêter l'exode des citoyens qui durant quelques années préféreraient s'installer en périphérie de notre territoire.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert est d'avis que la relance du développement domiciliaire telle que favorisée présentement par la Cité correspond à un coup de barre positif pour l'entreprise privée et l'économie de la Cité.

Le conseiller Roger Prince à titre de président du Comité des Finances désire souligner que l'ordre du jour comporte des emprunts de \$1,085,000.00 qu'il faudra rembourser. Il souhaite que les investissements décrétés par la Cité rapportent des dividendes afin de ne pas alourdir le fardeau fiscal d'une façon indue.

269/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1246 prévoyant un emprunt de \$190,000.00 pour le parachèvement de la mise en oeuvre du Programme de Restauration dans la zone de rénovation urbaine "Centre Ville".

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

270/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1247 amendant le règlement No. 1134 concernant l'adoption d'une nouvelle allocation budgétaire et des modifications au Programme d'Amélioration de Quartiers pour une partie du territoire de la Municipalité connue sous le nom de "St-Joseph - St-Jean-Baptiste".



Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

271/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1248 amendant le règlement de zonage No. 801 et le plan l'accompagnant en incorporant au secteur 09-01 une partie du secteur 07-07.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1248 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 30 et 31 mai 1978.

272/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1249 amendant le règlement No. 801 pour fixer la marge de recul des rues du secteur P.A.A.T., Phase 1.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1249 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 30 et 31 mai 1978.

273/5/78

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement interdisant l'accès au trafic lourd sur la rue Ringuet par la rue St-Pierre.



Le conseiller Jean-Marie Boisvert invite M. René Lemire à présenter lui-même une demande pour l'éclairage d'un jeu de balle-lente afin de satisfaire les besoins d'une ligue nouvellement formée et qui ne peut s'accommoder des cédules proposées par les Services Récréatifs et Communautaires pour les terrains existants.

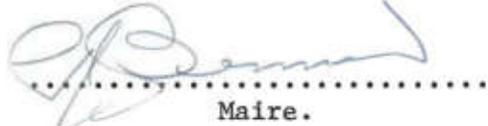
Cette demande sera référée au directeur des Services Récréatifs et Communautaires afin de vérifier si les cédules peuvent être modifiées ou s'il est indispensable d'éclairer un terrain supplémentaire. Le Conseil fera l'étude du rapport de M. Paquet et prendra une décision aussi rapidement que possible à ce sujet.

M. Roger Lambert qui a soumissionné pour la tonte du gazon aimerait savoir quand le Conseil fera le choix des soumissions reçues. Il explique que l'entrepreneur choisi devra débiter ces travaux le ou vers le 15 mai et qu'en conséquence, il devra disposer de l'outillage et de la main-d'oeuvre à cette date.

Vu l'urgence des travaux, le Conseil choisira le ou les soumissionnaires lundi, le 15 mai 1978.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier

  
.....  
Maire.

23 mai 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 mai 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

274/5/78

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 1978, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier-adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.



ADOPTE

275/5/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir apporté les corrections suivantes:

- " Item 12. Résolution pour autoriser le directeur des travaux publics à installer des enseignes limitant la vitesse à 30 kilomètres à l'heure aux alentours du parc Guilbault et du parc Biron, ainsi que des arrêts obligatoires aux environs de ces mêmes parcs.
- Item 14A. Avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$100,000.00 pour l'entretien de différents parcs et édifices à caractère communautaire. "

ADOPTE

#### Période de questions et renseignements

- Mme Ginette Biron dépose auprès du Conseil une pétition des résidents du Domaine Biron pour demander la fermeture du Domaine à la circulation du Boul. Lemire.

Le conseiller Lindor Letendre informe Mme Biron que même si la rue a été réouverte à la circulation, la Cité entendait solutionner ce problème par la pose d'arrêts obligatoires, par la limitation de la vitesse dans le secteur et par une surveillance accrue par le service de police.

276/5/78

- Mme Pauline Gosselin du Comité de Parents de St-Pierre demande l'engagement d'un brigadier scolaire pour veiller à la sécurité de 35 enfants qui doivent traverser l'intersection Cormier/St-Pierre que ce Comité considère dangereuse. Mme Gosselin fait remarquer qu'une telle requête a déjà été formulée.

Après plusieurs échanges entre des résidents de ce secteur présents à l'assemblée et les membres du Conseil, le conseiller J.-Bruno Smith propose l'engagement d'un brigadier scolaire affecté à cette intersection de Cormier et St-Pierre; le conseiller Raymond Luneau appuie cette proposition.

Dans la discussion qui suit, le conseiller Roger Prince mentionne qu'il voudrait connaître l'opinion du service de police, responsable en ce domaine, avant de se prononcer. D'autres conseillers partagent cet avis.



Pour clore la discussion, M. le Maire demande le vote sur la proposition de M. J-Bruno Smith.

VOTENT POUR: 5 conseillers  
VOTE CONTRE: 1 conseiller.

Son Honneur le Maire déclare la proposition de M. J.-Bruno Smith adoptée.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

1- TRACTEUR-SOUFFLEUSE A NEIGE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EQUIPEMENT INTERPROVINCIAL LTEE	\$74,170.00
. S.M.I. - QUEBEC	\$62,287.00

Sur recommandation du conseiller Lindor Letendre, les soumissions seront référées au directeur du Service des Travaux Publics pour étude et une décision sera prise à la prochaine séance.

277/5/78

2- SERVICES, RUE POWER

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LA CIE DE PAVAGE LASALLE LTEE	\$152,863.00
. LES CONSTRUCTIONS JEAN-LOUIS THIFFAULT INC.	\$133,439.32
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC.	\$131,025.18
. F. MAJEAU ET FILS INC.	\$139,324.39
. MAURICE ET CLAUDE LTEE	\$142,994.00
. SINTRA INC.	\$161,379.50
. MARIER ET FILS LTEE	\$124,335.40

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. Le maire ou le pro-maire et le directeur du Service des Travaux Publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

278/5/78

3- FOURNITURE ET POSE DE BETON BITUMINEUX DANS CERTAINES RUES DE LA CITE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MAURICE ET CLAUDE LTEE	\$155,530.00
. PAVAGE BOIS-FRANCS	\$147,530.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. Le maire et le pro-maire

et le directeur du Service des Travaux Publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.



ADOPTE

279/5/78

4- CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES DE BETON DANS CERTAINES RUES DE LA CITE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LAMBERT ET GRENIER INC.	\$180,300.96
. SINTRA INC.	\$190,182.40

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. Le maire ou le pro-maire et le directeur du Service des Travaux Publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Caisse d'Entraide Economique Drummond souligne que par le passé elle encourageait le Conseil Economique Drummond en contribuant annuellement pour une somme de \$5,000.00. Aussi avant d'effectuer cette contribution, la C.E.E.D. aimerait savoir si la Cité entend renouveler son contrat avec le C.E.D.

Les membres du Conseil soulignent qu'une réunion avec le C.E.D. est cédulée pour le 29 mai 1978 et qu'il sera question du sujet précité; suite à cette rencontre, l'on informera les intéressés de la position de la Cité.

- L'Association des Marchands du Drummond Centre-Ville demande la permission de fermer la rue Hériot, entre Dupont et Lowring, les 6-7-8 juillet 1978 pour y faire une vente "trottoir".

Le Conseil donne son accord de principe, mais préfère référer cette demande au Service de Police pour étude plus approfondie de l'aspect sécurité.

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. René Martel, président du 14e Tournoi International de Hockey Midget, qui remercie le Conseil pour sa coopération et son support dans l'organisation du Tournoi.
- La Chambre de Commerce invite les membres du Conseil à une réunion au Motel Le Dauphin le 25 mai prochain, où sera étudié par tous les organismes du milieu le dossier de l'implantation du C.E.G.E.P.



280/5/78

Le Conseiller J.-Bruno Smith qui a déjà eu l'occasion de travailler sur ce dossier avec d'autres organismes, met en relief l'importance que revêt cette réunion et insiste pour que chaque conseiller soit présent.

- Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. demandent l'autorisation de tenir leur Bal du Chien Chaud, ainsi qu'un certain nombre de services qui en découlent.

Sur proposition du conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyée par le conseiller Lindor Letendre, les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. sont autorisés à tenir cette activité annuelle, selon leur demande formulée dans une lettre du 8 mai 1978.

ADOPTE

- Le député fédéral Yvon Pinard fait parvenir au Conseil une copie de la lettre qu'il a adressée au Ministre des Transports, l'Honorable Otto Lang, et dans laquelle il formule une demande de subvention pour l'acquisition d'un équipement (radiophare non directionnel) pour l'aéroport municipal.
- Mme Evelyne Bastien fait une demande au Conseil pour obtenir des piscines intérieures supplémentaires et souligne que le charnier du cimetière de la rue Marchand est dans un état pitoyable.

Le conseiller J.-Bruno Smith fait remarquer que les travaux à faire à l'École Marie-de-la Présentation incluent une piscine intérieure. Quant à l'état du cimetière, le Conseil transmettra les commentaires de Mme Bastien aux responsables de ce cimetière.

- M. Gaston Parenteau, résidant sur la 12e Avenue dans le quartier St-Jean-Baptiste, déplore le fait que le programme P.A.R.E.L. s'arrête à la 11e Avenue.

Le conseiller Lindor Letendre l'informe qu'une demande de "P.A.R.E.L. hors zone" a été présentée à la Société d'Habitation du Québec et que cela couvrirait toute la Cité.

- Les responsables du Radiothon Richelieu demandent au Conseil l'autorisation de tenir leur 23e Radiothon le 26 mai 1978.

Sur proposition du conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyée par le conseiller Jean-Paul Généreux, autorisation est donnée aux organisateurs de procéder à la tenue de leur activité annuelle.

ADOPTE

281/5/78

282/5/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 8 mai au 22 mai 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$507,628.21.



Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

283/5/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Marc Bissonnette, ing., soit engagé, avec période de probation de douze (12) mois à compter de sa date d'entrée en service, au poste d'Ingénieur Municipal et Chef-Inspecteur au Service des Travaux Publics de la Cité. Son entrée en fonction devra s'effectuer au plus tard le 19 juin 1978 et ses conditions de travail seront conformes aux politiques de la Cité traitant des avantages sociaux des employés non syndiqués.

ADOPTE

284/5/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que soient acceptés les plans nos. 0572270 concernant l'aménagement de la rue St-Damase, préparés par les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés, et que ces derniers soient autorisés à les présenter aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

285/5/78

ATTENDU QUE la Compagnie Celanese Canada Ltée est établie à Drummondville depuis 1926;

ATTENDU QU'elle donne du travail à plus de 1,100 ouvriers drummondvillois et que de ce fait elle contribue au dynamisme de l'économie locale, régionale et nationale;

ATTENDU QUE la Compagnie Celanese Canada Ltée est toujours intervenue dans son milieu comme un citoyen corporatif responsable et engagé;

ATTENDU QUE depuis deux ans la Compagnie Celanese Canada Ltée a perdu environ seize millions de dollars, vu les coûts de base du complexe manufacturier, les effets prolongés du dernier conflit de travail et l'érosion continue du marché canadien du textile;

VU les efforts entrepris par les niveaux supérieurs de gouvernement afin de protéger cette catégorie particulièrement vulnérable de l'industrie québécoise;

ATTENDU QUE la récente rencontre entre les autorités locales et les dirigeants de la Compagnie Celanese Canada Ltée a établi à la satisfaction des élus municipaux que l'entreprise entreprenait une démarche ultime dont la finalité est sa viabilité même;

ATTENDU QUE la Compagnie Celanese Canada Ltée veut mettre en place un programme de consolidation et de rationalisation qui fait appel à la compréhension de tous les concernés;



IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE, APPUYE  
PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU, ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la Cité de Drummondville insiste fermement auprès  
des gouvernements supérieurs afin que ces derniers prennent tous les  
moyens nécessaires pour appuyer les efforts de Celanese Canada Ltée  
et conserver au milieu drummondvillois son dynamisme économique et  
social.

Les dirigeants municipaux font également appel aux  
leaders syndicaux, aux ouvriers de Celanese Canada Ltée, à la presse  
et à la population en général afin que tous et chacun contribuent dans  
la mesure du possible à la relance d'une entreprise tellement impor-  
tante à nos collectivités locale et régionale.

ADOPTE

Présents à l'assemblée, MM. Gariépy et Hébert, représen-  
tant les syndiqués de la Cie Celanese Canada Ltée, se disent étonnés  
que la Cité ait convoqué la Cie Celanese à une rencontre et n'ait pas  
fait de même avec le syndicat. Ces messieurs se disent prêts à supporter  
la compagnie dans ses représentations auprès des gouvernements pour li-  
miter les importations du textile. Cependant ils soulignent le moment  
stratégique auquel la compagnie a déposé son rapport auprès des autorités  
gouvernementales. Pour eux ce dépôt de rapport coïncide avec les nég-  
ociations collectives qui sont présentement en cours.

Aussi ils voudraient mettre le Conseil en garde contre  
le danger que la Compagnie se serve du Conseil, à son insu, pour mener  
ses négociations de travail.

En réponse, les conseillers précisent que la rencontre  
a eu lieu à la demande des dirigeants de la Compagnie Celanese Canada  
Ltée et non du Conseil, et ils élaborent sur le sens qu'ils ont voulu  
donner à leur résolution. En tant que corps public, le Conseil veut  
appuyer la Compagnie dans ses démarches auprès des gouvernements supé-  
rieurs et cela pour le plus grand bien des travailleurs de la Compagnie  
et de toute la population; mais jamais le Conseil n'a voulu et ne consen-  
tira à s'immiscer dans les relations de travail entre employés et em-  
ployeurs. En terminant, les conseillers formulent le voeu que ces né-  
gociations aboutissent à la satisfaction de toutes les parties en cause,  
pour le mieux-être de la collectivité.

286/5/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé  
par le conseiller J.-Bruno Smith, que le rapport du directeur du Service  
du Personnel intitulé "Mouvement du personnel - avril 1978" soit accepté  
tel que rédigé et soit versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

287/5/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert,  
appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'aviseur légal, Me Jac-  
ques Biron, soit autorisé à représenter la Cité dans la cause suivante,  
savoir: "Appel d'une décision du Bureau de Revision de l'Evaluation  
Foncière du Québec par Me J.-C. Baril".

ADOPTE

288/5/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité installe des enseignes limitant la vitesse à 30 kilomètres à l'heure dans les rues adjacentes au Parc Guilbault et au Parc Biron, ainsi que des arrêts obligatoires aux environs de ces mêmes parcs.

ADOPTE



289/5/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et accepté à l'unanimité que l'avis de motion no. 260/5/78 concernant un règlement d'emprunt n'excédant pas \$398,000.00 pour compléter la mise en oeuvre du Programme de Rénovation Urbaine soit prolongé jusqu'à la prochaine séance du Conseil qui se tiendra le 12 juin 1978.

ADOPTE

290/5/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville accepte le rapport bi-annuel du Programme d'Amélioration de Quartiers, Secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste, tel que rédigé, sujet à l'approbation des Autorités Gouvernementales compétentes.

ADOPTE

291/5/78

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$100,000.00 pour l'entretien des différents parcs et édifices à caractère communautaire.

292/5/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 127-1-26, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 18 mai 1978, pour le compte de M. Pierre-Paul Pion.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

293/5/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 165, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 18 mai 1978, pour le compte des Placements Emilien Letarte Ltée.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

294/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1250 prévoyant l'acquisition de certains terrains nécessaires au prolongement de la rue Des Pins et un emprunt de \$12,000.00 à cette fin.



Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1250 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 juin 1978.

295/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1251<sup>1250</sup> prévoyant un emprunt de \$50,000.00 pour l'exécution de travaux de réaménagement de locaux au garage municipal.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1251 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 juin 1978.

296/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1252 autorisant la Cité de Drummondville à construire un pont enjambant la Rivière Noire dans l'axe de la rue Des Pins et à approprier une somme de \$400,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1252 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 juin 1978.

297/5/78

Lecture est donnée du règlement No. 1253 concernant la métrisation du règlement de circulation No. 1050.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

M. André Leblanc qui a le 8 mai dernier proposé certaines mesures de sécurité dans le voisinage du parc Guilbault, demande que lui soit fournie une copie du rapport du comité de circulation qui a rejeté certaines propositions qu'il avait formulées.



Compte tenu du fait que ce rapport doit être considéré comme une procédure de régie interne, le Conseil ne peut accepter cette demande. Cependant le directeur général fournira par écrit à M. Leblanc les raisons qui justifient les solutions proposées par le service de circulation.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
*Roger Turcotte*  
.....  
Greffier-adjoint.

.....  
*J. Bernier*  
.....  
Maire.

12 juin 1978

Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 1978.

Attendu que seul le conseiller Roger Prince est présent à cette assemblée, l'assemblée est ajournée au mardi 13 juin 1978 à 20 heures.

.....  
*Jacques Bernier*  
.....  
Greffier.

13 juin 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 13 juin 1978, cette séance en étant



une régulière selon les dispositions du règlement No. 819; laquelle séance régulière devait se tenir le 12 juin 1978 et a été ajournée au 13 juin 1978, à 20:00 heures, faute de quorum.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

298/6/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 1978. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que dérigé.

ADOPTE

299/6/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes:

- les items 30, 31 et 32 sont rayés de l'ordre du jour;
- à l'item 30 on inscrit: "Félicitations et remerciements à M. Roland Tessier à l'occasion de sa retraite (Cons. R. Prince)."
- à l'item 31 on inscrit: "Condoléances à M. Antonio Godbout, ex-conseiller de la Cité, à l'occasion du décès de son épouse (Cons. R. Prince)."

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Mme Louise Leblanc adresse des remerciements aux membres du Conseil et aux officiers municipaux pour avoir rapidement et efficacement amélioré la sécurité dans les rues adjacentes au Parc Guilbault suite à une demande formulée récemment par les contribuables de ce secteur.

Son Honneur le Maire félicite Mme Leblanc pour l'expression de sa gratitude et il souligne que les administrateurs municipaux sont au service de la population pour trouver des solutions aux problèmes de toutes sortes qui peuvent survenir.

300/6/78

Décision du Conseil concernant les soumissions suivantes ouvertes le 23 mai 1978:

TRACTEUR-SOUFFLEUR A NEIGE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EQUIPEMENT INTERPROVINCIAL LTEE	\$74,170.00
. S.M.I. - QUEBEC	\$62,287.00

Attendu que ces soumissions ont été reçues sans qu'un appel d'offres ait été publié dans un journal, il est unanimement résolu de ne pas accepter ces soumissions et de prendre les procédures édictées par la Loi des Cités et Villes, soit la publication d'un appel d'offres.



ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes ouvertes publiquement le 12 juin 1978 à 20 heures:

301/6/78

1- SERVICES MUNICIPAUX - SECTEUR MARIE-DE-LA-PRESENTATION - DOSSIER DR-77-1A

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS Bon Conseil	\$331,455.75
. LA COMPAGNIE MAURICE & CLAUDE LTEE Sherbrooke	\$238,307.50
. LA COMPAGNIE DE PAVAGE LASALLE LTEE, Victoriaville	\$278,315.00
. LES CONSTRUCTIONS JEAN-LOUIS THIFFAULT INC., Drummondville	\$246,759.97
. MARIER & FILS LTEE Drummondville	\$263,029.60

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. La présente autorise le maire ou le pro-maire et le directeur du Service des Travaux Publics à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

302/6/78

2- TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU PROLONGEMENT DE LA RUE CELANESE - REN. URB.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PAUL SAVARD ENT.ELECT.INC. Drummondville	\$36,986.00
. A. TOUPIN INC. Drummondville	\$46,982.45
. BRUNO DROUIN INC. Thetford Mines	\$41,639.75
. GRENIER ELECTRIQUE LTEE Notre-Dame du Bon-Conseil	\$37,649.10
. TELECON INC. Cap-de-la-Madeleine	\$37,972.25



. ARTHUR ROUSSEL INC. Québec	\$40,405.34
. CHAGNON (1975) LTEE Montréal	\$39,682.20
. PIERRE BROSSARD (1977) LIMITEE Brossard	\$43,609.25

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. La présente autorise le maire ou le pro-maire et le directeur du Service des Travaux Publics à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

303/6/78

3- PROLONGEMENT DE LA RUE CELANESE - RENOVATION URBAINE - DOSSIER 0572370

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DESOURDY CONSTRUCTION LIMITEE St-Hubert	\$295,967.31
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS Bon-Conseil	\$229,717.95
. EXCAVATION TOURVILLE INC. Drummondville	\$225,254.25
. LES CONSTRUCTIONS JEAN-LOUIS THIFFAULT INC. Drummondville	\$227,785.25
. LEMAY CONSTRUCTION LTEE Victoriaville	\$236,464.25
. LA COMPAGNIE MAURICE & CLAUDE LTEE Sherbrooke	\$194,828.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. Le maire ou le pro-maire et le directeur du Service des Travaux Publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

304/6/78

4- INTERSECTION ST-LAURENT/ST-JEAN - P.A.Q. - DOSSIER 0571870

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS Bon-Conseil	\$32,433.00



. NORMAND HOULE EXCAVATION ENR. Wickham	\$16,226.25
. LA COMPAGNIE MAURICE & CLAUDE LTEE Sherbrooke	\$14,763.00
. EXCAVATION TOURVILLE INC. Drummondville	\$22,191.00
. LES CONSTRUCTIONS JEAN-LOUIS THIFFAULT INC. Drummondville	\$23,666.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. Le maire ou le pro-maire et le directeur du Service des Travaux Publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

305/6/78

5- FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ALLIED CHEMICAL CANADA LTD.	\$93.91 la tonne F.A.B. Dr'Ville
. PRODUITS ALCAN CANADA LIMITEE	\$93.91 la tonne F.A.B. Dr'Ville

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission de Produits Alcan Canada Limitée soit retenue.

ADOPTE

306/6/78

6- CAMION P.V.B. 10,000 LBS.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMOND AUTO LTEE	\$6,489.00
. LEMOYNE ET FRERES AUTOMOBILE LTEE	\$6,528.00
. GARAGE MONTPLAISIR LTEE	\$6,700.00
. PINARD & PINARD (1974) LTEE	\$6,026.20
. HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LTEE	\$6,598.40

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission conforme soit retenue.

ADOPTE

307/6/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimentement résolu que des félicitations soient transmises au directeur du Service d'Urbanisme et aux responsables des programmes P.A.Q. et P.A.R.E.L. pour les succès obtenus suite aux nombreuses démarches qu'ils ont effectuées afin d'obtenir les subventions suffisantes pour compléter la mise en oeuvre du Programme de Rénovation Urbaine dans le secteur St-Joseph. La Cité pourra par ce programme procéder au prolongement de la rue Celanese et améliorer la circulation par une nouvelle artère qui reliera les quartiers St-Joseph et St-Jean-Baptiste au quartier Ste-Thérèse.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Cie Autobus Drummondville Ltée informe le Conseil qu'elle a modifié ses parcours pour desservir le secteur "Ilot Jacques Adhémar". Ce service est établi sur une base expérimentale pour trois mois et sera continué si le volume de la clientèle le justifie.

308/6/78

- Le Comité du Festival de l'Epi sollicite la permission d'organiser une fête populaire au carré de l'Eglise SS. Pierre et Paul, jeudi le 17 août 1978.

Il est proposé par le Conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette permission soit accordée et que les services municipaux nécessaires pour assurer la sécurité publique soient fournis lors de cette manifestation.

ADOPTE

309/6/78

- La Commission Canadienne des Transports informe le Conseil que suite à une étude faite le 28 mars 1978 au passage à niveau du C.N. sur le Boulevard Lemire, il a été recommandé de tenter d'améliorer la protection publique en remplaçant les 4 unités lumineuses standards de 8 3/8 pouces (2 sur le mât et 2 sur le porte-à-faux) faisant face à la circulation automobile approchant la traverse à niveau, par des unités de 12 pouces.

Il est unanimement résolu d'informer la Commission Canadienne des Transports que le Conseil accepte cette modification mais regrette que des barrières automatiques qui seraient grandement plus sécuritaires ne soient pas installées. Le Conseil demeure sceptique concernant l'efficacité de la modification actuellement autorisée.

ADOPTE

- La 131<sup>ème</sup> Troupe Scout de la Paroisse SS. Pierre et Paul sollicite du Conseil:
  - a) un drapeau de la Cité;
  - b) une subvention de \$100.00 pour défrayer une partie des dépenses d'un voyage à Campbelton N.-B., prévu pour



fin de juin 1978.

Attendu que cette subvention n'est pas prévue aux estimés budgétaires de l'année en cours, le Conseil ne peut la consentir. Cependant un drapeau de la Cité sera fourni à la 13ième Troupe Scout, tel que demandé.

310/6/78

- M. Gérard Nadeau, propriétaire du Camping l'Escargot invite les membres du Conseil à participer à une journée champêtre qui sera tenue le 12 juillet 1978 au bénéfice des vieillards hospitalisés aux Pavillons d'Youville et Georges Frédéric.

Attendu que la Cité depuis plusieurs années contribue à l'organisation de cet événement annuel, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Génereux, qu'une subvention de \$100.00 soit accordée au Camping l'Escargot.

ADOPTE

- Les Semaines Culturelles du Centre du Québec Inc. remercient le Conseil pour la collaboration apportée à la réalisation de leur sixième festival annuel.

- M. Pierre Demers, organisateur des Compétitions Provinciales des Quatre Roues Motrices, demande l'autorisation de fermer la rue Lindsay entre les rues St-Edouard et St-Jean, samedi le 24 juin 1978, de 18 heures à 24 heures, afin de tenir une soirée québécoise dans le cadre des compétitions provinciales de Quatre Roues Motrices, pour la remise de trophées et pour signaler d'une façon spéciale la Fête de la St-Jean-Baptiste.

Cette demande sera transmise au directeur de police pour étude et rapport au Conseil.

311/6/78

- Attendu que les Services Récréatifs et Communautaires ont produit un rapport favorable, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Génereux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le Club Vélo Drummond soit autorisé à:
  - tenir des activités pour manifester dans le cadre de la Semaine du Canada;
  - utiliser le quadrilatère Ringuet, Marchand, Pelletier et Chassé pour le déroulement d'un critérium du tour cycliste national de la Semaine du Canada; le tout suivant le programme approuvé par les Services Récréatifs et Communautaires.

ADOPTE

312/6/78

- Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé



par le conseiller J.-Bruno Smith, que dans le cadre des Fêtes de la St-Jean, la Cité, par son Service des Loisirs, ouvre ses piscines extérieures gratuitement au grand public le 25 juin 1978.

ADOPTE

313/6/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les mutations de propriétés portant les numéros 8871 à 8910 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

314/6/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 20 mai 1978 au 9 juin 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$734,311.53.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le greffier prendra des informations auprès du trésorier concernant les dépenses payées par les chèques nos. 41792, 41723 et 41679 et fera rapport au Conseil.

315/6/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Jean Fortier soit engagé à titre de policier-pompier au Service de Police et Incendies de la Cité, avec période de probation de six mois à compter de sa date d'entrée en fonction. Sa rémunération et ses bénéfices marginaux seront conformes aux stipulations de la convention collective en vigueur.

ADOPTE

316/6/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. André Lemire soit engagé à titre de policier-pompier au Service de Police et Incendies de la Cité, avec période de probation de six mois à compter de sa date d'entrée en fonction. Sa rémunération et ses bénéfices marginaux seront conformes aux stipulations de la convention collective en vigueur.

ADOPTE

317/6/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville engage comme constables spéciaux, pour un stage durant la période estivale, soit du 21 mai 1978 au 26 août 1978, 6 étudiants de niveau collégial en techniques policières. Les stagiaires sont MM. Daniel Rousseau, Pierre Couture, Luc Lebel, Daniel Lemire, Jean Marcoux et Alain Rousseau.

ADOPTE

318/6/78

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a amendé son règlement No. 1134 par le règlement No. 1247 aux fins de recevoir une nouvelle allocation budgétaire de la part de la Société d'Habitation du Québec et de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement dans le cadre du Programme d'Amélioration de Quartiers "St-Joseph-St-Jean-Baptiste";



ATTENDU QUE lecture et adoption de ce règlement No. 1247 ont été faites à la séance du Conseil du 8 mai 1978;

A CES FINS ET EN CONSEQUENCE,  
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,  
ET RESOLU:

QUE le Conseil autorise le maire ou le greffier de la Cité à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville une demande de contribution modifiée telle que reprise sur la formule 1847 de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

ADOPTE

319/6/78

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a adopté un règlement prévoyant un emprunt de \$190,000.00 pour le parachèvement de la mise en oeuvre du Programme de Restauration dans la zone de rénovation urbaine "Centre-Ville";

ATTENDU QUE lecture et adoption de ce règlement portant le numéro 1246 ont été faites à la séance du Conseil du 8 mai 1978;

POUR CES RAISONS,  
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,  
ET RESOLU:

QUE le Conseil autorise le maire ou le greffier de la Cité à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville un contrat de modification afin de majorer le montant des subventions conjointes de \$375,000.00 dans le cadre du Programme de Restauration dans la zone de rénovation urbaine "Centre-Ville".

ADOPTE

320/6/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la résolution no. 625/11/77 du 28 novembre 1977 concernant la vente d'un terrain industriel à Roger Poirier Inc., soit abrogé à toutes fins que de droit.

ADOPTE

321/6/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 511/9/77 du 26 septembre 1977 concernant la vente d'un terrain industriel aux Chemins de Fer Nationaux du Canada, soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville vende aux Chemins de Fer Nationaux du Canada (Canadian National Railways) une certaine parcelle de terrain de figure trapézoïdale, située dans la municipalité de la Cité de Drummondville, connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro cent soixante-six A, Rang III, du cadastre officiel du canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, province de Québec (Ptie 166A, Rang III, Grantham), bornée et décrite comme suit:

Bornes: Bornée vers le nord-est par une partie dudit lot originaire numéro 166A, vers le sud-est par une autre partie dudit lot originaire numéro 166A (partie de la rue Power projetée), vers le sud-ouest par le lot numéro 166A-18 et par une autre partie dudit lot originaire numéro 166A et vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 166A-12;

Mesures Mesurant quatre cent deux pieds et six dixièmes de pied (402.6 pi) dans sa ligne nord-est, trois cent dix pieds (310.0 pi) dans sa ligne sud-est, quatre cent deux pieds et deux dixièmes (402.2 pi) dans sa ligne sud-ouest et trois cent dix pieds (310.0 pi) dans sa ligne nord-ouest;

Superficie: Contenant en superficie cent vingt-quatre mille sept cent dix pieds carrés (124,710 pi.car.), plus ou moins.

Cette vente est faite au prix de \$0.06 le pied carré, soit Sept Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Deux Dollars et Soixante Cents (\$7,482.60) dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de Mille Deux Cent Vingt-Quatre Dollars (\$1,224.00) en acompte sur ce montant; et quant au solde de Six Mille Deux Cent Cinquante-Huit Dollars et Soixante Cents (\$6,258.60), il sera payable le jour de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus douze mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins sept mille cinq cents pieds carrés (7,500 pi.car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet du contrat préparé par Me Louis Morin; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "C.N.R.")

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les





modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

323/6/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville vende à Drummond Express Inc. un morceau de terrain de figure trapézoïdale, faisant partie du lot cent soixante-six A (Ptie 166A), Rang III, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, municipalité de la Cité de Drummondville, P.Qué., borné et décrit comme suit:

Bornes:

Borné vers le Nord-Ouest par le lot 166A-12, vers le Nord-Est par une autre partie du lot 166A, vers le Sud-Est par le lot 166A-18 et vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 166A (faisant maintenant partie du boulevard Lemire).

Mesures:

Mesurant deux cent vingt-cinq pieds (225.0 pi, soit 68.58 m) dans ses lignes Nord-Ouest et Sud-Est, cinquante-deux pieds et deux dixièmes (52.2 pi, soit 15.91 m) dans sa ligne Nord-Est et cinquante-deux pieds (52.0 pi, soit 15.85 m) dans sa ligne Sud-Ouest.

Superficie:

Contenant, en superficie onze mille sept cent vingt pieds carrés (11,720 pi<sup>2</sup>, soit 1,088.82 m<sup>2</sup>); mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.50 le pied carré, soit Cinq Mille Huit Cent Soixante Dollars (\$5,860.00) dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de Mille Cent Soixante-Douze Dollars (\$1,172.00) en acompte sur ce montant; et quant au solde de Quatre Mille Six Cent Quatre-Vingt-Huit Dollars (\$4,688.00), il sera payable le jour de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date.

L'acquéreur devra respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gérard Fradet; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "D.E.I.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

324/6/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Michel Trudel, régisseur socio-culturel pour la Cité, soit nommé responsable au nom de la Cité de Drummondville dans le cadre du Programme d'Assistance aux Groupes de Loisirs Socio-Culturels en Milieu Municipal et soit autorisé à solliciter une subvention du H.C.J.L.S. pour le Club d'Astronomie de Drummondville.

ADOPTE

325/6/78

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité de Drummondville entend supporter une requête récemment formulée par la Chambre de Commerce du Comté de Drummond aux fins de demander à l'Honorable Marcel Lessard du Ministère de l'Expansion Economique Régionale d'établir à Drummondville un bureau auxiliaire de ce ministère;

ATTENDU QUE l'économie de la région a subi une baisse très marquée depuis trois ans;

ATTENDU QUE le taux de chômage dans la région de Drummondville est estimé à plus de 15% de la main-d'oeuvre disponible;

VU la fermeture de plusieurs usines importantes dans le territoire de la Cité de Drummondville et dans la région;

VU le nombre considérable de bâtisses industrielles actuellement disponibles;

VU les difficultés que rencontrent actuellement nos industries du textile;

ATTENDU QU'en décrétant la région de Montréal comme zone spéciale pour une période de trois ans le Ministère de l'Expansion Economique Régionale a diminué dans la région de Drummondville ses chances de rattrapage et de développement de son nouveau parc industriel régional;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT ET UNANIMEMENT RESOLU QUE demande soit faite au Ministre de l'Expansion Economique Régionale d'ouvrir à Drummondville, dans le cadre de sa réorganisation du Québec, un bureau auxiliaire afin de promouvoir l'expansion des industries existantes de la région et de promouvoir la fabrication de nouveaux produits par la recherche de nouveaux investissements autant que par une promotion nationale et internationale.

Il est entendu que le Conseil de la Cité de Drummondville entend apporter sa plus entière collaboration aux personnes qui seraient affectées à ce bureau auxiliaire du M.E.E.R.

ADOPTE

326/6/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville achète de la compagnie 80366 CANADA LTEE un terrain de figure irrégulière faisant partie du numéro trois de la subdivision originaire du lot cent vingt-six (Ptie 126-3) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., contenant une superficie de 888,500 pieds carrés.



Ce terrain est plus amplement décrit à la description technique no. 3894 préparée par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 24 mars 1977, laquelle description technique sera annexée au contrat d'achat pour en faire partie intégrante.

La Cité paiera pour ce terrain le prix de douze cents et trois quarts ( $\$0.12\frac{3}{4}$ ) le pied carré, payable comptant lors de la signature du contrat préparé par le notaire Louis Morin. La somme totale sera donc de cent treize mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-quinze cents ( $\$113,283.75$ ) plus un intérêt de 9% pour la période du 1er septembre 1977 au 30 novembre 1977 et de 10% pour la période du 1er décembre 1977 jusqu'à la date du paiement final.

Cet achat par la Cité a été autorisé par le règlement No. 1245 (P.A.A.T. Phases 2 et 3).

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

327/6/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville achète les Entreprises du Golf Inc. un terrain d'une superficie approximative de 1,628,000 pieds carrés, connu et désigné au cadastre officiel du Canton de Grantham comme faisant partie du lot numéro cent vingt-quatre (Ptie 124); ce terrain étant plus amplement décrit dans la description technique no. 4316 préparée par les arpenteurs-géomètres LeMaire et LeMaire en date du 12 juin 1978, laquelle description technique devra être annexée au contrat d'achat pour en faire partie intégrante.

La Cité paiera aux Entreprises du Golf Inc. la somme de \$150,000.00 payable lors de la signature du contrat préparé par le notaire Laurent Jutras ou à défaut le notaire Marcel Bernier.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette acquisition autorisée par le règlement No. 1245 de la Cité.

ADOPTE

328/6/78

ATTENDU QUE M. Majoric Mondoux offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, la bâtisse portant les numéros civiques 125A et 125B - 11e Avenue ainsi que les dépendances érigées sur les lots 146-63 et 149-166 du cadastre officiel du Canton de Grantham;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur



en conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU, APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Majoric Mondoux pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

#### Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

#### Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurance. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

#### Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de treize mille dollars (\$13,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 7ième jour de juin 1978, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE DE VENTE VERSEE AU DOSSIER:

Il est de plus résolu: "P.A.Q.")

QUE le maire et le greffier soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

329/6/78

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'annulation du lot 126-201 et d'une partie des lots 126-222 (rue), 126-123 (rue) et 126-200, et d'un plan de redivision d'une partie du lot 126, préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 20 avril 1978, pour le compte de la Cité de Drummondville.



Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce projet d'annulation et ce plan de redivision soient acceptés tels que soumis. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité les plan et livre de renvoi se rapportant à cette nouvelle redivision.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 248/5/78 du 8 mai 1978.

ADOPTE

330/6/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 165, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 3 mai 1978 pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité les plan et livre de renvoi se rapportant à cette subdivision.

ADOPTE

331/6/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 271, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 20 octobre 1977 pour le compte de M. Serge Lampron.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

332/6/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 130, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 12 mai 1978 pour le compte de M. Guy Drouin.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

333/6/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés soit autorisée à confier à l'architecte Gilles Chagnon la préparation des plans et devis pour la construction d'un chalet au Parc Celanese, ces frais étant prévus au contrat donné récemment à cette firme par la Cité

ADOPTE

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le rapport du directeur du Service du Personnel intitulé "Mouvement du personnel - mai 1978" soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOPTÉ

335/6/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Mme Carole Savard Deschênes soit engagée au poste de bibliotechnicienne à la Bibliothèque Municipale pour une période d'essai de six (6) mois. Ses conditions de travail et sa rémunération seront telles qu'établies à la convention collective des employés municipaux, section bureau. Son entrée en fonction est prévue pour lundi le 19 juin 1978.

ADOPTÉ

336/6/78

Attendu que M. Roland Tessier a le 31 mai 1978 pris sa retraite comme employé municipal;

Attendu que pendant plus de 45 ans M. Roland Tessier a assumé de lourdes responsabilités et que ses employeurs autant que ses collègues et le personnel dont il avait la gouverne ont apprécié la loyauté, le dévouement, la compétence et la disponibilité dont M. Tessier a toujours fait preuve dans l'exercice de ses fonctions;

Attendu que M. Roland Tessier a également acquis l'estime et la confiance de tous les contribuables qui ont eu à transiger avec lui ou ont eu recours à ses services;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des remerciements soient adressés à M. Roland Tessier et consignés aux archives de la Cité, en témoignage d'appréciation et de gratitude pour son dévouement exemplaire, son respect de l'autorité établie et le sens du devoir dont il a fait preuve tout au long de sa longue carrière au service de la Cité de Drummondville. A ce témoignage d'appréciation, s'ajoutent des vœux sincères de bonne santé et de bonheur dans une retraite bien méritée.

ADOPTÉ

337/6/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Antonio Godbout, ex-conseiller municipal, à l'occasion du décès de son épouse.

ADOPTÉ

338/6/78

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville entend compléter la construction du Boulevard Celanese à la fin de l'été 1978;

ATTENDU QU'il y a possibilité d'y intégrer une piste cyclable tel que montré dans les plans annexés à la présente résolution;

ATTENDU QUE cette piste cyclable sera réalisée lors de la construction du Boulevard Celanese, c'est-à-dire pour la fin de l'été 1978;



IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT, APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE:

QUE demande soit faite au Ministère des Transports de participer à leur programme de subvention pour l'érection d'une piste cyclable le long du Boulevard Celanese;

QUE la piste cyclable soit réalisée dès 1978;

QUE la Cité de Drummondville assume l'entretien de la piste lorsque les travaux seront complétés.

ADOPTE

339/6/78

Lecture est donnée du règlement No. 1254 prévoyant un emprunt de \$100,000.00 pour l'entretien de certains parcs et édifices à caractère communautaire.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1254 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 27 et 28 juin 1978.

#### Période de renseignements

- Le conseiller Lucien Couture demande que soit vérifié si l'architecte Laurent Joyal, en plus d'assumer les frais de réparation du toit du puits d'escalier au poste de police, assumera les dommages causés par l'infiltration de l'eau à l'intérieur du poste de police.

- Le conseiller Jean-Paul Généreux souhaite que le Service des Travaux Publics de la Cité pose des couvercles pour obstruer partiellement les regards d'égouts pluviaux afin de retarder l'écoulement des eaux de surface dans certaines rues du secteur St-Pierre et d'éviter ainsi des refoulements d'eau qui surviennent dans ce secteur lors de précipitations rapides et importantes.

340/6/78

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$12,000.00 pour la réfection de la rue Mathieu.

Le conseiller Roger Prince demande que le Service des Travaux Publics fasse faire l'examen des conduites d'égout sur la rue Mathieu par une firme spécialisée qui pourrait au moyen d'un appareil de télévision établir la qualité des conduites existantes avant d'excaver et d'entreprendre des travaux de réfection.



L'ordre du jour étant épuisé, SON HONNEUR LE MAIRE DECLARE LA SEANCE LEVEE, mais demande au Conseil de prendre connaissance d'un ordre du jour préparé pour un atelier de travail qui n'a pu se tenir avant la séance régulière.

Le greffier transmettra les décisions du Conseil aux personnes concernées par les sujets inscrits à cet ordre du jour de régie interne

*[Signature]*  
.....  
Greffier.

*[Signature]*  
.....  
Maire.

19 juin 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 19 juin 1978, à 20 heures; cette séance en étant une spéciale convoquée pour les raisons suivantes:

- "
1. Ouverture de soumissions:  
re: vente et relocalisation du bâtiment sis aux 90, 90A, 92 et 92A de la 6e Avenue.
  2. Ouverture de soumissions:  
re: démolition de 11 bâtiments (zone d'amélioration de quartiers).

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du pro-maire, le conseiller Jean-Paul Gënëreux.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- 1- VENTE ET RELOCALISATION DU BATIMENT SIS AUX 90, 90A, 92 ET 92A - 6IEME AVENUE

La Cité n'a reçu aucune soumission.

2- DEMOLITION DE 11 BATIMENTS (ZONE D'AMELIORATION DE QUARTIERS)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. A & A DEMOLITION LTEE 144 Boul. Industriel Châteauguay	\$ 9,800.00
. J.M. LEMAIRE 182 Des Peupliers Drummondville	\$12,700.00
. LES ENTREPRISES DE DEMOLITIONS DU QUE. 546 Ferland Drummondville	\$11,775.00
. RICHARD BOUCHARD 509 Avenue des Arts Pointe du Lac	\$16,400.00
. LES ENTREPRISES RENE VERVILLE INC. 1494 DeVinci, Ste-Foy	\$ 9,350.00
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville, St-Nicéphore	\$43,626.00
. CONSTRUCTION ANTOINE LAFLEUR LTEE 1081 Desrochers Sherbrooke	\$12,347.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. Le maire ou le pro-maire et le directeur du Service des Travaux Publics sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
  
 Greffier.

.....  
  
 Pro-Maire.



26 juin 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 26 juin 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

342/6/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 1978.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

343/6/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 juin 1978.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

344/6/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

Période de questions et renseignements

M. Rosaire Fafard du 504 Des Ecoles se plaint des inconvénients qui lui sont causés par les aboiements de deux chiens qui appartiennent à l'un de ses voisins.

On demandera au directeur de police de faire enquête à ce sujet et de voir à ce que les règlements municipaux soient respectés.

C O R R E S P O N D A N C E :



Lecture est donnée d'une résolution du Conseil de la Ville de Longueuil qui s'oppose à l'adoption du projet de loi 44 et sollicite l'appui du Conseil de la Cité de Drummondville afin que le Ministre des Affaires Municipales consente à consulter les municipalités avant de soumettre ce projet de loi à l'Assemblée Nationale pour approbation.

Son Honneur le Maire explique à ses collègues que ce projet de loi a déjà été adopté en deuxième lecture et que toute intervention s'avérerait inutile dans le contexte actuel, puisque cette loi vise seulement les Villes de Montréal et Longueuil et que le Ministre a clairement indiqué son intention de procéder rapidement.

345/6/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 10 juin au 1er juillet 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$427,429.56.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

346/6/78

- 1- FABRICATION ET INSTALLATION DE RAYONNAGES AMOVIBLES A LA BIBLIOTHEQUE

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
DRUMMEX INC.	\$28,918.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée. Le maire ou le pro-maire et le directeur du Service des Travaux Publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec Drummex Inc. concernant la fabrication et l'installation de ces rayonnages amovibles.

ADOPTE

347/6/78

- 2- TRAVAUX DE RENOVATION INTERIEURS ET EXTERIEURS A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



AMENDEE  
PAR RES.  
372/7/78

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186, 15e Avenue Drummondville	\$131,524.00
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 rue Précourt Drummondville	\$134,654.00
. DESHAIES ET RAYMOND INC. 650 rue Haggerty Drummondville	\$145,083.00
. CONSTRUCTION ROGER POIRIER INC. 1725 Jean de Brébeuf Drummondville-Sud	\$144,949.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission conforme soit retenue. Le maire ou le pro-maire et le directeur du Service des Travaux Publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉ

348/6/78

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la question de la construction d'un Cegep à Drummondville a fait l'objet de nombreuses études;

ATTENDU QUE la nécessité de cette construction a été reconnue;

ATTENTU QUE le site de cette construction projetée a été choisi;

ATTENDU QUE l'état actuel des locaux rend urgente cette construction, tant au point de vue physique que pédagogique;

CONSIDERANT QUE cette construction serait un moyen propice de relance économique dans notre région;

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville a manifesté le désir de collaborer avec les autorités compétentes;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE le Ministère de l'Education soit prié de présenter au Conseil des Ministres le dossier de la construction d'un Cegep à Drummondville pour que les arrêtés en conseil requis soient adoptés sans délai et que le projet puisse démarrer le plus tôt possible;

QUE l'on procède à l'achat des terrains nécessaires;

QUE l'on confie sans retard la préparation des plans et devis à une firme professionnelle de façon à s'assurer que ledit édifice sera érigé dans les meilleurs délais;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Ministre de l'Education, au Député de Drummond, au Cegep Bourgchemin et à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond.



ADOPTE

349/6/78

AMENDEE  
PAR RES.  
598/10/80

Vu l'article 26 du règlement No.1051 de la Cité (Règlement concernant l'enlèvement des vidanges et l'utilisation du dépotoir municipal), il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les tarifs payables par tout résident d'une municipalité qui n'est pas partie à une entente avec la Cité de Drummondville pour l'utilisation en commun du dépotoir, soient établis comme suit, savoir:

- Remorque attachée à une automobile: \$ 2.00
- Camion 4 roues, deux essieux: \$ 4.00
- Camion 6 roues, deux essieux: \$ 6.00
- Camion 10 roues, trois essieux: \$10.00

Si les matériaux transportés au dépotoir sont des débris lourds et difficilement entassables, tels que le ciment et la brique, ou si les débris sont enduits de goudron, une charge additionnelle de 50% sera appliquée aux tarifs ci-haut établis.

Ces montants seront recueillis par le responsable de l'entretien du dépotoir et la Cité lui versera 50% des sommes perçues.

ADOPTE

350/6/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Claude Mailhot, Sergent, soit promu au grade de Lieutenant Chargé de Relève; le tout conformément aux stipulations de l'article 10 de la présente convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

351/6/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Jacques Hyland, Constable, soit promu au grade de Sergent de Patrouille; le tout conformément aux stipulations de l'article 10 de la présente convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

352/6/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Jean-Louis McMahon, Détective, soit promu au grade de Sergent-Détective; le tout conformément aux stipulations de l'article 10 de la présente convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement d'emprunt au montant de \$75,000.00 pour l'exécution de travaux d'infrastructure et de fondation de rues dans le secteur Marie de la Présentation:

Travaux	\$58,950.00
Imprévus	\$ 6,050.00
Financement	<u>\$10,000.00</u>
TOTAL	\$75,000.00

354/6/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, qu'un Comité de Francisation soit formé des membres suivants: Laurent Bernier, greffier,  
Lise Lauzière, agent de communication,  
Gérard Bergeron, acheteur municipal,  
et que ces personnes soient responsables de l'application de la Charte de la langue française dans les différents services municipaux.

ADOPTE

355/6/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à tous les organismes qui ont contribué à l'organisation des festivités de la St-Jean 1978 qui se sont tenues au terrain de l'Exposition et dans les différents quartiers de la Cité.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime que notre population a pu célébrer cette fête dans le bon ordre et dans une ambiance de joie et de fraternité. Compte tenu de l'importance de cette fête annuelle il suggère que dorénavant les Services Récréatifs et Communautaires prennent charge de l'organisation globale des différentes manifestations qui pourraient être planifiées plusieurs semaines à l'avance en leur donnant toute l'importance qu'elles méritent et en secondant d'une façon toute spéciale les nombreux bénévoles intéressés.

356/6/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que des félicitations particulières soient transmises aux dirigeants du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste pour le succès obtenu lors de la Fête de la St-Jean organisée par plus de 140 bénévoles pour le bénéfice des résidants du quartier St-Jean-Baptiste. Des remerciements seront adressés particulièrement à MM. Alain Martel et Roger Lemoyne pour le dévouement dont ils ont fait preuve en organisant une manifestation populaire fort réussie tout en ne disposant que de la somme minime de \$270.00.

ADOPTE

357/6/78

Sur proposition du conseiller J.-Bruno Smith, appuyée par le conseiller Jean-Paul Généreux, il est résolu:



AMENDEE  
PAR RES.  
627/11/78

- d'autoriser les Services Récréatifs et Communautaires de Drummondville à présenter un projet connu sous le nom de "Droit aux Loisirs pour Handicapés 2" tel que préparé dans le cadre du Programme Canada au Travail;
- de désigner et nommer M. Guy Filion promoteur délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;
- d'autoriser M. Filion à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation qu'elle prend par la présente de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée et que pourrait occasionner la réalisation du projet "Droit aux Loisirs pour Handicapés 2".

ADOPTE

358/6/78

Considérant que le projet Canada au Travail pour l'A.R.P.A.C.Q. intitulé "Vers un Moderegio Plein Air" répond à une demande de l'activité physique du plein air dans la région;

Considérant le taux de chômage de la région et les conséquences positives du projet sur l'incidence "chômage";

Considérant les objectifs d'éducation de la population à la nature;

Considérant les sommes investies comportant des facteurs multiplicateurs;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce projet soit dans les priorités de sélection des autorités compétentes et que les citoyens de la Cité de Drummondville, par l'intermédiaire du gouvernement fédéral, puissent bénéficier d'un tel projet.

ADOPTE

359/6/78

Il est unanimement résolu que des félicitations et des remerciements soient transmis à Mme Lise Lauzière et ses collaborateurs pour l'excellente publicité qui a été faite pour promouvoir la vente des terrains du secteur "P.A.A.T. Phase 1" que l'on a fait connaître sous le nom de "Jardin de la Rivière".

ADOPTE

Vu le grand nombre de visiteurs qui se sont rendus sur ce site et vu l'intérêt démontré par plusieurs personnes désireuses de se construire une résidence, il y a lieu d'espérer que cette campagne de publicité rapportera des dividendes à très court terme.

360/6/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux dirigeants de la Société d'Agriculture du District de Drummond-



Yamaska-Nicolet pour l'éclatant succès remporté lors de la tenue de la 12ième Exposition Régionale. Plus de 100,000 personnes ont franchi la porte d'entrée de cette exposition qui semble vouloir d'ici peu rivaliser avec les meilleures expositions agricoles du Québec. La contribution de Beauce Carnaval a également été fort appréciée des exposants et des visiteurs. En résumé, la Cité veut exprimer sa gratitude et sa fierté pour le succès obtenu autant que pour le dévouement des dirigeants désintéressés qui depuis plusieurs années déploient des efforts inouis pour en arriver à une réussite merveilleuse qui place Drummondville en évidence.

ADOPTE

361/6/78

Son Honneur le Maire félicite le conseiller Lucien Couture pour sa récente élection au poste de président de l'Association Libérale Provinciale du Comté de Drummond.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que M. Lucien Couture soit félicité pour cette nomination.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith souligne qu'il a porté à la connaissance de ses collègues du Conseil plusieurs lettres de résidents du quartier St-Pierre qui souhaitent que la Cité apporte des correctifs à certaines conduites d'égouts qui refoulent lors de pluies abondantes.

Le Service des Travaux Publics visitera les demeures affectées récemment par des refoulements et étudiera la possibilité de corriger les déficiences qui affectent certaines propriétés sur quelques rues du secteur. Il semble que dans certains cas les correctifs devraient être apportés par les propriétaires eux-mêmes. Dans ces cas le Service des Travaux Publics suggérera aux propriétaires les modifications souhaitables.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.



10 juillet 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 juillet 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de son Honneur le Maire Philippe Bernier.

362/7/78

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 1978, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

363/7/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

" 17A. - Egouts, rues Ringuet, Pelletier, St-Georges et rues voisines (M. Jean-Paul Généreux). "

ADOPTE

Période de questions et renseignements

- M. Rosaire Fafard du 534 Des Ecoles veut savoir si la Cité va prendre des mesures pour que les chiens appartenant à l'un de ses voisins soient réduits au silence prochainement, parce que leurs aboiements à toute heure du jour et de la nuit sont intolérables.

A la demande de Son Honneur le Maire, le Directeur Général de la Cité résume les démarches faites par le Service de Police depuis plusieurs semaines, afin de vérifier si le propriétaire des chiens concernés observe les règlements municipaux.

Comme ledit rapport très volumineux indique que le propriétaire de ces animaux respecte les règlements municipaux, le Conseil demande à M. Fafard de prendre des recours civils s'il le juge à propos, mais de ne pas s'attendre à d'autres démarches de la Cité pour régler son problème.



- M. Serge Dionne, représentant de L'Association Internationale de Méditation Transcendantale dans le cadre d'une campagne pour créer l'invincibilité du Québec, demande l'appui du Conseil pour inviter la population à participer à cette campagne. M. Dionne élabore longuement sur les effets bénéfiques de la méditation transcendantale et donne certaines statistiques confirmant ses avancés.

Le Conseil n'étant pas prêt à donner son appui inconditionnel à cet organisme, informe son interlocuteur que sa demande sera étudiée avant qu'une décision ne soit prise.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

364/7/78

1- TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE REAMENAGEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650Haggerty - Dr'Ville	\$50,854.00
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt - Dr'Ville	\$53,797.00
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue - Dr'Ville	\$49,940.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission jugée en tout point conforme à la demande de soumissions de la Cité soit retenue. Le maire ou à défaut le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉ

2- TRACTEUR - SOUFFLEUR A NEIGE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES INDUSTRIES SMI LTEE 2055, Ave. Bennett, Montréal	\$71,109.00
. EQUIPEMENT INTERPROVINCIAL LTEE 340 Boul. Hymus, Pointe-Claire	\$74,170.00
. PLACEMENTS HILAIRE BLANCHET LTEE 2220, Boul. Jean-de-Brébeuf, Dr'Ville-Sud	\$67,222.00
. CASE POWER & EQUIPEMENT LTEE 3030 Boul. Pitfield, Ville St-Laurent	\$78,928.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces soumissions soient transmises au directeur des travaux publics pour étude et que le choix d'un soumissionnaire doit reporté à une prochaine séance régulière du Conseil.

365/7/78

3- FOURNITURE DE 60 CHAISES POUR LA SALLE DU CONSEIL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PAPETERIE CONCORDE ENR. 511 Des Ecoles - Dr'Ville	Unité: \$ 18.90 Total: \$1,134.00



. EQUIPEMENT DE BUREAU JRD INC.	Unité: \$	16.19
713 St-Pierre -Dr'Ville	Total:	971.40
. EQUIPEMENTS DE BUREAU DRUMMOND INC.	Unité: \$	20.18
395 Hériot - Dr'Ville	Total:	\$1,210.80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de EQUIPEMENT DE BUREAU JRD INC. soit retenue. Cette dépense sera financée par le fonds de roulement de la Cité (règ.no. 1126) et remboursée dans les douze (12) mois suivant la date de paiement.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Dr. Laperrière demande au Conseil d'autoriser le Parc des Voltigeurs à continuer de lui fournir de l'eau potable.

Attendu que la convention intervenue avec la Cité interdit au Parc des Voltigeurs de fournir de l'eau à l'extérieur de ses limites; il est difficile pour le Conseil de demander au Parc des Voltigeurs de transgresser les règles établies.

Le conseiller Raymond Luneau, pour sa part, est d'opinion que cesser d'alimenter la propriété du Dr. Laperrière en eau serait lui causer un préjudice puisqu'il est raccordé au réseau du Parc des Voltigeurs depuis plusieurs années et qu'il est disposé à payer un montant raisonnable pour les années antérieures aussi bien que pour les années futures.

- D'autre part, le conseiller Jean-Marie Boisvert estime que la fourniture de l'eau devrait être négociée avec la Municipalité des Cantons-Unis Wendover & Simpson plutôt qu'avec un contribuable de cette municipalité.

Après une longue discussion, le conseiller Raymond Luneau demande que cette question soit reportée pour étude. Aucune objection n'est formulée.

- Les Dames Hélène de Champlain sollicitent une annonce publicitaire dans un programme souvenir qui sera publié à l'occasion d'un congrès national qui se tiendra à Drummondville les 29, 30 septembre et 1er octobre 1978.

Attendu qu'aucune contribution n'a été prévue aux estimés budgétaires de l'année en cours, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, qu'une réception civique soit offerte aux dignitaires qui participeront à ce congrès.

ADOPTE

366/7/78



- Me Yvon Pinard, député fédéral, informe le Conseil d'un communiqué qu'il adressait le 22 juin 1978 aux différents média d'information de notre région au sujet des nouvelles limites d'importation des vêtements et des textiles annoncées par le gouvernement fédéral pour les trois prochaines années.

Le Conseil espère que ces limites auront pour effet de favoriser la production de nos usines locales du textile.

- Les Semaines Culturelles du Centre du Québec remercient le Conseil pour l'aide et le soutien fournis au cours des Fêtes de la St-Jean 1978.
- Mlle Marguerite Courchesne de la rue Newton remercie le Conseil pour avoir fait effectuer des travaux de réfection sur cette rue et cela d'une façon parfaite qui témoigne de la compétence des employés du Service des travaux Publics et de celle des contremaîtres.
- M. R. Craig de la rue St-Georges remercie et félicite le Conseil pour les travaux effectués l'an dernier aux égouts de la rue Pelletier, afin de prévenir des dommages causés à certaines propriétés lors de pluies abondantes. Il souhaite cependant que d'autres correctifs soient apportés aux égouts de ce secteur puisque plusieurs maisons sont encore souvent inondées.

367/7/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 24 juin au 1er juillet 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$647,084.80.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

368/7/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les mutations de propriétés portant les numéros 8911 à 8992 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

369/7/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 130, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noel le 15 juin 1978, pour le compte de Mme Monique Jutras Shooner.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

370/7/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage des secteurs 03-10 et 03-15 - Règlement No. 801.

371/7/78

Attendu qu'il y a lieu de procéder au bornage du lot 405 du Quartier Est de la Ville de Drummondville, il est proposé par le conseiller Linder Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville:



- 1- renonce à l'envoi de la mise en demeure exigée par l'article 762 du Code de Procédure Civile;
- 2- renonce à l'avis de convocation prescrit par l'article 419 dudit Code;
- 3- mandate M. Yves Noel, arpenteur-géomètre, pour procéder à l'arpentage, de fixer la ligne séparative entre deux propriétés, d'y poser les bornes et de dresser un procès-verbal de bornage;
- 4- autorise M. Marc Bissonnette, ingénieur municipal, à assister audit bornage et à signer le plan préparé par M. Yves Noel, arpenteur-géomètre.

ADOPTE

372/7/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la résolution no. 347/6/78 du 26 juin 1978 soit amendée en ajoutant le paragraphe suivant:

" Le directeur des travaux publics devra reviser la soumission de Emile Fugère Construction Inc. Il devra également par convention apporter aux travaux prévus dans cette soumission les corrections nécessaires pour que les dépenses n'excèdent pas la somme de \$123,000.00. "

ADOPTE

373/7/78

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement n'excédant pas \$30,000.00 pour compléter le montant de l'emprunt nécessaire à l'exécution de travaux de restauration intérieure et extérieure à la Bibliothèque Municipale (Emprunt décrété par le règlement No. 1240).

374/7/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le rapport du directeur du Service du Personnel intitulé "Mouvement du Personnel - Juin 1978" soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité

ADOPTE

375/7/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des remerciements soient transmis au constable retraité M. Alexandre Marchand pour ses loyaux services durant les nombreuses années qu'il a oeuvrées comme policier-pompier de la Cité. Ces remerciements s'accompagnent de voeux de bonne santé et d'heureuse retraite.

ADOPTE

376/7/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser un emprunt de \$53,274.00 plus les frais de financement temporaires de \$3,000.00, afin que la Cité puisse procéder à l'acquisition d'un terrain appartenant à Campeau Corporation et nécessaire au prolongement de la rue St-Damase. Cette demande d'emprunt est déjà prévue au règlement No. 1242 de la Cité, mais ledit règlement ne peut être soumis pour approbation en totalité à cause de l'absence de certains documents qui restent à compléter (recherches de titres et descriptions techniques).

ADOPTE

377/7/78

ATTENDU QUE par sa résolution no. 181-6-78 du 21 juin 1978, le Conseil de la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson accepte de drainer les fossés du Chemin Hemming à compter des limites de la Cité de Drummondville, afin d'améliorer le drainage d'une partie de terrain située dans le territoire de la Cité et ce au coût de \$5,000.00;

ATTENDU QUE la collaboration de cette municipalité permettra à la Cité de Drummondville d'éviter un déboursé estimé à plus de \$20,000.00;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité paie à la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson la somme de \$5,000.00 pour l'exécution des travaux précités et que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser la Cité à emprunter du fonds de roulement créé par le règlement No. 1126 la somme de \$5,000.00 remboursable à raison de \$1,000.00 par année durant 5 ans, soit de 1978 à 1982 inclusivement.

ADOPTE

378/7/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux dirigeants de la Compagnie Celanese Canada Ltée et aux dirigeants du syndicat des employés de cette usine pour avoir renouvelé leur convention collective de travail pour une durée de trois ans dans un climat de compréhension mutuelle et de dialogue harmonieux qui a permis d'éviter des tractations et des arrêts de travail toujours néfastes pour les deux parties. Le Conseil souhaite que ce climat de bonne entente puisse se poursuivre et se refléter dans toutes nos usines locales.

ADOPTE

379/7/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire ou à défaut le pro-maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec le Centre Hospitalier Georges Frédéric, concernant la construction de quatre-vingt-seize (96) logements pour personnes âgées.

ADOPTE



380/7/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que Me Jacques Lafond, notaire, soit autorisé à rédiger une convention pour obtenir de Soquip une mainlevée en regard des droits de surface existant sur les parties des lots 271, 272, 273 et 278 du cadastre officiel du Canton de Grantham.



Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à l'obtention de cette mainlevée.

Cette résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 156/3/78 du 28 mars 1978.

ADOPTE

381/7/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le directeur des travaux publics fasse une étude des correctifs qui pourraient être apportés aux égouts des rues Pelletier, St-Georges, Turcotte, Ringuet et autres rues de ce secteur souvent concernées par des refoulements et qu'un rapport détaillé de cette étude soit soumis au Conseil dès que possible.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince estime qu'un arbre situé près de la Caisse Populaire St-Frédéric devrait probablement être abattu à cause des dangers qu'il représente. Un autre arbre dans le même état devrait être abattu dans le Parc St-Frédéric. Ces opérations sont toujours regrettables mais on pourrait prendre l'habitude de replanter immédiatement deux arbres lorsqu'il y a nécessité d'en faire disparaître un.

Le conseiller Jean-Paul Généreux aurait souhaité que la Caisse Populaire St-Frédéric qui procède à des réfections de trottoirs, favorise l'accès de cet édifice aux handicapés.

Le conseiller J.-Bruno Smith informe son collègue qu'un accès sera facilité du côté de la rue Brock.

Le conseiller J.-Bruno Smith suggère l'aménagement de 2 lampadaires dans le parc St-Frédéric en bordure de la rue Girouard.

Le conseiller Roger Prince voudrait savoir si la Cité peut légiférer sur l'obligation pour les citoyens de se départir de vieux meubles ou accessoires qui peuvent mettre la vie de certains enfants en danger lorsqu'ils sont remisés dans des hangars ou des endroits facilement accessibles.

L'aviseur légal de la Cité sera consulté à ce sujet.



Le conseiller Roger Prince déclare n'avoir pas tellement apprécié certains commentaires publiés dans un journal local concernant le refus de la Cité de collaborer au bon fonctionnement d'un théâtre d'été qui opère dans les limites de la Cité. Il tient à préciser qu'un Conseil de Ville n'a pas à contribuer pour assurer la rentabilité des entreprises à but lucratif ou à donner des privilèges spéciaux à certains hommes d'affaires en utilisant les fonds publics.

382/7/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le conseiller Lucien Couture soit nommé pro-maire pour une période de 4 mois (jusqu'au 13 novembre 1978) en remplacement du conseiller Jean-Paul Généreux dont le terme est expiré.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

24 juillet 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 24 juillet 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

383/7/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 juillet 1978.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE



Le conseiller Marcel Joyal demande au conseiller Raymond Luneau s'il est d'avis que la Cité doit poursuivre ses démarches auprès des autorités du Parc des Voltigeurs pour que le Dr Maurice Laperrière puisse continuer de s'alimenter en eau potable à même la conduite qui dessert ce parc.

Le conseiller Raymond Luneau tout en regrettant de ne pas pouvoir accommoder M. Laperrière, déclare que la Cité se doit de respecter la convention intervenue avec le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche concernant l'usage de l'eau fournie par la Cité.

384/7/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

1- TRACTEUR-SOUFFLEUR A NEIGE

Le Conseil attend le rapport de l'ingénieur municipal sur les soumissions ouvertes le 10 juillet 1978 avant de prendre une décision. De plus, le Conseil avant d'autoriser l'achat d'un tracteur-souffleur à neige veut d'une part explorer la possibilité de louer cet équipement et d'autre part vérifier s'il ne serait pas plus avantageux d'acheter une machine combinée qui pourrait être utilisée à plusieurs fins.

2- VENTE DE TERAINS, SECTEUR DU P.A.A.T., PHASE 1

385/7/78

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Lot</u>	<u>Prix</u>
. HUGUES SIMONEAU 22 Holmes - Dr'Ville	126-228	\$0.64 le pied carré
. HERVEY CHARROIS C.P. 783, rue Des Bouleaux Lebel sur Quévillon	126-228	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le lot 126-228 soit vendu à M. Hugues Simoneau au prix de \$0.64 le pied carré. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

386/7/78

ABROGEE  
PAR RES.  
456/8/78

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Lot</u>	<u>Prix</u>
. ALAIN MAILLETTE 577 Dumoulin - Dr'Ville	126-221	\$0.60 le pied carré



Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le lot 126-221 soit vendu à M. Alain Maillette au prix soumis. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

387/7/78

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Lot</u>	<u>Prix</u>
. GILLES MAILLETTE 577 Dumoulin - Dr'Ville	126-220	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le lot 126-220 soit vendu à M. Gilles Maillette au prix soumis. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

388/7/78

3- VENTE ET RELOCALISATION DU BATIMENT DU 90, 90A, 92, 92A, 6e AVENUE -  
VENTE DU TERRAIN VACANT, LOT 144-354 & PTIE DU LOT 144-355

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. GILLES GAUTHIER 725 - 112e Avenue - Dr'Ville-Sud	\$8,251.00
. DONALD DESROSIERS 455 Surprenant - Dr'Ville	\$1,120.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission présentée par M. Gilles Gauthier soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point conforme à l'appel d'offres de la Cité. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

389/7/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 8 juillet au 1er août 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$547,706.37.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

390/7/78

Lecture est donnée d'une lettre de M. Gérald Lapierre, coordonnateur de l'Organisation des Mesures d'Urgence de la Cité de Drummondville, qui démissionne de son poste à cause du temps qu'il doit consacrer à ses fonctions à la division des opérations du service des travaux publics.



Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que cette démission soit acceptée et que des remerciements soient adressés au démissionnaire pour l'excellent travail qu'il a effectué depuis plusieurs années dans l'Organisation des Mesures d'Urgence.

ADOPTE

391/7/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Yves Pouliot, Directeur de Police, soit nommé coordonnateur de l'Organisation des Mesures d'Urgence de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

392/7/78

A la suggestion du Directeur de Police, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que deux arrêts obligatoires soient installés sur la rue Dumaine et qu'un autre soit installé sur le côté est de la rue Fortin afin d'assurer plus de sécurité aux enfants qui fréquentent le parc du Domaine du 150ième.

ADOPTE

393/7/78

Vu la recommandation du Directeur de Police, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que des indications limitant le stationnement à trente minutes soient installés sur la rue Brock, côté est, entre les rues Dunkin et Dumoulin.

ADOPTE

394/7/78

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de circulation no. 1050.

395/7/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que M. Michel Trudel soit autorisé à répondre à l'invitation qu'il a reçue des autorités gouvernementales fédérale et provinciale de jouer un rôle actif aux Jeux du Commonwealth qui se tiendront à Edmonton du 30 juillet au 6 août 1978. Le Conseil se dit heureux de constater que la compétence de M. Michel Trudel au chapitre des activités socio-culturelles l'ai conduit à cette invitation.

ADOPTE

396/7/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que soient acceptés les plans du pont de la rue Des Pins portant le no. de projet 0374071, datés du 14 juillet 1978, numérotés feuilles 1 à 15 inclusivement et préparés par les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel & Associés et que ces derniers soient autorisés à les présenter aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

397/7/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une convention avec l'Association des Joueurs de Tennis de Drummondville.

ADOPTE

398/7/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville recommande au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports un projet soumis par les Peintres de la Gamme. Le maire ou le pro-maire et le directeur des services récréatifs et communautaires, M. André Paquet, sont par la présente autorisés à signer un protocole d'entente avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

La Cité pour sa part s'engage à favoriser l'accès au Centre Culturel aux Peintres de la Gamme lorsque nécessaire aux conditions ordinaires établies par la Cité.

ADOPTE

399/7/78

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$61,000.00 pour l'acquisition d'une partie du lot 264, Quartier Sud, propriété de Campeau Corporation (prolongement de la rue St-Damase):

Terrain	\$53,274.00
Frais de financement	<u>\$ 7,726.00</u>
TOTAL:	\$61,000.00

Le conseiller Jean-Marie Boisvert informe les journalistes que le projet de la rue St-Damase progresse puisque les négociations avec la Compagnie Marathon Ltée sont presque terminées.

400/7/78

Le conseiller Marcel Joyal déplore le fait que le Ministre Responsable de l'Environnement n'ait pas retenu le projet de dépollution de la Rivière St-François comme priorité pour une intervention prochaine lors de l'annonce des programmes de son Ministère.

ATTENDU QUE toutes les villes riveraines de la Rivière St-François se sont regroupées depuis plusieurs années pour étudier le problème de la dépollution de la Rivière St-François;

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce du Comté de Drummond a rédigé plusieurs mémoires à ce sujet et les a présentés aux autorités gouvernementales;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a fait faire des études scientifiques sur le degré de pollution de ce cours d'eau et que les conclusions de ces études ont démontré l'urgence d'une intervention rapide pour sauvegarder la qualité de l'eau de cette rivière;



ATTENDU QUE la Cité de Drummondville et les municipalités voisines sont alimentées en eau potable par ce cours d'eau qui se détériore d'une façon inquiétante;

ATTENDU QUE par son importance la Rivière St-François pourrait satisfaire les besoins récréatifs de plusieurs milliers de citoyens par l'aménagement de plages publiques et autres activités nautiques;

ATTENDU QUE la dépollution de la Rivière St-François serait une amélioration à la qualité de vie dans la région;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années ce problème fait l'objet d'études, de représentations et de revendications et que les autorités compétentes n'ont jamais pris de décision qui laisse espérer une amélioration dans un délai raisonnable;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que M. Philippe Bernier, maire de la Cité de Drummondville et président de l'Union des Municipalités, pilote une délégation qui rencontrera le Ministre Responsable de l'Environnement pour lui remettre personnellement tous les documents qu'il sera possible de recueillir dans les archives de la Cité, pour lui démontrer l'importance que le Conseil de la Cité de Drummondville attache au problème de la dépollution de la Rivière St-François et pour lui fournir toutes les informations pertinentes qui pourraient lui permettre d'apprécier la situation actuelle qu'il ne peut ignorer ou oublier comme priorité.

ADOPTE

Unanimement le Conseil partage l'opinion du conseiller Marcel Joyal qui suggère, si les démarches proposées par la Cité n'ont pas de suites favorables, d'entreprendre une campagne pour sensibiliser la population au problème de la pollution de la Rivière St-François qui s'aggrave à tel point qu'il pourra devenir presque irréversible.

S'il le faut, la Cité demandera à tous ses services de s'impliquer et de diriger cette campagne en y consacrant les efforts nécessaires pour atteindre le but visé en collaboration avec tous les organismes du milieu qui ne peuvent demeurer indifférents face à un problème aussi vital.

Le conseiller J.-Bruno Smith demande au Directeur Général si la Cité a reçu confirmation du projet annoncé récemment par le député fédéral concernant une subvention qui permettrait de construire une voie piétonnière sous la ligne du C.N. pour relier les quartiers St-Joseph et St-Jean-Baptiste au quartier St-Pierre.

La Cité n'a pas encore reçu de document à cet effet.

Un journaliste voudrait savoir si le Conseil a pris une décision concernant l'avenir du C.E.D. après l'expiration de la convention actuelle.



Son Honneur le Maire informe ce journaliste que le Conseil a statué à cet effet, mais que sa décision sera rendue publique qu'après une rencontre privée avec l'exécutif du C.E.D. qui aura lieu lundi le 31 juillet 1978, à 20:00 heures.

Le conseiller Roger Prince demande que le Service des Travaux Publics s'occupe de corriger les situations suivantes:

- 1<sup>o</sup> mauvais aménagement aux traverses à niveau des rues Hériot, Brock et Lindsay;
- 2<sup>o</sup> réparation du pavage de la rue Brock, entre les rues Des Forges et St-Jean;
- 3<sup>o</sup> installation d'un panneau-réclame en bordure de la route Transcanadienne;
- 4<sup>o</sup> installation d'un panneau-réclame à l'entrée du parc industriel.

Le Directeur Général informe le conseiller Roger Prince qu'une firme spécialisée travaille actuellement sur les deux projets de panneaux-publicitaires précités.

Quant aux correctifs à apporter aux traverses à niveau et au pavage de la rue Brock, le Directeur des Travaux Publics verra à étudier et solutionner ces situations.

Le conseiller Jean-Paul Généreux souhaite la réfection des trottoirs sur la rue St-Georges entre les rues Notre-Dame et Ringuet et la réfection du pavage du Chemin Hemming.

Ces travaux ne sont pas prévus au budget de l'année en cours. Le Conseil devra vérifier s'il y a lieu d'en accélérer l'exécution ou de les reporter à l'an prochain.

Le conseiller Lucien Couture a constaté qu'un arrêt obligatoire installé à l'intersection des rues Brock et Lowring lui apparaît dangereux, parce qu'il est partiellement caché par un poteau.

Le même conseiller ajoute que les feux de circulation installés sur les rues Cockburn et Lowring à l'intersection de la rue Brock ne fonctionnent plus depuis un certain temps.

Il y aurait lieu de procéder à leur réparation ou leur enlèvement.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

14 août 1978



Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 août 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

401/8/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 juillet 1978.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

402/8/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

403/8/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu qu'une minute de silence soit observée en hommage aux malheureuses victimes d'un accident qui a coûté la vie de quarante personnes à Eastman récemment.

ADOPTE

Minute de silence observée.

Période de questions et renseignements

M. R. Hamel prend la parole pour se plaindre du fait qu'il a reçu un billet d'infraction pour avoir circulé sur le Chemin du Golf avec un véhicule lourd pour effectuer une livraison au Centre Hospitalier Georges Frédéric. Il argumente assez longuement sur le préjudice qu'il subit puisque son employeur n'accepte pas de payer de billets d'infraction.

Les conseillers Marcel Joyal et Roger Prince sont d'avis que le règlement interdisant le trafic lourd sur certaines rues prévoit certaines exceptions pour des services nécessaires à la desserte des résidents d'un secteur.



M. Hamel est donc invité à vérifier si son cas en est un d'exception avant de payer le billet qui lui a été remis par un policier. Pour conclure, le conseiller Roger Prince exprime l'avis que de toute façon les abus ne pourront être tolérés parce que la réglementation municipale se doit d'être respectée.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

404/8/78

1- DEMOLITION D'UN GARAGE DESAFFECTE SIS AU 220 RUE HERIOT

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES DE DEMOLITION DU QUEBEC ENR. 546 Ferland - Dr'Ville	
(Prix forfaitaire pour la démolition des monte-charges):	\$200.00
(Prix forfaitaire pour la démolition totale, sans les monte-charges):	\$980.00
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville, Dr'Ville	
(Prix forfaitaire pour la démolition des monte-charges):	\$350.00
(Prix forfaitaire pour la démolition totale, sans les monte-charges):	\$1,190.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la plus basse soumission conforme à la demande de soumissions soit retenue. Le maire ou à défaut le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

405/8/78

2- VENTE DU LOT 126-178 - P.A.A.T., Phase 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. JEAN-GUY DIONNE 937 St-Georges - Dr'Ville	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

406/8/78

3- TRACTEUR-SOUFFLEUR A NEIGE

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les soumissions ouvertes le 10 juillet 1978 soient retournées aux soumissionnaires, ainsi que les chèques visés qui accompagnaient lesdites soumissions. Il est également résolu que le directeur des travaux publics soit autorisé à préparer et publier un appel d'offres pour la location d'une souffleuse à neige

ou d'un tracteur-souffleur à neige en prévoyant que la Cité aura la liberté de choisir l'appareil le plus avantageux pour une période d'un an sans option d'achat.

ADOPTE



C O R R E S P O N D A N C E :

407/8/78

- Le Club 4 Roues Motrices et l'Association des Marchands de la Promenade sollicitent la fermeture à la circulation d'une section de la rue Lindsay (rue St-Edouard à rue St-Jean) le soir du 24 août 1978 de 17:00 heures à 21:00 heures, afin d'y organiser une fête populaire ayant pour principales activités une épluchette de blé d'inde, la diffusion de musique et le regroupement de la collectivité.

Les requérants s'engagent à remettre les lieux dans leur état de propreté original et sollicitent l'assistance des services de forces constabulaires pour la bonne tenue de l'événement.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette autorisation soit accordée si après vérification on peut établir que cette demande répond au désir de la majorité des marchands du secteur concerné.

ADOPTE

- Lecture est donnée d'une lettre signée par la secrétaire de l'Association Libérale du Comté de Drummond qui invite le Conseil à protester contre le fait que 90% des fonctionnaires provinciaux à l'emploi du bureau local de l'Hydraulique Agricole du Ministère de l'Agriculture du Québec ont dû quitter Drummondville pour oeuvrer dans d'autres bureaux de la province.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre signée par Me Michel Clair, député du Comté de Drummond, qui explique au Conseil la politique suivie par le Ministère de l'Agriculture lors de la réorganisation du Service de l'Hydraulique Agricole du Québec et la décentralisation des effectifs autrefois regroupés à Drummondville.

Son Honneur le Maire estime que le gouvernement municipal n'a pas à s'impliquer dans une polémique qui relève de la compétence du gouvernement provincial et que les parties d'opposition peuvent se charger de ce travail.

Pour sa part, le conseiller Marcel Joyal estime que le Conseil de la Cité a souvent revendiqué la décentralisation de certains services gouvernementaux lorsqu'il y voyait un avantage local. Pour être logique, il faudrait également accepter ce même principe lorsqu'il sert l'intérêt commun à l'échelle de la province.



408/8/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les mutations de propriétés portant les numéros 8993 à 9057 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

409/8/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 22 juillet au 11 août 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$879,927.14.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

410/8/78

CONSIDERANT que le 23 septembre 1977, la Compagnie Celanese Canada Ltée a offert de donner à la Cité une maison située dans le Carré Celanese à condition qu'elle soit conservée et utilisée pour des fins communautaires;

CONSIDERANT que par sa résolution no. 495/9/77, la Cité avait en principe accepté le don de cette maison sous réserve que l'utilisation de la bâtisse puisse servir aux fins précitées;

CONSIDERANT qu'après étude, le Conseil de la Cité de Drummondville a estimé que le coût de réaménagement de cette bâtisse était trop onéreux;

CONSIDERANT également que le zonage actuel du secteur est incompatible avec la vocation proposée pour cette bâtisse;

CONSIDERANT qu'après plusieurs rencontres avec les dirigeants locaux de la Compagnie Celanese, le Conseil en est venu à la conclusion qu'il était dans l'intérêt commun de ne pas accepter le don de cette bâtisse;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Conseil de la Cité de Drummondville:

- 1- abroge la résolution no. 495/9/77 du 26 septembre 1977;
- 2- informe les dirigeants de Celanese Canada Ltée qu'il renonce définitivement à la donation de l'immeuble gracieusement offert;
- 3- remercie les dirigeants de Celanese Canada Ltée pour le civisme, la générosité et la compréhension dont ils ont fait preuve durant les négociations relatives à ce don;
- 4- remercie également les dirigeants de Celanese Canada Ltée pour avoir accepté d'entamer des négociations avec la Cité en vue de lui céder certains terrains qui pourront être utilisés pour des fins récréatives et accommoder les résidents des quartiers St-Joseph et St-Jean-Baptiste.

ADOPTE



M. Claude Boucher, directeur général, donne quelques explications concernant les négociations que la Cité poursuit présentement avec la Compagnie Celanese Canada Ltée, afin d'obtenir la cession de certains terrains qui pourraient accommoder les besoins récréatifs de plein air des résidents des secteurs St-Joseph et St-Jean-Baptiste, dont une bonne partie sont des employés de Celanese. Il dit préférer ne pas dévoiler les détails de cette négociation parce qu'il serait de mise que le donateur annonce lui-même ses intentions.

Les conseillers Marcel Joyal, Jean-Marie Boisvert et Lindor Letendre soulignent que les négociations avec la Compagnie Celanese ont été faites dans un climat de compréhension et que la communauté en tirera un avantage très valable.

Le conseiller Roger Prince à titre de président du Comité Ad Hoc chargé de l'étude entreprise pour explorer les possibilités d'utiliser la maison offerte par la Compagnie Celanese, remercie chaleureusement tous ceux qui ont travaillé avec lui sur ce dossier.

Ce projet a permis des rencontres avec les autorités gouvernementales qui se sont avérées très fructueuses puisqu'elles ont favorisé l'obtention de subventions importantes pour l'aménagement d'une salle d'exposition permanente au Centre Culturel. D'autre part, la Compagnie Celanese a fait la preuve qu'elle entend continuer d'apporter sa contribution pour satisfaire les besoins communautaires lorsqu'elle en aura l'occasion.

Son Honneur le Maire mentionne que la Compagnie Celanese depuis quelques années a entre autres interventions favorisé la réalisation du Programme de Rénovation Urbaine en vendant à la Cité à un prix très avantageux les terrains nécessaires pour la construction de logements par l'Office Municipal d'Habitation et l'aménagement du prolongement de la rue Celanese jusqu'à la 8e Avenue.

Il est unanimement résolu que des remerciements soient adressés au conseiller Roger Prince et à ses collaborateurs pour la disponibilité dont ils ont fait preuve tout au long des négociations entreprises au sujet de la maison offerte par la Compagnie Celanese Canada Ltée et pour les résultats intéressants obtenus.

ADOPTE

411/8/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Claude Boucher, directeur général de la Cité, soit autorisé à accepter la présidence de l'Association des Gérants Municipaux pour la région administrative #4. Il est également résolu que M. Claude Boucher soit félicité pour cette nomination qui permettra sans doute à la Cité de retirer un grand nombre de bénéficiaires sur le plan régional et provincial.

ADOPTE

412/8/78



413/8/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Marc Bissonnette, ing., soit autorisé à assister au congrès de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec qui se tiendra à Sherbrooke les 17, 18, 19 et 20 septembre 1978.

ADOPTE

414/8/78

Vu la recommandation du Directeur de Police, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que deux enseignes "arrêt obligatoire" soient installées sur le Boulevard Garon, à l'intersection de ce boulevard et de la rue Gosselin.

ADOPTE

415/8/78

Attendu que l'acquisition des terrains ci-après cités a été autorisée par le règlement No. 1250, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité achète de Mme Valéda B. Bouchard une partie des lots 128, 130 et 130-333 décrite et montrée à une description technique et un plan préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 22 mars 1978 et portant le numéro 4229.

Le prix d'achat est de dix mille dollars (\$10,000.00). L'acte d'achat sera rédigé par le notaire Jacques Lafond.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

416/8/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité affecte une somme de \$600.00 pour la tenue d'une fête champêtre des employés municipaux qui aura lieu le 16 septembre 1978.

ADOPTE

417/8/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement concernant le raccordement des systèmes d'alarme au Poste de Police et Incendies.

418/8/78

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage du secteur 02-03 - Règlement No. 801.

419/8/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel & Associés soient retenus pour la préparation des plans et devis des travaux d'éclairage suivants prévus au règlement No. 1235:



- Rue St-Georges, entre la Rivière Noire et le Boul. Lemire (7 unités)
- Rue Duchesneau, base existante (1 unité)
- Parc Godbout (5 unités)
- Stationnement du Centre Culturel (5 unités)
- Rue Sigouin, entre la Rivière Noire et le Boul. Lemire (4 unités)
- Rue Janelle, entre la rue Cormier et le Boul. Lemire (8 unités).

ADOpte

420/8/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 151, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noel le 1er juin 1978, pour le compte de M. Robert Biron.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOpte

421/8/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité soit autorisée à renouveler le contrat de l'assurance-groupe des employés municipaux avec l'Alliance Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie.

ADOpte

422/8/78

Attendu que le Conseil croit qu'il y a lieu de procéder à la refonte du règlement de zonage de la Cité, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, qu'un Comité Ad Hoc soit chargé de ce travail et que les membres de ce Comité soient: MM. les conseillers Marcel Joyal, Raymond Luneau et Lucien Couture, et MM. Yvon Deshaies, Denis Luneau, arch., Marc Bissonnette, ing., et Me Jacques Biron, avocat. Il est également résolu que Monsieur le Maire et tous les autres conseillers municipaux soient autorisés à siéger sur ledit Comité.

ADOpte

423/8/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le rapport du Directeur du Service du Personnel intitulé "Mouvement du Personnel - Juillet 1978" soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOpte

424/8/78

Lecture est donnée du règlement No. 1255 prévoyant un emprunt de \$61,000.00 pour l'acquisition d'une partie du lot 264, du Quartier Sud de la Ville de Drummondville (prolongement de la rue St-Damase).



Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1255 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 22 et 23 août 1978.

425/8/78

Lecture est donnée du règlement No. 1256 amendant le règlement de zonage No. 801 et le plan l'accompagnant en incorporant au secteur 03-15 une partie du secteur 03-10.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1256 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 5 et 6 septembre 1978.

426/8/78

Lecture est donnée du règlement No. 1258 prévoyant un emprunt de \$75,000.00 pour l'exécution de travaux d'infrastructure et de fondation de rues dans le secteur Marie de la Présentation.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1258 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 22 et 23 août 1978.

427/8/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Michel Trudel soit autorisé à accepter sa nomination au poste de vice-président du Conseil National des Arts Populaires et qu'il soit félicité pour cette nomination qui témoigne de sa compétence et qui permet à la Cité de Drummondville d'être représentée au sein d'un organisme de prestige dans le secteur de la culture et des arts.

ADOPTE



428/8/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des condoléances soient offertes au conseiller Raymond Luneau et à sa famille à l'occasion du décès du Frère Joseph Luneau de la Congrégation des Frères du Sacré-Coeur.

ADOPTE

(x)

429/8/78

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Roland Tessier et sa famille à l'occasion du décès de son époux qui a été au service de la Cité pendant plus de quarante-cinq ans et retraité depuis deux mois seulement.

ADOPTE

#### Période de questions et renseignements

Le conseiller Jean-Marie Boisvert souligne que le Conseil, ayant réussi à statuer d'une façon définitive sur les structures de la Promotion Industrielle et Economique que la Cité instaurera dans les semaines à venir, doit exprimer sa gratitude aux personnes et aux organismes qui ont apporté leur contribution pour en arriver à une entente dans un dialogue serein et positif. La Cité a définitivement pris en main le contrôle de la planification de son développement et elle se propose par de nouvelles structures réussir sa mission en collaboration avec les organismes déjà impliqués et désireux de continuer d'accorder leur support pour le mieux-être de la collectivité.

430/8/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Directeur Général de la Cité soit chargé de préparer un appel d'offres pour l'engagement d'un Commissaire Industriel Municipal et que cet appel d'offres soit présenté au Conseil pour acceptation avant la prochaine séance régulière du Conseil.

ADOPTE

431/8/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient offertes au conseiller Roger Prince à l'occasion de son anniversaire de naissance.

ADOPTE

Le Directeur Général informe le Conseil qu'un appel d'offres a été préparé pour la construction de 96 logements pour personnes âgées par la Société d'Habitation du Québec et que des soumissions concernant ce projet seront ouvertes le 24 août 1978.

(x)

Le conseiller Raymond Luneau remercie ses collègues et souligne que sa gratitude s'étend également à tous les citoyens qui lui ont offert des sympathies à l'occasion de ce deuil.



Le Directeur Général informe M. Roland Parent que la Cité effectuera des travaux de réfection sur la rue Mathieu dès qu'un règlement d'emprunt aura été adopté et approuvé par le Ministère des Affaires Municipales.

MM. Gilles et Alain Maillette qui ont soumissionné pour l'achat de terrains dans le secteur du P.A.A.T., Phase 1 (lots 126-220 et 126-221) veulent savoir si le Conseil va accepter de les dédommager pour des dépenses effectuées à cause d'une mauvaise localisation des terrains concernés.

Le Directeur Général explique à ces contribuables que leurs dossiers seront étudiés par l'aviseur légal et qu'ils seront convoqués pour négocier, s'il y a lieu, un règlement équitable et ce sans délai.

Son Honneur le Maire termine l'assemblée en soulignant l'importance de la Promotion Economique et Industrielle pour l'épanouissement du milieu. Après avoir résumé les différentes formules utilisées jusqu'à ce jour pour mousser cette promotion, il se dit heureux de constater que la nouvelle formule proposée permet d'espérer une plus grande motivation des administrateurs municipaux élus, des officiers municipaux et de plusieurs organismes désintéressés qui conjugueront leurs efforts dans l'harmonie et dans le meilleur intérêt de la population du Grand Drummondville. Il exprime sa gratitude à toutes les personnes qui ont apporté leur collaboration dans le passé et à celles qui voudront bien accepter de travailler ferme de concert avec le Conseil et ses mandataires dans le cadre d'une action plus intense afin d'obtenir les résultats escomptés.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

28 août 1978



Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 août 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

432/8/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 14 août 1978.

Le conseiller Roger Prince remercie ses collègues pour les voeux de bon anniversaire qui ont été consignés à ce procès-verbal.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de l'assemblée du 14 août 1978 soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

433/8/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- " 5A. Commissaire Industriel (M. J.-M. Boisvert)
- 27A. Filtre municipal et consommation d'eau (M. J.-P. Généreux)
- 27B. Rue St-Damase (M. L. Letendre)
- 27C. Cyclisme (M. J.-M. Boisvert)
- 29. Divers (M. M. Joyal) "

ADOpte

Période de questions et renseignements

Mlle Madeleine Lagueux demande au Conseil de donner son consentement à la formation d'une association des artisans amateurs en vertu de la Loi des Clubs de Récréation (Section I, Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec).

Le Directeur Général explique à la requérante que la Cité a comme politique d'inviter les organismes à se regrouper en vertu de la troisième partie de la Loi des Compagnies (Incorporation), parce que cette formule peu dispendieuse offre des avantages aux intéressés et dispense la Cité d'endosser des responsabilités éventuelles.



Le Directeur Général offre à Mlle Lagueux de lui fournir tous les renseignements qui pourraient lui permettre d'obtenir rapidement une incorporation légale de l'organisme en voie de formation.

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

434/8/78

- VENTE DU LOT 126-222, P.A.A.T., PHASE 1

Soumissionnaire

. LUC PINARD  
735 St-Georges - Dr'Ville

Prix

\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

435/8/78

- Les Ambulanciers Saint-Jean de Drummondville demandent la permission de tenir leur campagne annuelle de souscription du 11 septembre au 20 octobre 1978.

Il est unanimement résolu que cette autorisation soit accordée et que la population soit invitée à la générosité pour soutenir cet organisme très méritant qui dispense des services humanitaires.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre signée par M. O.J. Paquette, directeur de l'usine Dominion Textile Ltée, dans laquelle il explique que du 15 au 17 août dernier, la pression d'eau a diminué à l'usine qu'il dirige et a affecté sérieusement les opérations et la production. Il demande que des correctifs soient apportés dans les meilleurs délais afin d'éviter la répétition des inconvénients précités. Il termine sa lettre en soulignant la collaboration du Directeur Général et du Directeur des Travaux Publics qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour rétablir la situation dès que possible.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande que cette lettre soit versée au dossier déjà soumis aux autorités gouvernementales pour obtenir des subventions qui permettraient d'accroître la capacité de production du filtre municipal. La situation qui a prévalu au cours des 15, 16 et 17 août indique clairement qu'il y a urgence à augmenter la capacité de l'usine de traitement d'eau, puisque durant 72 heures on a dû puiser dans la réserve et que cette dernière a presque été épuisée alors que durant les années antérieures on réussissait à la remplir durant la nuit.



La Cité ne peut se permettre de revivre cette situation et vu que l'usine alimente d'autres municipalités, nos 29 mille citoyens ne peuvent assumer seuls les frais des travaux qu'il faudra effectuer sans retard.

Son Honneur le Maire explique que la baisse de la pression d'eau à la mi-août est imputable en grande partie à l'arrosage durant la période de chaleur intense qui a déferlé sur notre région. Pour pallier à cet abus, les responsables de l'usine de traitement d'eau ont dû baisser la pression et inviter la population à restreindre la consommation d'eau. La réglementation en vigueur permet de réprimer les abus dans le territoire de la Cité, mais il est impossible de l'appliquer dans le territoire des municipalités voisines qui devront légiférer et collaborer en attendant que l'on puisse produire une plus grande quantité d'eau. Ces mêmes municipalités devront également soutenir la Cité pour l'obtention de subventions qui permettraient d'augmenter la capacité de l'usine puisqu'elle dessert la région.

436/8/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Directeur Général prépare et publie un appel d'offres pour l'engagement d'un Commissaire Industriel Municipal.

ADOPTE

Son Honneur le Maire suggère que cet appel d'offres soit rédigé en collaboration avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce qui dispose d'un personnel qualifié et expérimenté pour l'établissement des critères de sélection des candidats. Cette démarche est également susceptible de favoriser le versement de subventions applicables à la promotion industrielle.

437/8/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 12 au 25 août 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$318,266.09.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

438/8/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le renouvellement d'un bail consenti à Drummond Business Forms Ltée pour l'occupation de l'édifice Edwards pour 12 mois.

ADOPTE



439/8/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le renouvellement d'un bail consenti à C. & G. Lingerie Inc. pour l'occupation d'un local à l'édifice Eagle.

ADOPTE

440/8/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le renouvellement d'un bail consenti à Nat Schwartz Inc. pour l'occupation d'un local à l'édifice Eagle.

ADOPTE

441/8/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels de l'architecte Laurent Joyal soient retenus pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de bureaux à l'Hôtel de Ville. Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer un protocole d'entente avec l'architecte concernant les travaux précités.

ADOPTE

442/8/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que le nouvel exécutif des Mesures d'Urgence de la Cité soit établi comme suit:

. Coordonnateur	Yves Pouliot
. Coordonnateur-adjoint	Paul-Emile Beausoleil
. Coordonnateur-adjoint	Jean-Paul Dumas
. Responsable des communications	Pierre Roger
. Responsable de l'information	Lise Lauzière
. Responsable des services sociaux	Jacques Sigouin
. Responsable du service de santé	François Soucy
. Responsable du service de police	Jean-Marie Précourt
. Responsable du service d'incendie	André Houde
. Responsable du service technique	Michel Parenteau
. Responsable de la radio-protection	Claude Letellier
. Responsable du service de sauvetage	André Rajotte
. Responsable du service des approvisionnements	Gérard Bergeron
. Responsable du service de main-d'oeuvre	André Paquet
. Responsable du service de transport	Léo Bourgeois

Cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution no. 565/10/76.

ADOPTE

443/8/78

Attendu qu'il est souhaitable que la Cité nomme un comité dont le mandat sera de coordonner l'action de la Cité, du C.E.D. et de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond dans le secteur de la Promotion Industrielle et Economique; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les membres dudit comité soient: MM. les conseillers Marcel Joyal, Raymond Luneau et J.-Bruno Smith. Tous les membres du Conseil sont également habilités à siéger sur ce comité au besoin.



ADOPTE

444/8/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Directeur Général de la Cité, M. Claude Boucher, ou l'Ingénieur Municipal, M. Marc Bissonnette, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, les documents requis pour obtenir des subventions dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités. La présente résolution abroge et remplace la résolution no. 569/10/76 du 21 octobre 1976.

ADOPTE

445/8/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels de l'architecte Gilles Chagnon soient retenus pour la confection des plans et devis d'un chalet qui sera aménagé au parc Guilbault et la surveillance de la construction de cette bâtisse.

Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer un protocole d'entente avec M. Gilles Chagnon pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

446/8/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les services professionnels de l'architecte Gilles Chagnon soient retenus pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de locaux au garage municipal qui seront utilisés par la division des opérations du Service des Travaux Publics.

Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer un protocole d'entente avec M. Gilles Chagnon pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

447/8/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$210,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur Marie de la Présentation.

Travaux (cédule "A")	\$178,000.00
Frais de financement	\$ 32,000.00
TOTAL:	<u>\$210,000.00</u>



448/8/78

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$150,000.00 pour financer des dépenses excédentaires aux règlements nos 1052, 1053 et 1085.

449/8/78

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement interdisant l'entreposage de réfrigérateurs mis au rancart.

450/8/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement autorisant la Cité à louer certains espaces dans les édifices municipaux.

451/8/78

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage du secteur 01-01.

452/8/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit délégué au Symposium des Commissaires Industriels du Québec qui se tiendra à Québec du 22 au 25 octobre 1978.

ADOPTE

453/8/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Yves Pouliot, Directeur de Police, et M. Jean-Paul Dumas, Coordonnateur-adjoint de l'Organisation des Mesures d'Urgence de Drummondville, soient autorisés à suivre le cours de l'Organisation des Mesures d'Urgence qui sera donné du 11 au 13 octobre 1978 concernant la gestion des mesures d'urgence.

ADOPTE

454/8/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Denis Luneau, directeur du Service de Planification de la Cité, et M. Michel Limoges, responsable de la Mise en Oeuvre des Programmes d'Amélioration de Quartiers, soient délégués au colloque qui se tiendra au Mont Tremblant du 19 au 21 septembre 1978 sous les auspices de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

455/8/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires de la Cité, soit autorisé à accepter l'invitation qu'il a reçue de l'U.M.Q. d'agir comme animateur d'un atelier de travail lors du prochain congrès de cet organisme les 27 et 28 septembre 1978.

ADOPTE



456/8/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la résolution no. 386/7/78 autorisant la vente du lot 126-221 à M. Alain Maillette (P.A.A.T., Phase 1) soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

457/8/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité rembourse à la Caisse de Retraite des Employés Municipaux la somme de \$36,340.00. De cette somme, \$32,162.00 seront payés à même la réserve apparaissant aux états financiers de la Cité et le solde de \$4,178.00 sera payé à même le compte "Divers - Législation".

ADOPTE

458/8/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à émettre un permis de déménagement à MM. Claude Faucher et Gilles Gauthier pour 2 bâtisses présentement situées au 119 rue Manseau et qui seront relocalisées sur la 9e Avenue. Ce permis devra respecter toutes les prescriptions de la réglementation de la Cité.

ADOPTE

459/8/78

Lecture est donnée du règlement No. 1259 concernant le raccordement des systèmes d'alarme au Poste de Police et Incendies.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté après y avoir ajouté au 1er paragraphe de l'article 2 les mots: "vol, vol avec effraction".

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul Généreux revient sur le sujet antérieurement traité au début de l'assemblée concernant la pénurie d'eau qui a prévalu durant les 15, 16 et 17 août dernier et failli paralyser les opérations de l'usine Dominion Textile Ltée.

Après avoir remercié le Directeur Général pour les efforts qu'il a déployés pour minimiser les inconvénients, il souhaite qu'une meilleure collaboration des municipalités desservies par l'usine de traitement d'eau débouche sur une réglementation qui garantirait la satisfaction des besoins essentiels en période critique.

Le conseiller Lindor Letendre demande que le Directeur de Police effectue une étude de la circulation sur la rue



St-Damase, afin d'établir s'il serait opportun d'installer des arrêts obligatoires à la hauteur de la 11e Avenue pour diminuer les risques d'accidents.

Vu qu'il appert que la Cité devra acquérir une parcelle de terrain de la Commission Scolaire (approximativement 1,000 p.c.) pour pouvoir procéder au prolongement de la rue St-Damase;

Vu que les démarches avec cet organisme sont ordinairement assez lentes à cause des procédures qui requièrent des approbations des instances gouvernementales;

Le conseiller Lindor Letendre suggère que demande soit faite à la Commission Scolaire d'accorder à la Cité une prise de possession préalable.

Le Directeur Général émet l'opinion que la collaboration de la Commission Scolaire a toujours été excellente et qu'il est permis d'espérer que l'utilisation de ce terrain devrait se négocier assez rapidement et sans difficulté.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert fait remarquer à ses collègues que de nombreux cyclistes circulent à gauche des rues et que cette pratique constitue un risque d'accidents particulièrement aux intersections. De plus, la réglementation municipale interdit la circulation à gauche dans les rues de la Cité. On demandera aux policiers d'être attentifs à ces infractions et on devra prendre les moyens nécessaires pour sensibiliser les cyclistes à ce sujet.

460/8/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage sur la rue Cormier, secteur 09-04.

461/8/78

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes au conseiller Raymond Luneau et à sa famille à l'occasion du décès de son fils, M. Gilles Luneau.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

11 septembre 1978



Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 septembre 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

462/9/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 août 1978.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Le conseiller Raymond Luneau remercie le Conseil pour la sympathie qui lui a été manifestée ainsi qu'à sa famille, lors du décès de son fils Gilles.

463/9/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- "            5A. Camion incendie Mercury 1949 (L. Couture)  
              26. Usine de Traitement d'Eau (M. Joyal).            "

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Mme Pierrette Morin se fait le porte-parole de plusieurs contribuables du secteur de la Terrasse du Golf pour demander au Conseil l'aménagement d'une passerelle au-dessus de la Rivière Noire, afin de favoriser l'accès aux étudiants qui fréquentent les écoles du secteur de Drummondville-Ouest.

Son Honneur le Maire explique qu'un pont sera prochainement aménagé dans l'axe de la rue Des Pins et que le Conseil espère que ce moyen de traverser la Rivière Noire répondra aux besoins des résidents du secteur de la Terrasse du Golf.



Il semble que les résidants de ce secteur souhaitent quand même la construction d'une passerelle qui réduirait la distance à parcourir par les écoliers. Cette demande sera considérée pour étude après la construction du pont projeté.

Une dame du secteur de la Terrasse du Golf remercie les autorités municipales pour avoir consulté les résidants avant de procéder à l'aménagement du Parc Godbout. Cependant à l'aménagement proposé par la Cité, les citoyens souhaitent ardemment ajouter la construction d'un court de tennis.

Vu le coût d'un tel équipement, le Conseil étudiera cette demande sérieusement avant d'y donner suite.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

464/9/78

- FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE ET LA CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE PLOMBERIE AU MARCHÉ MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ROLAND BOLDUC INC. 652 Bl. Mercure	\$80,000.00
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt	\$77,888.00
. LEBEL CHAUFFAGE ENR. 426B Lindsay	\$13,708.35 (chauffage seulement)

Attendu que le prix des soumissions dépasse de beaucoup les estimés des travaux prévus au marché municipal, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces soumissions soient étudiées avant de procéder au choix d'un soumissionnaire ou de reprendre cet appel d'offres avec un devis modifié.

ADOPTÉ

465/9/78

- AMENAGEMENT DES PARCS ST-JOSEPH, NOUVEAU PARC INTEGRE ET ST-DAMASE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	\$363,621.41
. MAURICE & CLAUDE LTEE 3055 Boul. Queen N., Sherbrooke	\$340,411.48
. GUILMAINE & FRERE INC. 585 Ave. de la Concorde, St-Hyacinthe	\$406,500.00
. CONSTRUCTION SPIRAL LTEE, 1062 De Randonnai, Boucherville	\$485,697.28



Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

466/9/78

- LOCATION D'UN TRACTEUR-SOUFFLEUR A NEIGE POUR L'HIVER 1978/1979

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. RICHARD PICHE INC. Cap Santé, Co. Portneuf	\$17,968.00
. LES EQUIPEMENTS CASE LTEE 3030 Boul. Pitfield Ville St-Laurent	\$33,000.00
. PLACEMENTS HILAIRE BLANCHET LTEE 2220 Boul. Jean-de-Brébeuf, Drummondville-Sud	\$18,450.00

Attendu que la soumission présentée par Placements Hilaire Blanchet Ltée dépasse de \$482.00 seulement la plus basse soumission;

Attendu que cette entreprise est établie à Drummondville et qu'elle est en mesure d'assurer un service d'entretien facilement accessible;

Attendu que la Cité de Drummondville se doit d'encourager l'industrie locale pour minimiser le taux de chômage élevé qui prévaut dans la région;

Attendu que la compagnie Placements Hilaire Blanchet Ltée est une entreprise essentiellement québécoise;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite à la Commission Municipale d'autoriser la Cité de Drummondville à retenir la soumission de Placements Hilaire Blanchet Ltée pour les raisons ci-haut citées.

ADOPTE

467/9/78

- DENEIGEMENT DRUMMONDVILLE-OUEST - 1978/79 ET 1979/80

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MARIER & FILS LTEE 486 Cockburn	\$16,644.10
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire	\$19,592.15
. SINTRA INC. N.D. du Bon-Conseil	\$27,052.80



Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission de Marier & Fils Ltée soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités, le tout subordonné à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

468/9/78

- M. Jean-Jacques Forest, responsable de la pastorale au Cegep, Campus de Drummondville, sollicite l'autorisation de tenir un Vert-Nissage les 14 et 15 septembre 1978 au bénéfice de la Fondation de la Fibrose Kystique.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une longue lettre signée par M. Normand Blanchette du 575A rue Brock qui déplore que la réglementation municipale ne soit pas plus restrictive, afin d'interdire la destruction de bâtisses valables et historiques pour l'aménagement de stationnements au centre-ville. Selon lui, la réglementation actuelle fera disparaître une très grande partie des espaces verts actuels et de beaux spécimens d'architectures au détriment de la beauté de notre ville.

A la demande du conseiller Marcel Joyal, le greffier qui occupe présentement le poste de président de la Caisse Populaire St-Frédéric explique que les administrateurs de cette institution ont fait ratifier par leurs membres lors de la dernière assemblée annuelle, l'achat d'une bâtisse sise au 211 rue Brock pour y aménager un stationnement comme le mentionne M. Blanchette dans sa lettre. Ces mêmes administrateurs sont conscients qu'il existe sur ce terrain une bâtisse qui mériterait d'être conservée mais les besoins d'expansion à moyen terme de la Caisse ont motivé l'achat de cette bâtisse qui devrait, si la chose est possible, être relocalisée au Village d'Antan.

Le stationnement qui sera érigé à cet endroit sera paysagé dans la mesure du possible, mais on ne peut ignorer les besoins essentiels d'une institution qui progresse et qui se doit de prévoir les exigences de la réglementation municipale.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert est d'avis que M. Blanchette invoque des principes qui méritent d'être considérés et qu'il est salubre que des autorités municipales soient attentives à des commentaires constructifs de la



## CITÉ DE DRUMMONDVILLE

C.P. 398 - DRUMMONDVILLE, P.Q., J2B 1G8

BUREAU DU TRÉSORIER

LISTE DES REGLEMENTS POUR APPROBATION DE  
FINANCEMENT TEMPORAIRE PAR LE CONSEIL

<u># Regl.</u>	<u>Montant Autorisé</u>	<u>Obligations emises</u>	<u>Subventions reçues</u>	<u>Solde à financer</u>
1250	\$ 12,000.			\$ 12,000.
1251	50,000.			50,000.
1252	400,000.			400,000.
1254	100,000.			100,000.
1255	61,000.			61,000.
1258	75,000.			75,000.
	<u>\$698,000.</u>	<u>--</u>	<u>--</u>	<u>\$698,000.</u>

Le 28 août 1978.





part de citoyens qui ont à coeur la conservation des valeurs esthétiques qui font partie de notre patrimoine et de notre richesse. Il serait souhaitable que la réglementation municipale s'inspire de certaines suggestions fort valables sans pour autant paralyser le développement urbain qui doit évoluer pour satisfaire des besoins contemporains.

469/9/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 26 août au 8 septembre 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$557,790.67.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

470/9/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les mutations de propriétés portant les numéros 9058 à 9126 inclusivement soient acceptées pour paiement.

ADOPTE

471/9/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Club des Petits Animaux Drummond soit autorisé à utiliser la bâtisse industrielle située sur le terrain de l'exposition les 23 et 24 septembre 1978 avec le consentement de la Société d'Agriculture de Drummond et la fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité publique de \$200,000.00.

ADOPTE

472/9/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le camion incendie de marque Mercury (modèle 1949) soit donné à la Corporation du Village d'Antan. Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer le protocole d'entente qui devra accompagner ce don pour satisfaire les prescriptions de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

473/9/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de consentir à la Cité de Drummondville des emprunts temporaires pour 90% des montants autorisés par la Commission Municipale du Québec et le Ministère des Affaires Municipales pour chacun des règlements apparaissant au tableau pré-



paré par M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Cité, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

474/9/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, une convention avec la Société d'Habitation du Québec en vue d'augmenter le montant de subvention à être versée à la Cité par les gouvernements supérieurs pour la réalisation du Programme de Rénovation Urbaine (Augmentation de la subvention = \$352,355.00).

ADOPTE

475/9/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville vende à la Société d'Habitation du Québec 5 parcelles de terrain connues comme étant des parties des lots 126, 126-1 et 126-3 du cadastre du Canton de Grantham et plus amplement décrites au projet de contrat préparé par le notaire Laurent Jutras, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si après ici au long récépissé. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER)

Cette vente est faite pour le prix de quarante-neuf mille neuf cent cinquante dollars (\$49,950.00) subordonnément aux approbations gouvernementales applicables.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette vente, à en recevoir le prix et en donner quittance.

ADOPTE

476/9/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire ou le pro-maire et M. André Paquet, directeur des services récréatifs et communautaires, soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports concernant le versement d'une subvention de \$500.00 au Club d'Astronomie de Drummondville.

ADOPTE

477/9/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un acte de quittance finale et générale avec mainlevée de tous privilèges et hypothèques pouvant exister en faveur de la Cité aux termes des actes ci-après mentionnés et de ses enregistrements, renonciation à tous droits créés par les clauses résolutoires et dation en paiement contenues dans ledit acte et consentement aux radiations nécessaires:



1.- Vente par Cité de Drummondville à Paris & Frères Co. Ltée signée devant Me Laurent Jutras, notaire, le 20 mai 1963, et enregistrée à Drummondville, le 30 mai 1963, sous le numéro 152140;

2.- Vente par Paris Chesterfield Ltée à M. Germain Paris, signée devant Me Gérard Fradet, notaire, le 31 décembre 1971 et enregistrée à Drummondville le 7 janvier 1972 sous le numéro 192162;

3.- Vente par M. Germain Paris à Paris Chesterfield Ltée, signée devant Me Gérard Fradet, notaire, le 10 avril 1975, et enregistrée à Drummondville le 15 avril 1975 sous le numéro 213448.

ADOPTE

478/9/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés, pour et au nom de la Cité, à signer une option d'achat pour une parcelle de terrain appartenant à M. Jean Bérard et connue et désignée comme étant une partie du lot 153 du cadastre du Canton de Grantham, ayant une superficie approximative de 47,680 pi. car. payable au taux de \$0.20 le pied carré au moment de la signature de l'acte d'achat. Cette option sera valable jusqu'à ce que les approbations requises soient obtenues des autorités gouvernementales concernées.

ADOPTE

479/9/78

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$11,000.00 pour l'acquisition de partie du lot 153 :

Terrain:	\$9,320.00
Frais de financement:	\$1,680.00
TOTAL:	\$11,000.00

480/9/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité achète de M. Jean Bérard une partie de terrain d'une superficie approximative de 47,680 pieds carrés connue et désignée comme étant une partie du lot 153 du cadastre du Canton de Grantham, qui sera plus amplement décrite au projet de contrat préparé par le notaire Marcel Bernier et auquel sera annexé une description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire pour en faire partie intégrante.

Le prix sera de \$0.20 le pied carré payable au moment de la signature de l'acte d'achat, le tout sujet à l'approbation préalable des autorités gouvernementales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette acquisition par la Cité.

ADOPTE

481/8/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que Son Honneur le Maire et son épouse, ainsi que tous les conseillers intéressés et leurs épouses, soient autorisés à assister au congrès annuel de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. qui se tiendra à Granby le 5 octobre 1978.

ADOPTE

482/9/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Michel Limoges soit autorisé à participer à un stage en France organisé par l'Office Franco Québécois et qui a pour but l'étude de "l'Urbanisme démocratique". Pour participer à ce stage de 21 jours, M. Limoges devra cependant accepter de soustraire 2 semaines à sa période de vacances annuelles et absorber personnellement les frais non subventionnés par l'Office Franco Québécois.

ADOPTE

483/9/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que M. André Houde, Lieutenant-Inspecteur en Incendies, soit délégué au Séminaire de la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers qui se tiendra à Montréal les 30 septembre et 1er octobre 1978.

ADOPTE

484/9/78

Lecture est donnée du règlement No. 1260 interdisant l'entreposage de réfrigérateurs mis au rancart.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit accepté à condition que l'article 1<sup>o</sup>) soit amendé pour permettre aux marchands d'entreposer des réfrigérateurs usagés dans leurs établissements lorsqu'ils sont destinés à la revente.

ADOPTE

485/9/78

Lecture est donnée du règlement No. 1261 autorisant la Cité de Drummondville à louer certains espaces dans les édifices municipaux.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

486/9/78

Lecture est donnée du règlement No. 1262 prévoyant un emprunt de \$210,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur Marie de la Présentation.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE





Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1262 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 19 et 20 septembre 1978.

487/9/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement de police et incendies.

488/9/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville demande à la Société d'Habitation du Québec l'autorisation de détenir les titres de propriétés des terrains ci-après énumérés acquis dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine et dont la ré-utilisation prévue sera à caractère public:

RETENTION DE TERRAINS

Stationnement Hériot	\$ ,569.15
Stationnement St-Louis/Manseau	9,545.60
Parc Celanese	13,590.36
Rue Celanese	7,978.68
Rue St-Damase (élargissement)	8,950.65
Lots 147-132 et 147-133	<u>4,430.00</u>
<u>Valeur totale:</u>	<u>\$98,094.44</u>

Superficie totale: 494,217 p.c.

ADOPTE

489/9/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que des indications interdisant le stationnement du côté ouest du Boulevard St-Joseph soient installées aux endroits déterminés par le Directeur de Police.

ADOPTE

490/9/78

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. André Renaud décédé récemment. M. André Renaud a été à l'emploi de la Cité durant de nombreuses années et ses services ont été grandement appréciés de ses supérieurs et des contribuables.

ADOPTE



Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que plusieurs contribuables ont raison de se plaindre du fonctionnement des feux de circulation à l'intersection du Boul. St-Joseph et de la rue DeBoucherville. Les ingénieurs-consultants attendent d'un fournisseur la livraison d'une pièce qui sera installée dans les meilleurs délais.

Un journaliste s'informe du cheminement du projet concernant la construction de 96 logements pour personnes âgées par la Société d'Habitation du Québec.

Son Honneur le Maire explique que le projet est retardé à cause de la difficulté qui existe de trouver un site acceptable par la Société d'Habitation du Québec. Les experts étudient présentement avec la Cité deux nouveaux sites, savoir: le terrain de baseball qui pourrait être relocalisé ailleurs ou un autre terrain en bordure du Boulevard Lemire dont la Cité est propriétaire. Ce projet devrait se réaliser et démarrer d'ici quelques semaines.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert se dit très déçu des lenteurs qui entourent ce dossier et qu'il est enclin à croire que certaines personnes responsables de la réalisation de ce projet ont manqué de sérieux. Il se réserve le privilège de traiter de cette question prochainement avec preuves à l'appui.

Le conseiller Marcel Joyal suggère que le Directeur Général communique avec la Municipalité du Village de St-Germain pour savoir si le Conseil est intéressé à la fourniture de l'eau par la Cité de Drummondville. Dans l'affirmative, les besoins de cette municipalité pourraient s'ajouter au dossier de l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau d'autant plus que cette corporation serait probablement éligible pour une subvention.

Le conseiller Jean-Paul Généreux croit que cette municipalité devrait être avisée que la Cité est prête à fournir de l'eau à l'extérieur de ses limites, à condition que les coûts additionnels de l'agrandissement de l'usine de la Cité soient absorbés par les municipalités intéressées ou les gouvernements supérieurs.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande que le Directeur des Travaux Publics s'occupe de faire disparaître un cahot à la traverse du chemin de fer C.P., sur la rue St-Jean.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
*Yves Bernier*  
Greffier.

.....  
*J. Boisvert*  
Maire.

18 septembre 1978



Procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil lundi le 18 septembre 1978, à 21:30 heures.

Tous les membres du Conseil sont présents sous la présidence de Son Honneur le Maire et renoncent à l'avis de convocation qui aurait dû précéder cette séance spéciale.

491/9/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 3.1.2-A du règlement de zonage No. 823 - maximum d'implantation des bâtiments.

492/9/78

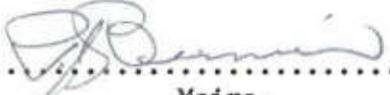
Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 3.2.1 du règlement de zonage No. 823 - marge de recul des lots adjacents à la partie sud-ouest du stationnement Hériot.

493/9/78

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement amendant la cédule "A" du règlement de zonage No. 801 - marge de recul sur la rue Notre-Dame, entre le C.N. et la rue Marchand.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
  
Greffier.

.....  
  
Maire.

25 septembre 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 25 septembre 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.



SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul G n reux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la pr sidence de son Honneur le Maire Philippe Bernier.

494/9/78

Lecture est donn e du proc s-verbal de l'assembl e du 11 septembre 1978.

Il est propos  par le conseiller Lucien Couture, appuy  par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le proc s-verbal de cette assembl e soit accept  tel que r dign .

ADOPTE

495/9/78

Lecture est donn e du proc s-verbal de l'assembl e sp ciale du 18 septembre 1978.

Il est propos  par le conseiller J.-Bruno Smith, appuy  par le conseiller Jean-Paul G n reux, que le proc s-verbal de cette assembl e soit accept  tel que r dign .

ADOPTE

496/9/78

Il est propos  par le conseiller J. Bruno Smith, appuy  par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit adopt  tel que r dign  apr s y avoir ajout  les items suivants:

- 4A. Ol oduc - Qu bec Maritime (J.-M. Boisvert)
- 4B. Haut-Commissariat   la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports (J.-M. Boisvert).

ADOPTE

497/9/78

ATTENDU QU'il existe un projet d'am nagement d'un ol oduc pour relier Montr al   Qu bec;

ATTENDU QUE cet ol oduc est grandement souhait  par les entreprises de la Rive Sud du Qu bec;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE demande soit faite aux gouvernements f d ral et provincial de consid rer les besoins des villes situ es sur la Rive Sud du Qu bec avant d'autoriser la construction d'un ol oduc pour relier Montr al   la Ville de Qu bec et que cet ol oduc soit install  de fa on   desservir les nombreuses industries de Drummondville et les autres villes de la Rive Sud;

QUE copie de cette r solution soit exp di e   toutes les villes importantes de la Rive Sud avec invitation   faire les pressions qui s'imposent aupr s des gouvernements sup rieurs qui auront   se prononcer sur le trac  dudit ol oduc.

ADOPTE

498/9/78

Le conseiller Jean-Marie Boisvert informe le Conseil que Me Michel Clair, député provincial, lui a remis un chèque de \$1,000.00 destiné au Carrefour Socio-Culturel à titre d'encouragement pour les nombreuses initiatives prises par cet organisme durant l'année en cours.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des remerciements soient transmis au Ministre Délégué du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux loisirs et aux Sports pour cette subvention.

ADOPTE



499/9/78

Attendu que le Ministère des Affaires Municipales a, par écrit, autorisé la Cité de Drummondville à négocier un contrat de location pour l'utilisation d'un tracteur-souffleur à neige, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la résolution no. 466/9/78 soit abrogée et que le directeur des travaux publics soit autorisé à négocier, pour et au nom de la Cité, la location d'un tracteur-souffleur à neige avec un entrepreneur local.

Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer le contrat de location pour l'hiver 1978/1979.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

500/9/78

- TERRASSEMENT ET AMENAGEMENT DU PARC GODBOUT

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. HYDRO-SEMENCE INC.	\$12,038.00
. TOURBIERE DRUMMOND ENRG.	\$15,236.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics de la Cité sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

501/9/78

- FOURNITURE ET POSE D'UNE CLOTURE AU PARC GODBOUT

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. FROST STEEL & WIRE CO. QUEBEC LTD. Montréal	\$15,434.90
. SPEKA INC. Drummondville	\$12,522.00



Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics de la Cité sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

502/9/78

- EQUIPEMENT DE DENEIGEMENT

	<u>Soumissionnaires</u>			
	<u>Prix</u>	<u>Prix</u>	<u>Prix</u>	<u>Prix</u>
	TP-78-21	TP-78-22	TP-78-23	TP-78-24
	Aile ch.-neige camion #83	Aile ch.-neige camion #15	Charrue à lame réversible	Charrue à neige sens unique
.DUMCO METAL PRODUCTS CO.LTD. Chomedey, Laval	\$3,751.00	\$3,876.00	-	\$1,508.00
.FRINK CANADA Montréal	\$6,012.00	\$6,520.00	-	-
.INDUSTECH INC. Victoriaville	\$5,368.20	\$5,218.20	\$6,240.00	\$1,320.00
.LES MACHINERIES TENCO LTEE St-Valérien, Co.Shefford	\$6,348.20	\$6,348.20	\$6,744.60	\$1,890.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que soit retenue pour chacun des équipements susmentionnés la plus basse soumission jugée conforme par le directeur des travaux publics de la Cité.

ADOPTE

503/9/78

- DENEIGEMENT SECTEUR OUEST - 1978/79 ET 1979/80

<u>Soumissionnaires</u>	<u>PRIX</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC.	\$28,800.11
. MARIER & FILS LTEE	\$30,534.00
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS	\$31,013.82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission de R. Guilbeault Construction Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.



Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités, le tout subordonné à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

504/9/78

-DENEIGEMENT SECTEUR ST-JOSEPH ET RIVE-NORD - 1978/79 ET 1979/80

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC.	\$36,311.00
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS	\$34,949.25

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission de Sintra Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités, le tout subordonné à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

505/9/78

-FOURNITURE DE SEL DE RUE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. GROUPE DES PRODUITS CHIMIQUES DOMTAR - DIVISION DU SEL SIFTO	F.A.B. entrepôt: \$21.50 la tonne F.A.B. Dr'Ville: \$23.70 la tonne
. LES PRODUITS SEL IROQUOIS LTEE	F.A.B. entrepôt: \$21.50 la tonne F.A.B. Dr'Ville: \$23.41 la tonne
. LA SOCIETE CANADIENNE DE SEL, LTEE	F.A.B. entrepôt: \$21.50 la tonne F.A.B. Dr'Ville: \$23.73 la tonne

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de la compagnie Les Produits Sel Iroquois Ltée soit acceptée au prix de \$23.41 la tonne, F.A.B. Drummondville, et que demande soit faite à ce fournisseur d'accorder le transport du sel aux membres de l'association des Camionneurs Artisans de la région no.4 en respectant le prix soumis.

ADOPTE

506/9/78

-VENTE DU LOT 126-184 - P.A.A.T. PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. ALAIN DUQUETTE 929 St-Pierre, #3, Drummondville	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette soumission soit acceptée.



Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

507/9/78

- CONFECTION D'UN REGLEMENT D'URBANISME

Attendu qu'un Comité Ad Hoc a été formé concernant la confection d'un règlement d'urbanisme, il est unanimement résolu que les propositions reçues soient analysées par ledit Comité et que le Conseil remette à la prochaine séance régulière le choix d'un consultant jugé habile à faire le travail demandé au cahier des charges.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Ministre des Finances demande à Son Honneur le Maire d'informer les employés municipaux que des Obligations d'Epargne du Canada seront bientôt émises à des conditions très attrayantes.

Le trésorier de la Cité sera chargé d'informer les employés municipaux de cette émission et les personnes intéressées pourront bénéficier des avantages de la retenue à la source pour acheter ces obligations.

508/9/78

- La Société Canadienne de la Croix-Rouge sollicite l'autorisation de tenir une souscription populaire le 12 octobre 1978.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

509/9/78

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Maire de la Ville de Bécancour qui s'inquiète de la fermeture éventuelle de l'Usine d'Eau Lourde "Laprade".

Attendu que plusieurs résidents de Drummondville travaillent à cette usine;

Attendu que le taux de chômage dans notre région est déjà très élevé;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite au Gouvernement Fédéral de respecter les ententes intervenues entre la Province de Québec et le Canada et de permettre à l'Usine d'Eau Lourde "Laprade" de continuer ses opérations.

ADOPTE



- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par plusieurs résidents des rues Villeneuve, Sylvan et Marchand qui souhaitent que les employés de GTE Sylvania Canada Ltd. stationnent leurs véhicules sur le terrain de l'usine plutôt que dans les rues du secteur.

Cette requête sera transmise au directeur de police pour étude et rapport au Conseil.

- M. Marcel Lessard, Ministre de l'Expansion Economique Régionale, informe la Cité que le Gouvernement Fédéral ne dispose pas des budgets nécessaires pour l'ouverture d'un bureau auxiliaire à Drummondville. D'après lui, les bureaux de Montréal disposent des effectifs nécessaires pour assurer une assistance valable à notre Cité en cas de besoin.
- Le Conseil prend connaissance d'une requête d'environ 35 résidents des rues Savard, St-Alfred et Chassé qui désireraient bénéficier des avantages d'un Programme d'Amélioration de Quartiers et d'un Programme de Remise en Etat de Logements (P.A.Q. et P.A.R.E.L.) afin d'obtenir des subventions dont ils auraient besoin pour restaurer leurs résidences.

Le Conseil reconnaît que ces constructions qui datent de plusieurs années auraient besoin de rénovations et demande sera faite aux instances supérieures de favoriser la Cité d'un programme hors zone.

Le Comité de Citoyens du Quartier St-Pierre sera informé de cette requête et invité à appuyer les démarches déjà entreprises par la Cité pour l'obtention d'un tel programme.

- M. Lucien Lessard, Ministre Provincial des Transports, remercie Son Honneur le Maire pour l'accueil qui lui a été réservé le 19 août 1978 au Parc des Voltigeurs.

510/9/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 9 septembre 1978 au 2 octobre 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$623,884.25.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

511/9/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité 2 promesses de vente à la Société d'Habitation du Québec, savoir:

- Vente d'une partie du lot 156 N.S.
- Vente d'une partie des lots 151 et 152.

ADOPTE



512/9/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le rapport du directeur du Service du Personnel intitulé "Mouvement du Personnel" - Août 1978" soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOPTÉ

513/9/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Benoit Laflamme, directeur du Service du Personnel, soit autorisé à participer à une journée de concertation sur l'absentéisme au travail, laquelle est organisée par les H.E.C. et aura lieu à Montréal, le 24 octobre prochain.

ADOPTÉ

514/9/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Yves Pouliot, directeur de police, soit délégué au séminaire de l'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec qui se tiendra à Lévis les 18 et 19 novembre 1978.

ADOPTÉ

515/9/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan-projet de correction portant sur les lots 130-120, 130-122 et 130-123 du Rang II du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 28 août 1978 pour le compte de Mme Lisette Vincent et de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan-projet de correction soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

516/9/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 52 du Cadastre du Quartier Est de la Ville de Drummondville, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 15 août 1978 pour le compte de Mme Odette L. Madore.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

517/9/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 151, Rang III, du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 29 août 1978 pour le compte de MM. Gilles Gauthier et Claude Faucher.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

518/9/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 130 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 10 août 1978 pour le compte de MM. Thomas Bablekis, Christos Papagiannis et Achilleas Papagiannis.



Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

519/9/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 126 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noel le 3 juillet 1978 pour le compte de la Société d'Habitation du Québec et de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité les plan et livre de renvoi se rapportant à cette redivision.

ADOPTE

520/9/78

Le Conseil prend connaissance d'un projet de correction du lot 405 du Cadastre du Quartier Est de la Ville de Drummondville, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noel le 7 août 1978 pour le compte de la Cité de Drummondville et de MM. Grégoire Audet et Irénée Michaud.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce projet de correction soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

521/9/78

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$67,300.00 pour la mise en oeuvre du programme d'amélioration de quartiers de Drummondville (St-Joseph/St-Jean-Baptiste).

Emprunt:	\$57,525.00
Frais:	9,775.00
Total:	<u>\$67,300.00</u>

522/9/78

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$313,000.00 pour l'exécution de travaux de voirie, de réfection de bâtisses, de terrassement, et de travaux divers.

Travaux:	\$287,700.00
Frais:	25,300.00
Total:	<u>\$313,000.00</u>

523/9/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$130,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts.

Travaux:	\$107,800.00
Frais:	22,200.00
Total:	<u>\$130,000.00</u>

524/9/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville emprunte de son fonds de roulement la somme de \$32,400.00 pour l'achat de mobilier destiné aux services suivants:

- Division du génie: \$20,100.00 (meubles)
- Poste de police: \$10,500.00 (système de T.V.)
- Direction générale: \$ 1,800.00 (dictaphone).

Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq ans, soit par cinq versements annuels, égaux et consécutifs de \$6,480.00, le premier versement étant prévu pour l'année 1979.

ADOPTE

525/9/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité un acte de correction concernant une partie des lots 24 et 25 du Cadastre du Quartier Est de la Ville de Drummondville, préparé par Me Marc-André Joyal, notaire, conformément au certificat de localisation portant le numéro 4384 et préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 25 septembre 1978, lequel certificat de localisation sera annexé à l'acte de correction précité pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

ADOPTE

526/9/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite au Comité Directeur des Infrastructures Industrielles d'accepter des modifications à l'échéancier et à la nature des travaux d'aménagement du parc industriel régional de la Cité de Drummondville, le tout tel que proposé par les Services Techniques de la Cité et les Ingénieurs-Conseils Hamel, Ruel et Associés.

ADOPTE

527/9/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1095 - Emission de permis pour bicyclettes.

528/9/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que des arrêts obligatoires soient installés aux quatre coins des intersections suivantes:

- St-Laurent/14ième Avenue
- St-Damase/11ième Avenue
- Ringuet/Cockburn
- St-Damase/St-Albert

ADOPTE





Le conseiller Lucien Couture précise que ces arrêts obligatoires sont rendus nécessaires pour améliorer la sécurité autour de certaines écoles parce que le service des brigadiers scolaires assumé par les écoliers sera discontinué.

Le conseiller Marcel Joyal suggère que les arrêts obligatoires installés aux quatre coins des intersections portent l'indication: "arrêt aux 4 intersections".

Le conseiller Jean-Paul Généreux suggère que le Service de Police apporte une assistance particulière au brigadier scolaire adulte en fonction à l'intersection des rues St-Pierre et Ringuet, parce qu'il est souvent submergé de travail et que les automobilistes n'obéissent pas toujours aux signaux qui leur sont faits, mettant ainsi la vie des écoliers en danger.

529/9/78

Lecture est donnée du règlement No. 1263 - Règlement concernant le Service de Police et Incendies de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

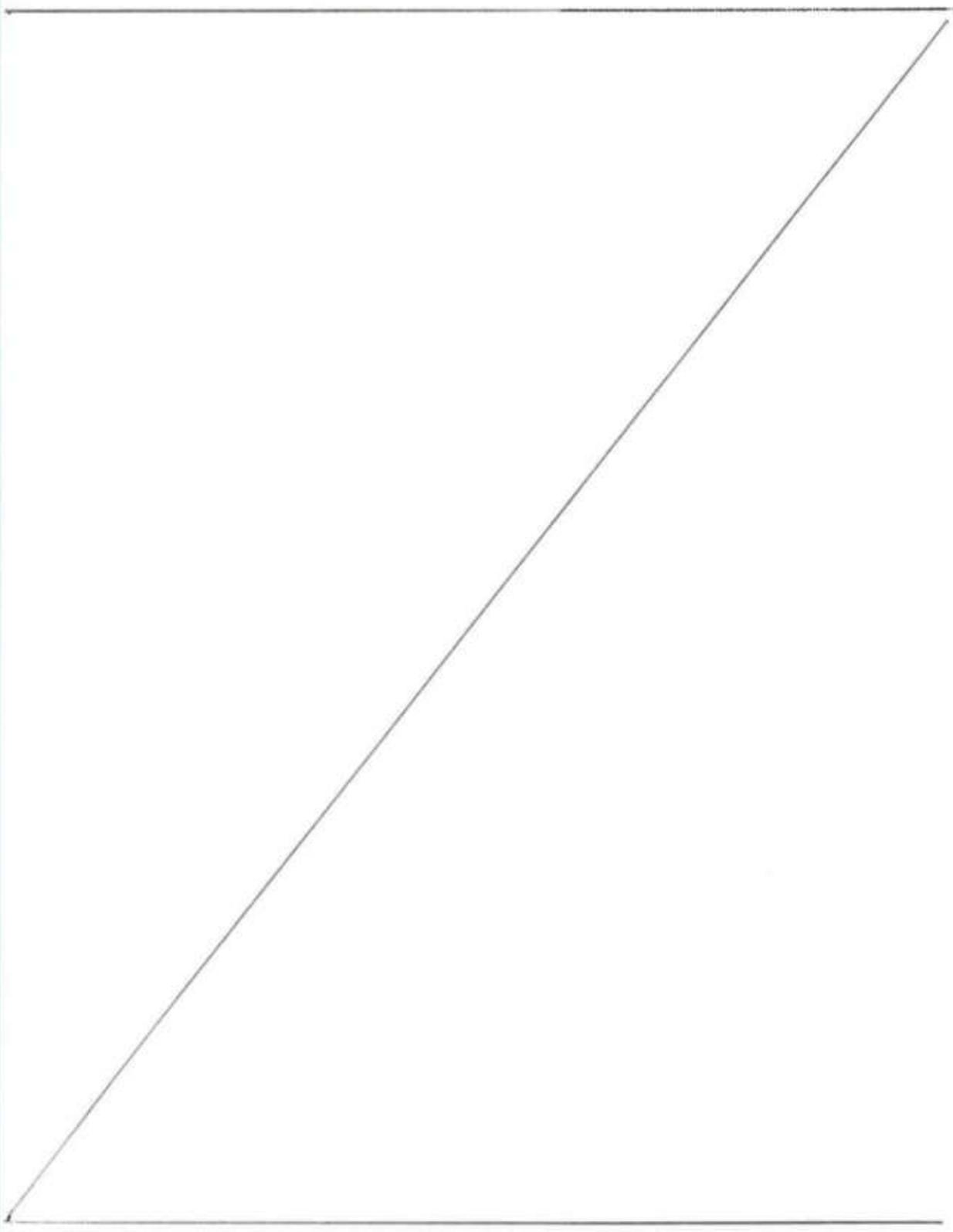
M. Camille Lauzière, détective et président de l'Unité des Policiers de Drummondville demande certains éclaircissements sur les intentions du Conseil dans l'application de ce règlement. Les réponses lui sont fournies par le directeur général de la Cité.

Le maire informe l'auditoire que du 26 au 28 septembre 1978 le Conseil assistera au congrès de l'Union des Municipalités du Québec et que les questions à l'ordre du jour de ces assises s'annoncent fort intéressantes puisqu'on y discutera des nombreux projets de loi en élaboration au Ministère des Affaires Municipales et dont le plus important est sans aucun doute la réforme de la fiscalité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
Greffier.

.....  
Maire.



10 octobre 1978



Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 octobre 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

530/10/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre 1978.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

531/10/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'item 16 de l'ordre du jour soit rayé afin de permettre aux résidents du secteur St-Pierre d'exprimer leurs opinions sur la qualité du chalet qui devait être érigé au Parc Guilbault.

ADOPTE

Les conseillers sont d'avis que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, devrait se charger de piloter une consultation populaire du secteur concerné par l'aménagement du Parc Guilbault et faire rapport au Conseil du résultat de cette démarche.

532/10/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir retranché l'item 16.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Guy Timmons, restaurateur, s'adresse au Conseil pour obtenir un amendement au règlement de zonage qui lui permettrait de compléter des travaux d'aménagement d'un bar terrasse afin de le rendre utilisable 12 mois par année.

Son Honneur le Maire et quelques conseillers informent M. Guy Timmons qu'ils ont étudié un rapport de la Commission d'Urbanisme qui ne recommande pas un tel amendement pour les raisons suivantes:



- un amendement concernant l'utilisation de la marge de recul devrait s'appliquer à toute la rue Lindsay, ou du moins à une bonne partie de cette rue sur les deux côtés;
- la réduction de la marge de recul aurait pour effet de modifier l'aspect de cette rue qui demeure une artère principale du Centre-Ville;
- un amendement causerait préjudice à plusieurs propriétaires qui ont construit ou modifié leurs propriétés en conformité avec la réglementation actuelle;
- etc.

M. Guy Timmons croit que les arguments de la Commission d'Urbanisme sont discutables et souhaite que le Conseil étudie sa demande d'une façon positive et dans un délai raisonnable parce qu'il attend une décision depuis le mois de février 1977.

Sa demande est reportée pour étude.

Son Honneur le Maire rappelle que du 8 au 14 octobre 1978 se tient la Semaine de Prévention des Incendies dont la proclamation a été faite à l'Hôtel de Ville vendredi le 6 octobre.

Attendu qu'il est du devoir de chaque citoyen d'être attentif à la préservation du patrimoine et de la vie;

Attendu que depuis le début de l'année 1978 les pertes imputables à des incendies dans notre Cité sont minimes;

Attendu que ce résultat heureux témoigne de l'efficacité du travail des responsables du Service de Prévention;

Attendu que ce résultat témoigne aussi de la vigilance des citoyens;

Il y a lieu de se féliciter mutuellement pour le succès obtenu au cours des 9 premiers mois de l'année et il importe de continuer de prendre toutes les précautions qui s'imposent, surtout à une période où l'on doit utiliser les systèmes de chauffage.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

533/10/78

1- PONT SUR LE BOULEVARD DES PINS AU-DESSUS DE LA RIVIERE NOIRE

(Soumissions ouvertes publiquement le 18 septembre 1978)

Soumissionnaires

Prix

. DORILAS GRENIER LTEE  
Sherbrooke

\$379,773.48

. GRANDMONT & FILS LTEE  
Drummondville

\$347,740.03



. JEAN COURCHESNE LTEE Danville	\$373,231.70
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS Bon-Conseil	\$583,449.62
. LAMBERT & GRENIER Notre-Dame du Bon-Conseil	\$418,907.95
. COLANN CONSTRUCTION Drummondville	\$350,230.20

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la soumission de Grandmont & Fils Ltée soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

Le maire ou le pro-maire et le directeur du Service des Travaux Publics sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

534/10/78

2- VENTE DU LOT 126-181 - P.A.A.T. PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. PIERRE GAUDREAU 169 Des Maronniers - Dr'Ville	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le lot 126-181 soit vendu à M. Pierre Gaudreau au prix soumis, et que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

535/10/78

3- PREPARATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ADMINISTRATION DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA CITE EN 1979, PREPARATION D'UN CAHIER DES CHARGES ET AUTRES SERVICES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. HEBERT, LE HOULLIER & ASSOCIES INC.	\$3,700.00
. ROBERT VERRIER & FILS LTEE	\$3,950.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'offre de services de la firme Hébert, Le Houillier & Associés Inc. soit retenue.

ADOPTE



C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Pierre-Paul Pion, opérant un dépanneur au coin des rues DeBoucherville et Dauphin, demande que l'éclairage de la rue Dauphin soit augmenté pour la sécurité de sa clientèle.

Le directeur des travaux publics se chargera de vérifier s'il est possible d'améliorer cet éclairage insuffisant.

- La Fédération des Associations Sportives Collégiales du Québec sollicite la contribution de la Cité pour une annonce dans le programme du Bol d'Or Collégial qui se tiendra au Stade Olympique le 12 novembre prochain.

Cette demande ne peut être acceptée parce qu'elle n'est pas prévue aux estimés budgétaires de l'année en cours.

536/10/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 23 au 30 septembre 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$434,162.86.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

537/10/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les mutations de propriétés portant les numéros 9127 à 9174 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

538/10/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville accepte tels que présentés les budgets d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année 1979, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". Ladite acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

539/10/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le rapport du directeur du Service du Personnel intitulé: "Mouvement du personnel - septembre 1978" soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

540/10/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier soient



par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité une convention avec l'Hydro-Québec accordant à cette dernière une servitude sur une lisière de terrain faisant partie du lot 167 (167 partie originaire) du cadastre officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, mesurant quatorze (14) pieds de largeur, prise sept (7) pieds de chaque côté d'une ligne centrale par toute la profondeur dudit lot, bornée comme suit: A l'est et à l'ouest par le résidu dudit lot, au nord par partie du lot originaire 167 N.S., rue Farrell, au sud par l'emprise du chemin public boul. Lemire sans désignation cadastrale. Le centre de ladite lisière est situé à deux cent quatre-vingt-treize (293) pieds plus ou moins de la ligne du lot 167-61, rue Janelle, et est mesuré dans une direction est/ouest.

ADOPTE

541/10/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville vende à Tréflex Agricole Ltée un terrain de forme parallélogrammatique faisant partie du lot 167 aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, décrit et borné comme suit:

Commençant au coin sud du lot 167-72, ce point étant appelé point de départ, de là vers le Sud-Ouest suivant la ligne Nord-Ouest du lot 167-61 rue Janelle, où suivant un gisement de  $0^{\circ}00'$  une distance de deux cent soixante-douze pieds (272.0 pi, soit 82.90m), de là vers le Nord-Ouest suivant un gisement de  $89^{\circ}38'$  une distance de deux cent quatre-vingt-six pieds (286.0 pi, soit 87.17 m), de là vers le Nord-Est suivant un gisement de  $180^{\circ}00'$  une distance de deux cent soixante-douze pieds (272.0 pi, soit 82.90 m), de là vers le Sud-Est suivant un gisement de  $269^{\circ}38'$  une distance de deux cent quatre-vingt-six pieds (286.0 pi, soit 87.17 m) pour revenir au point de départ; borné au Nord-Est par le lot 167-72, au Sud-Est par le lot 167-61 rue Janelle et au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par d'autres parties du lot 167; contenant une superficie de soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix pieds carrés, mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.06 le pied carré, soit Quatre Mille Six Cent Soixante-Sept Dollars et Quarante Cents (\$4,667.40) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente. La Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de Neuf Cent Cinquante Dollars (\$950.00) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'environ dix mille pieds carrés (10,000 p.c.) Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.



A défaut de quoi la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants-droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Michel Brière, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

542/10/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Gilles Charest soit délégué au congrès des Etats Généraux du Sport Amateur qui se tiendra à Montréal les 13, 14 et 15 octobre 1978 et dont l'objet sera l'étude du Livre Vert du H.C.J.L.S.

ADOPTE

543/10/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Michel Trudel et Mme Lise Lauzière

soient autorisés à prêter leur concours à l'organisation du Colloque Régional sur le Tourisme qui se tiendra à Drummondville à la fin du mois de novembre 1978.

ADOPTE



544/10/78

Attendu que la Cité opère des transformations à la bibliothèque municipale et qu'il y a lieu d'identifier 4 salles par des noms de personnes qui se sont identifiées par leur dévouement à la bibliothèque, par leur apport à la culture du milieu, ou par la création d'oeuvres littéraires à saveur locale, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que chacune de ces salles soit identifiée par un des noms suivants:

Henri Talbot (ex-bibliothécaire)  
René Desrosiers (bibliothécaire)  
Ernestine Rajotte (auteur)  
Côme St-Germain (auteur et enseignant).

ADOPTE

545/10/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. André Paquet soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un protocole d'entente avec l'Association du Baseball Mineur de Drummondville.

ADOPTE

546/10/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. André Paquet soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un protocole d'entente avec la Ligue de Soccer de Drummondville.

ADOPTE

547/10/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que la Cité de Drummondville accepte le choix de la Société d'Habitation du Québec pour la construction d'une tour d'habitation pour personnes âgées.

Conséquemment la Cité de Drummondville accepte de vendre à la Société d'Habitation du Québec, au prix de Un Dollar (\$1.00) du pied carré, un terrain d'une superficie approximative de 105,800 pieds carrés ayant façade sur la rue Cockburn et à distraire des lots P.151 et P.152 du cadastre officiel du Quartier Sud de la Ville de Drummondville.

Il est entendu que la démolition du stade municipal sera faite par et aux frais de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à cette vente, à en recevoir le prix et en donner quittance.

ADOPTE



Le conseiller Jean-Marie Boisvert dit regretter que le choix de la Société d'Habitation du Québec oblige la Cité à relocaliser le stade municipal. Cependant vu l'importance du complexe qui sera érigé pour l'hébergement de personnes âgées, il ne peut s'opposer à ce projet. M. Boisvert mentionne que les montants versés à la Cité pour la vente de ce terrain permettront de relocaliser le stade assez tôt pour ne pas compromettre les activités des usagers en 1979.

Les conseillers J.-Bruno Smith et Jean-Paul Généreux se disent heureux qu'un arrangement avec la Société d'Habitation du Québec permette la construction de cent quatre logements pour personnes âgées au centre-ville. D'autre part, ils souhaitent que le stade soit reconstruit sans retard.

Quant au conseiller Roger Prince, il espère que cette dernière entente avec la Société d'Habitation du Québec sera finale et que personne ne trouvera de nouveau prétexte pour retarder indûment la construction de logements pour personnes âgées dont on parle depuis plusieurs mois. Cette décision de dernière minute le rend perplexe et il soutient que des projets de cette importance devraient être mieux étudiés et planifiés avant d'être entrepris.

548/10/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Michel Parenteau, ing., directeur du Service des Travaux Publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un plan de bornage préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle pour la Fabrique de St-Nicéphore (bornage du cimetière).

ADOPTE

549/10/78

Lecture est donnée du règlement No. 1264 décrétant une consolidation de dettes contractées par les excédents des dépenses sur les prévisions des règlements nos. 1052, 1053 et 1085 - emprunt de \$150,000.00.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1264 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 24 et 25 octobre 1978.

550/10/78

Lecture est donnée du règlement No. 1265 amendant le règlement No. 1095 concernant l'émission de permis pour bicyclettes - coût des permis.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

551/10/78

Lecture est donnée du règlement No. 1266 prévoyant un emprunt de \$313,000.00 pour l'exécution de travaux de voirie, de réfection de bâtisses et de terrassement, et de travaux divers.



Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1266 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 24 et 25 octobre 1978.

552/10/78

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 801 - zonage d'une partie des lots P.151 et P.152 du Quartier Sud de la Ville de Drummondville.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert informe l'assistance que les négociations avec la Société Immobilière Marathon (C.P.R.) se poursuivent et qu'à la fin d'octobre 1978 une réunion regroupera toutes les parties intéressées pour en arriver à finaliser une négociation concernant l'achat du terrain requis pour le prolongement de la rue St-Damase.

Par la suite la Cité négociera l'achat de petites parcelles de terrain appartenant à l'Hydro-Québec et la Commission Scolaire. Il semble que la réalisation du projet sera une chose acquise avant la fin de juin 1979.

Le conseiller J.-Bruno Smith souligne que le 18 octobre prochain, à 20:00 heures, se tiendra à l'Hôtel de Ville une réunion très importante puisqu'elle regroupera les dirigeants de plusieurs municipalités ainsi que plusieurs présidents de clubs sociaux pour entamer des discussions sur un projet d'annexion.

Il invite la population à s'intéresser à ce dossier et à syntoniser le poste de télévision local pour assister à ces délibérations.

ET LA SEANCE EST LEVEE

.....  
*Laurie Bess*  
Greffier.

.....  
*J. Boisvert*  
Maire.



23 octobre 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 octobre 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

553/10/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 1978.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé à condition que le nom du conseiller Lucien Couture, qui n'était pas présent à cette assemblée, soit remplacé par celui du conseiller Raymond Luneau à la résolution no. 544/10/78.

ADOPTE

554/10/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Son Honneur le Maire exprime la joie qu'il ressent en constatant que tous les sièges disponibles dans la salle sont occupés. Cette présence témoigne de l'intérêt porté à la chose municipale par les contribuables, et lui apparaît comme une source de motivation pour les édiles municipaux.

Mme Gisèle B. Chagnon se fait le porte-parole des résidents du secteur St-Pierre intéressés par l'aménagement du Parc Guilbault et dépose une requête qui explique que les contribuables souhaitent ardemment la construction d'un chalet de belle qualité et aux dimensions assez grandes pour satisfaire les besoins des usagers du parc. D'autre part, même si le chalet désiré est estimé à \$25,000.00, les requérants demandent que la Cité complète l'aménagement du parc et y installe des équipements adéquats tels que: manèges, éclairage, sentiers, verdure, arbres, etc., dans un délai assez court pour permettre aux nombreux enfants du secteur d'en bénéficier rapidement.

Les conseillers Jean-Paul Généreux, Jean-Marie Boisvert et J.-Bruno Smith qui demeurent dans ce secteur et qui ont participé à



des réunions de consultation tenues récemment à ce sujet, félicitent les personnes qui se sont impliquées dans ce projet et ont formulé des suggestions. De plus ils informent les requérants que le projet initial de l'aménagement du parc a été modifié pour prévoir la construction d'un chalet de prestige avec sous-sol, dès 1978. En même temps on procèdera à l'installation d'infrastructures pour une somme approximative de \$7,000.00.

Le calendrier établi par le Conseil pour compléter l'aménagement de ce parc prévoit d'autres travaux pour les années 1979, 1980 et 1981 estimés à près de \$20,000.00. Une copie du projet détaillé, incluant le calendrier d'exécution, est remis à Mme Gisèle B. Chagnon afin que les résidents du secteur puissent en prendre connaissance.

Le dialogue se termine par des applaudissements à l'endroit des membres du Conseil, ce qui permet de conclure que le projet tel que révisé répond aux aspirations des requérants.

M. Pierre Beauregard, président de l'Association des Vendeurs du Marché Public, informe le Conseil que le groupe qu'il représente s'inquiète au sujet des espaces de stationnement qui demeureront disponibles pour les usagers du marché public après que les travaux en cours auront été complétés.

A la demande de Son Honneur le Maire, le directeur général explique que les travaux actuels n'auront pas pour effet de diminuer le nombre de stalles de stationnement disponibles jusqu'à ce jour, même si l'aménagement antérieur doit être modifié dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration du parc St-Joseph subventionné à 75%.

De plus, la Cité se propose d'aménager un sentier piétonnier entre la rue St-Jean et la rue Manseau, qui permettrait à la clientèle du marché d'avoir accès au stationnement public existant sur la rue Manseau.

Mme Céline St-Cyr se dit déçue du fait que le stationnement du marché ne soit pas agrandi pour favoriser les activités générées par le marché municipal.

Le conseiller Roger Prince invite les vendeurs du marché public à profiter d'une prochaine rencontre avec le Comité qui s'occupe du projet en voie de réalisation pour prendre connaissance des plans, et leur suggère de faire preuve de patience. Il sera possible dans un avenir rapproché d'entreprendre d'autres travaux et d'augmenter les espaces de stationnement si nécessaire.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- 1- FOURNITURE D'HUILE A CHAUFFAGE NOS. 1 ET 2 POUR LA PERIODE DU 1ER NOVEMBRE 1978 AU 31 OCTOBRE 1979

(Soumissions détaillées au tableau annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante - ANNEXE "A")

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé



par le conseiller Raymond Luneau:

- a) que soit retenue la plus basse soumission présentée pour la fourniture d'huile à chauffage no. 1, soit celle de L.P.THERRIEN INC. au prix de \$0.4920 le gallon;
- b) que soit retenue la plus basse soumission présentée pour la fourniture d'huile à chauffage no. 2, soit celle de MELANCON ET FILS ENR. au prix de \$0.4710 le gallon.

ADOPTE

556/10/78

- 2- FOURNITURE D'HUILES A MOTEUR ET GRAISSES POUR LA PERIODE DU  
1ER NOVEMBRE 1978 AU 31 OCTOBRE 1979

(Soumissions détaillées au tableau annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante - ANNEXE "B")

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission globale, soit celle présentée par TEXACO CANADA LTEE, soit retenue pour chacune des catégories d'huiles et graisses faisant l'objet de la demande de soumissions, au prix total estimé à \$3,643.80.

ADOPTE

557/10/78

- 3- TRAVAUX D'ECLAIRAGE DES RUES ST-GEORGES, DUCHESNEAU, SIGOUIN ET  
JANELLE, DU PARC GODBOUT ET DU STATIONNEMENT GARCEAU

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CHAGNON (1975) LTEE Montréal	\$71,091.45
. GRENIER ELECTRIQUE LTEE Notre-Dame du Bon-Conseil	\$65,935.57
. PAUL SAVARD ENT. ELECT.INC. Drummondville	\$68,995.75

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission de Grenier Electrique Ltée soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

Le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

La Fédération des Jeunes Chambres du Canada Français Inc. remercie Son Honneur le Maire d'avoir accepté le poste de Président d'Honneur de la Semaine Nationale Jeune Chambre



et le félicite pour la dignité et le dynamisme dont il fait preuve dans l'exercice des mandats qu'il assume comme maire, comme président de l'Union des Municipalités du Québec et comme représentant du Québec à la Fédération Canadienne des Municipalités.

558/10/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 7 octobre au 1er novembre 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$733,121.32.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

559/10/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville accepte les tarifs proposés par la Municipalité de St-Nicéphore pour le déneigement de la piste et des aires de stationnement de l'aéroport municipal, savoir:

- Camion muni d'une charrue: \$30.00 1'heure
- Niveleuse ou tracteur muni d'une aile de côté: \$35.00 1'heure

ADOPTE

560/10/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville vende à M. Roland Roy (ou compagnie à être formée), un morceau de terrain de figure irrégulière, situé dans la Cité de Drummondville, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent soixante-six D (Ptie 166D) du Rang III du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, borné et décrit comme suit:

Bornes:

Borné vers l'est par une autre partie du lot 166D, vers le sud-est par le lot 166A-7, vers le sud-ouest par le lot 166D-3 (rue Cormier) et vers le nord-ouest par le lot 166D -1;

Description:

Commençant à un point indiqué par la lettre A au plan préparé en date du 10 août 1978 par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle (minute no. 1355) et situé à l'intersection de la ligne nord-est du lot 166D-3 avec la ligne nord-ouest du lot 166A-7; de là dans une direction nord-ouest en suivant l'emprise nord-est du lot 166D-3 (rue Cormier) une distance de deux cent cinquante-huit pieds (258.0 pi) jusqu'au point B; de là, tournant un angle de déflexion vers la droite de quatre-vingt dix degrés trente minutes ( $90^{\circ}30'$ ) dans une direction nord-est en suivant la ligne sud-est du lot 166D-1 une distance de mille trente pieds et sept dixièmes (1030.7 pi) jusqu'au point C; de là tournant un angle de déflexion vers la droite



de cent cinquante-et-un degrés cinquante-sept minutes ( $151^{\circ}57'$ ) dans une direction sud une distance de cinq cent quarante pieds et deux dixièmes (540.2 pi) jusqu'au point D; de là tournant un angle de déflexion vers la droite de vingt-sept degrés trente-huit minutes ( $27^{\circ}38'$ ) dans une direction sud-ouest en suivant la ligne nord-ouest du lot 166A-7 une distance de cinq cent cinquante-et-un pieds et sept dixièmes (551.7 pi) jusqu'au point de départ;

Superficie: Contenant une superficie de deux cent deux mille cinquante-six pieds carrés ( $202,056 \text{ pi}^2$ ); mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.04157 le pied carré, soit Huit Mille Trois Cent Quatre-Vingt Dix-Neuf Dollars et Quarante-Sept Cents (\$8,399.47) payables au moment de la signature de l'acte de vente; la Cité reconnaît avoir reçu la somme de Mille Six Cent Quatre-Vingts Dollars (\$1,680.00) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles sur le terrain présentement vendu dans un délai d'au plus 36 mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins dix mille pieds carrés (10,000 p.c.). La construction débutera en 1979 et se fera en deux ou trois étapes avant la fin de 1981.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gérard Fradet; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

561/10/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des félicitations soient adressées à M. Roland Roy pour l'heureuse initiative dont il fait preuve en installant son entreprise dans le parc industriel de la Cité.

ADOPTE

562/10/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no.481/9/77 soit amendée en y ajoutant le paragraphe suivant:

" Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à cette vente, à en recevoir le prix et en donner quittance."

ADOPTE



563/10/78

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a amendé son règlement No. 1134 par le règlement No. 1247 aux fins de recevoir une nouvelle allocation budgétaire de la part de la Société d'Habitation du Québec et de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement dans le cadre du Programme d'Amélioration de Quartiers "St-Joseph - St-Jean-Baptiste";

ATTENDU QUE lecture et adoption de ce règlement No. 1247 ont été faites à la séance régulière du Conseil du 8 mai 1978;

A CES FINS ET EN CONSEQUENCE,  
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,  
ET RESOLU:

QUE le Conseil autorise le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville, une demande de prêt modifiée telle que reprise sur la formule 1846 de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

ADOPTE

564/10/78

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville doit renouveler l'emprunt consenti par la Banque Provinciale le 9 novembre 1976 au montant de \$2,000,000.00 E.U. (Deux Millions de Dollars des Etats-Unis) pour une période de 12 mois;

ATTENDU QUE suite à la variation actuelle du taux des obligations le Conseil croit qu'il y a lieu de renouveler cet emprunt pour un terme de 12 mois aux mêmes conditions que le précédent;

ATTENDU QUE ce prêt est consenti selon une convention qui décrit les modalités du prêt et de son remboursement;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE:

QUE la Cité de Drummondville soit autorisée à renouveler cet emprunt pour le solde non payé de \$1,900,000.00 E.U. (Un Million Neuf Cent Mille Dollars des Etats-Unis) et ce pour un terme de douze (12) mois.

ADOPTE

565/10/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité de Drummondville accepte un terrain offert par Celanese Ltée, et décrit à un plan et une description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 13 septembre 1978 et portant le numéro de minute 4390.

La Cité accepte toutes les conditions contenues dans le projet de contrat de cession dudit terrain, préparé par Me Gérard Fradet et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville tous les documents relatifs à cette cession de terrain et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTE

566/10/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que des panneaux interdisant le stationnement soient installés sur la rue Demers, côté est, à cent pieds (100') de chaque côté de l'entrée principale de l'usine Dominion Textile Ltée donnant face à la rue St-Damien.

ADOPTE

567/10/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage de la Cité de façon à:

- 1- donner un caractère commercial CV à la rue Lindsay, sur toute sa longueur;
- 2- rendre plus permmissible l'utilisation de la marge de recul sur la rue Lindsay sur toute sa longueur.

568/10/78

Lecture est donnée du règlement No. 1267 amendant l'article 3.1.2-A du règlement de zonage No. 823 - maximum d'implantation des bâtiments.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1267 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 14 et 15 novembre 1978.

Son Honneur le Maire souligne que du 22 au 28 octobre se tient la Semaine de la Presse Hebdomadaire dont il a présidé l'ouverture.



### Période de questions et renseignements

M. Jules Joyal s'adresse au Conseil pour exprimer sa déception concernant la reprise par la Cité d'un terrain dont l'utilisation lui avait été consentie en 1977 pour fins de stationnement. Il allègue qu'il a dû dépenser environ 4 mille dollars pour aménager ce stationnement et relocaliser une clôture, et que la Cité ne l'a pas avisé de ses intentions ni offert de le dédommager pour les frais encourus. A titre de contribuable et de citoyen collaborateur il estime avoir droit à un meilleur traitement.

Le greffier donne lecture de la résolution no. 386/7/77 par laquelle au mois de juillet 1977 la Cité consentait un bail emphytéotique de 25 ans sur une partie du lot 144-69. Il ajoute cependant que le bail précité n'a jamais été rédigé et signé à cause de l'absence d'un plan qui aurait dû décrire le terrain concerné et être annexé audit bail.

Le Conseil invite M. Joyal à rencontrer le directeur général de la Cité pour négocier une entente acceptable.

569/10/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des remerciements soient offerts aux représentants de la presse écrite et parlée ainsi qu'à l'équipe de TV communautaire pour avoir couvert l'importante réunion tenue à l'Hôtel de Ville le 18 octobre concernant l'étude d'un projet de fusion proposé par la Cité.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince demande au conseiller Jean-Marie Boisvert un compte rendu de la réunion tenue récemment à l'Hôtel de Ville concernant le dossier "prolongement de la rue St-Damase".

Le conseiller Boisvert résume succinctement les discussions qui se sont déroulées entre les représentants de Marathon, du C.P., de la Commission des Transports et de la Cité. En face de plans révisés, les participants ont pu constater que le projet est de taille et que les exigences du C.P. sont de plus en plus difficiles à négocier. L'aménagement proposé ne serait pas fonctionnel puisque le prolongement de la rue St-Damase aboutirait au centre de la rue Des Forges. D'autre part, les exigences de cette Compagnie de Chemin de Fer sont inacceptables tant au niveau des coûts que du réaménagement de la ligne de chemin de fer.

Attendu que le dialogue engagé depuis des années ne réussit pas à faire avancer le dossier à un rythme logique, le conseiller Boisvert est d'avis que la Cité devra s'adresser aux instances supérieures du C.P. et de la Commission des Transports pour accélérer les procédures en utilisant des moyens de pression plus forts que ceux utilisés jusqu'à ce jour.

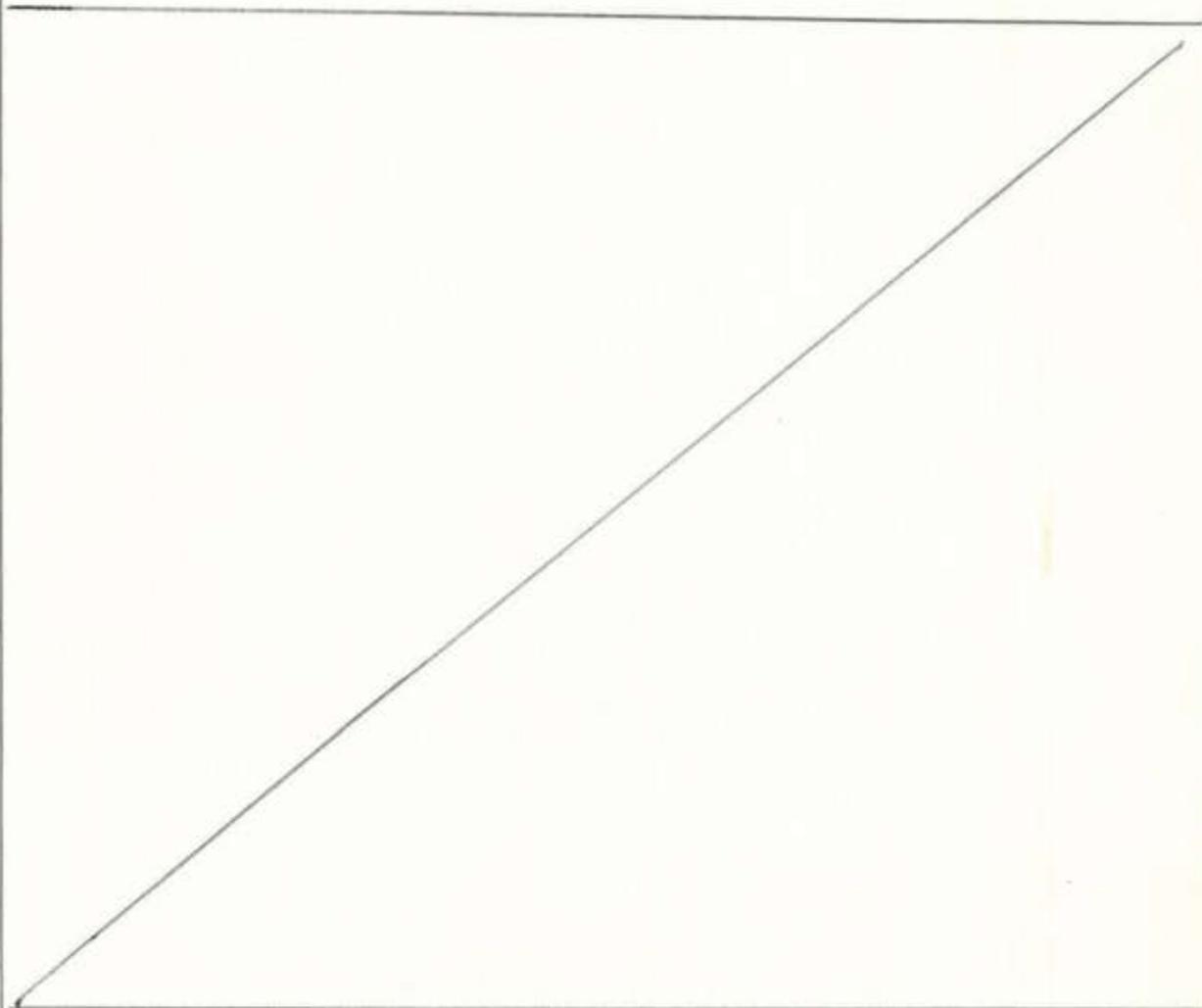


Son Honneur le Maire annonce à ses collègues qu'il a rencontré récemment des autorités du C.P. qui ont offert leur collaboration pour discuter sérieusement du projet de la rue St-Damase. Une réunion sera donc convoquée dès que possible dans l'espoir de débloquent ce projet et de négocier des ententes acceptables par toutes les parties intéressées.

ET LA SEANCE EST LEVEE

*Auguste Bessis*  
.....  
Greffier.

*J. Bernier*  
.....  
Maire.



13 novembre 1978



Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 13 novembre 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Raymond Luneau et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire-suppléant, le conseiller Lucien Couture.

570/11/78

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 23 octobre 1978, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce procès-verbal soit accepté tel que rédigé et que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTE

571/11/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé, après avoir rayé à l'item 4: "Vente de lots dans le secteur P.A.A.T., Phase 1".

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Mme Richard Roy du Domaine du Boulevard sollicite l'installation d'une lumière pour éclairer un sentier fort utilisé par les résidents du Domaine du Boulevard pour se rendre aux Galeries Drummond. Cette demande est appuyée par une requête signée par de nombreux résidents dont copie est remise au Directeur Général qui vérifiera s'il est possible d'y donner suite favorablement.

Cette dame sollicite également l'aménagement d'une patinoire plus grande, mieux éclairée et mieux entretenue au cours du prochain hiver.

Le conseiller J.-Bruno Smith informe la requérante que les Services Récréatifs ont proposé l'aménagement d'une patinoire et d'un chalet qui pourrait être transporté sur les lieux au début de janvier 1979.

D'autre part, la Cité prévoit consacrer \$2,000.00 en 1979 pour améliorer le parc qui dessert le secteur du Domaine du Boulevard, \$13,000.00 en 1980 et \$35,000.00 en 1981 lors de la construction d'un chalet fonctionnel et permanent.



Mme Roy se dit satisfaite de ce programme et offre les services de ses deux garçons et de plusieurs parents pour l'arrosage de la patinoire durant l'hiver 1979.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

572/11/78

- 1- FOURNITURE DE GAZOLINE ROUGE NO. 1 SANS PLOMB, DE DIESEL CLAIR ET DE DIESEL COLORE POUR LA PERIODE DU 1ER DECEMBRE 1978 AU 30 NOVEMBRE 1979.

(Le détail des soumissions reçues est donné sur un tableau annexé au présent procès-verbal comme annexe "A").

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission présentée par les Huiles Daunais Enr'g soit retenue aux prix ci-après indiqués:

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - Environ 65,000 gallons de gazoline rouge no. 1 - sans plomb | - \$0.8630 le gallon |
| - Environ 15,000 gallons de diesel clair                      | - \$0.7940 le gallon |
| - Environ 7,000 gallons de diesel coloré                      | - \$0.5240 le gallon |

ADOPTE

573/11/78

- 2- PROJET: MODIFICATION AU POSTE DE POLICE ET AMENAGEMENT DE BUREAUX A L'HOTEL DE VILLE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DESHAIES & RAYMOND INC.	\$157,922.00
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION	\$153,369.00
. CONSTRUCTION ROGER POIRIER INC.	\$120,878.00
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC.	\$121,739.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission de Construction Roger Poirier Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

Le maire ou le maire-suppléant et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Jean-Marc Laplante, président du Comité d'Ecole de l'Ecole St-Joseph, demande que le brigadier placé à l'entrée de la rue St-Albert sur la rue St-Jean soit déplacé à la sortie de la cour arrière de l'école St-Joseph pour surveiller les étudiants et ce pour des motifs de sécurité.



Vu que cette question revient chaque année au Conseil, le Directeur Général et le Chef de Police rencontreront le Directeur de l'école concernée afin de le renseigner sur les raisons qui justifient la présence du brigadier à l'endroit actuel.

- Le Comité d'Ecole de l'Ecole St-Joseph demande l'interdiction totale du stationnement en bordure de la rue St-Albert durant les jours de classe et fournit de nombreux arguments pour justifier cette requête.

Pour les mêmes raisons que précédemment, le Directeur Général et le Directeur de Police rencontreront le Directeur de l'Ecole St-Joseph et le Comité de Parents s'il y a lieu pour expliquer les intentions des autorités municipales à ce sujet.

574/11/78

- M. Roger Normandin, Directeur de l'usine Consolidated Textiles Ltd, informe le Conseil que l'entreprise qu'il dirige recevra le 24 novembre prochain un groupe de diplômés en textiles de l'Institut des Textiles de St-Hyacinthe et souhaite que ce groupe de visiteurs soit accueilli par les autorités municipales.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces visiteurs soient reçus officiellement à 16:00 heures le 24 novembre prochain dans la Salle d'Exposition Permanente du Centre Culturel.

ADOPTE

575/11/78

- Me Michel Clair, député de Drummond à l'Assemblée Nationale, invite les membres du Conseil à assister au Colloque Touristique qui se tiendra au Motel Le Dauphin le 20 novembre 1978.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les conseillers Jean-Marie Boisvert et Raymond Luneau soient désignés comme représentants officiels de la Cité à ce colloque touristique régional.

ADOPTE

- Lecture est donnée d'une lettre de démission en bloc du Comité de Citoyens du Quartier Ste-Thérèse formé dans le cadre de la mise en oeuvre de programmes P.A.Q. et P.A.R.E.L. dans ce secteur de la Cité. Cette longue lettre contient l'énumération des motifs qui ont été la cause de cette démission.

Le Conseil se dit déçu de cette décision parce qu'il est nécessaire qu'un tel Comité soit vivant et actif pour représenter les intérêts du milieu lors de la réalisation de pareils programmes. Il y aurait lieu de rencontrer les membres de ce Comité avant d'accepter une telle démission et le Directeur Général est chargé d'organiser une rencontre dès mardi le 14 novembre



1978 et d'établir une table de discussion avec le Conseil, les officiers municipaux responsables de ces projets, ainsi que les citoyens intéressés à la réalisation des projets P.A.Q. et P.A.R.E.L. dans le secteur Ste-Thérèse.

Plusieurs pièces de correspondance concernant la démission en bloc du Comité ont été photocopiées et remises aux membres du Conseil pour analyse et considération.

576/11/78

- L'Association Touristique du Coeur du Québec qui couvre le territoire de la région administrative 04 sollicite l'adhésion de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville adhère à cet organisme, paie une contribution de \$500.00 pour l'année 1979 (1er avril 1979 au 31 mars 1980) et délègue le conseiller Jean-Marie Boisvert comme représentant.

ADOPTE

577/11/78

- Le Club Optimiste dans le cadre de sa Semaine d'Appréciation de la Jeunesse qui se tiendra du 20 novembre au 25 novembre 1978, sollicite la contribution de la Cité pour organiser deux activités:

- 1) Visite des services administratifs de la Cité, jeudi le 23 novembre, par quelques jeunes méritants;
- 2) Remise symbolique des clefs de la Cité par Son Honneur le Maire, samedi le 25 novembre, au maire élu parmi les jeunes qui siègent avec un conseil formé pour la circonstance selon les règles établies par la Loi des Cités et Villes.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Club Optimiste soit félicité pour cette initiative et que l'Agent de Communication de la Cité ainsi que le Greffier soient chargés de l'accueil de ces jeunes protégés du Club Optimiste lors de la tenue des deux activités proposées.

ADOPTE

- Mme Lise Dion, M. Germain Boucher, M. Georges Robichaud et M. Yvon Maltais, propriétaires de terrains assujettis à des droits de réserve, demandent que le Conseil leur fasse connaître sa décision concernant l'acquisition de ces terrains.

578/11/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les services professionnels de la firme Hamel, Ruel et Associés soient retenus pour reviser le tracé projeté du Boulevard Gauthier tel qu'établi par un plan et une description technique portant le numéro 3868 et révisés le 7 février 1977. Ce mandat sera précisé par le Directeur Général de la Cité et l'étude préliminaire comprendra:



- 1) a) l'établissement de l'importance de cette artère;  
b) sa largeur;  
c) sa localisation;  
d) l'échéancier prévisible pour compléter ces recherches;  
e) le dépôt du rapport avant le 31 décembre 1978;
- 2) l'estimé préliminaire des travaux d'aménagement du boulevard projeté selon les plans révisés par le présent mandat.

Le maire ou le maire-suppléant et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec les mandataires pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

- La Société d'Agriculture remercie Son Honneur le Maire ainsi que les conseillers et leurs épouses pour avoir assisté à l'assemblée générale de l'Association des Expositions du Québec le 14 octobre dernier.
- L'Association Provinciale des Constructeurs d'Habitation du Québec Inc. exprime sa gratitude à Son Honneur le Maire pour sa présence à l'ouverture de la Semaine de l'Habitation, jeudi le 7 septembre 1978.
- La Corporation des Bijoutiers du Québec remercie Son Honneur le Maire pour le message qu'il a prononcé lors du congrès tenu à Drummondville récemment.
- M. Henri Talbot, ex-bibliothécaire, remercie le Conseil pour avoir donné son nom à une salle récemment aménagée à la Bibliothèque Municipale.
- M. Côme Saint-Germain, f.c., remercie les autorités municipales pour avoir identifié par son nom une nouvelle salle aménagée à la Bibliothèque Municipale.

579/11/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 21 octobre au 10 novembre 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$798,722.73.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

580/11/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les mutations de propriétés portant les numéros 9175 à 9253 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE



581/11/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à la conversion du système d'éclairage des rues suivantes selon les normes ci-après décrites:

<u>RUE</u>	<u>DISTANCE</u>	<u>UNITES</u>	<u>LUMENS REQUIS</u>
8ième Avenue	de St-Frédéric à St-Jean	12	10,000
9ième Avenue	de St-Frédéric à St-Jean	13	10,000
St-Omer	de Cormier à St-Henri	9	10,000
Ferland	de Notre-Dame à St-Joseph	10	10,000

La conversion devra se faire en remplaçant le système incandescent par un système à la vapeur de mercure.

M. Michel Parenteau, Directeur des Travaux Publics, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

582/11/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les plans et devis du dossier 0561670, datés du mois d'avril 1978, préparés par les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés pour l'aménagement de la rue Le Canadien soient acceptés et que les ingénieurs-conseils soient autorisés à présenter ce projet aux Services de Protection de l'Environnement pour approbation.

ADOPTE

583/11/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire ou le maire-suppléant et le directeur des travaux publics soient autorisés à négocier et à signer s'il y a lieu une convention avec les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés pour la préparation des plans et devis pour la construction d'un passage piétonnier en tunnel sous les voies des Chemins de Fer Nationaux, ainsi que des approches et aménagement requis. (Dossier: 0563173).

ADOPTE

584/11/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire ou le maire-suppléant et le directeur des travaux publics soient autorisés à négocier et à signer s'il y a lieu une convention avec les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés pour la préparation des plans et devis pour la construction d'une plate-forme routière incluant le pavage, trottoir, éclairage de rue et autres travaux nécessaires à la construction de la rue Celanese, entre la rue St-Jean et le Boulevard St-Joseph.

ADOPTE



585/11/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis du projet de réfection de l'entrée électrique du Centre Civique et qu'ils soient aussi retenus pour la surveillance de ces travaux advenant l'exécution du projet.

Le maire ou le maire-suppléant et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer la convention à intervenir entre la Cité et les ingénieurs-conseils.

ADOPTE

586/11/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 162B, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noel le 29 septembre 1978, pour le compte de M. René Boivin.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

587/11/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1154 - Emprunt pour un programme d'amélioration de quartiers St-Joseph/St-Jean-Baptiste.

588/11/78

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1200 - Construction.

589/11/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels des urbanistes-conseils de la firme Urbanex Inc. soient retenus pour la refonte de la réglementation d'urbanisme de la Cité aux conditions précisées dans l'appel d'offres de la Cité.

Le maire ou le maire-suppléant et le directeur du service de planification sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, la convention à intervenir pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

590/11/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels des ingénieurs-conseils S.B.C.S. Inc. soient retenus pour réviser le plan directeur d'égout (DR-77-2) de la Cité et en terminer l'étude. Ce mandat sera précisé par le Directeur Général de la Cité.

Le maire ou le maire-suppléant et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer, pour et



au nom de la Cité, une convention avec les ingénieurs-conseils S.B.C.S. Inc. concernant l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

591/11/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Lunéau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le conseiller Jean-Marie Boisvert soit nommé maire-suppléant pour une période de 4 mois (13 novembre 1978 au 12 mars 1979) en remplacement du conseiller Lucien Couture dont le mandat est expiré.

ADOPTE

Sur l'invitation du conseiller Lucien Couture, le nouveau maire-suppléant prend le siège du président de l'assemblée.

Le maire-suppléant remercie le conseiller Lucien Couture pour la disponibilité dont il a fait preuve au cours de son mandat.

Il est convenu que le prochain terme de maire-suppléant sera assumé par le conseiller Lindor Letendre présentement hospitalisé pour des examens préventifs.

592/11/78

Il est unanimement résolu que des vœux de prompt rétablissement soient transmis au conseiller Lindor Letendre.

ADOPTE

593/11/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Denis Luneau soit autorisé à participer au colloque du Conseil Canadien de l'Habitation, région Québec, qui se tiendra à Montréal le 20 novembre 1978.

ADOPTE

594/11/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Philippe Bernier, maire, et M. Jean-Paul Généreux, conseiller soient délégués à la sixième conférence régionale annuelle de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Trois-Rivières le 23 novembre 1978.

ADOPTE

595/11/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. soit invitée à tenir son congrès annuel de 1979 à Drummondville.

ADOPTE

596/11/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de modifier les panneaux indicateurs sur la route Transcanadienne et d'indiquer 5 sorties pour Drummondville au



lieu de 4 en ajoutant celle de la route 51 qui longe le Parc Industriel Régional de Drummondville.

ADOPTE

597/11/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1050 (Article 56 - neige et déblaiement).

598/11/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$11,000.00 pour l'achat de partie du lot 153 N.S. d'une superficie approximative de 47,680 p.c.

Terrain	\$9,536.00
Frais	<u>1,464.00</u>
Total	\$11,000.00

599/11/78

CONSIDERANT que parmi les nombreuses responsabilités sociales qui incombent aux municipalités du Québec, le domaine des loisirs prend de plus en plus d'importance et en conséquence amène ces municipalités à prévoir des déboursés de plus en plus considérables pour procurer aux citoyens des services adéquats;

CONSIDERANT que les revenus dérivant de l'impôt foncier, de la taxe de vente, d'affaires et des autres redevances municipales suffisent à peine pour financer adéquatement toutes leurs activités, les municipalités doivent s'ingénier à trouver d'autres sources de revenus;

CONSIDERANT que dans le secteur loisir et plus particulièrement du hockey, l'exploitation des bandes des patinoires municipales pour fin de publicité, peut rapporter aux municipalités des revenus additionnels qu'on estime à quelque \$4,000,000.00 à travers le territoire du Québec;

CONSIDERANT que pour la Cité de Drummondville il s'agit de revenus possibles de l'ordre de \$10,000.00 par année;

CONSIDERANT malheureusement qu'un règlement de l'Association Canadienne de Hockey Amateur (section I, article 2, paragraphe b) prohibe la publicité sur les bandes des patinoires où se déroulent les activités des ligues de hockey mineur affiliées à la Fédération Québécoise de Hockey sur Glace;

CONSIDERANT que les patinoires municipales sont des équipements qui appartiennent aux citoyens et que les administrations des municipalités doivent pouvoir les exploiter pleinement sans l'intervention d'aucun organisme extérieur, intervention qualifiée d'ingérence dans la conduite des affaires municipales, compte tenu que cette exploitation ne contrevient en aucune façon à quelque loi que ce soit;

CONSIDERANT que si les municipalités passaient outre à cette prohibition de publicité, édictée par les règlements de l'Association Canadienne de Hockey Amateur, des milliers de jeunes



athlètes se verraient exclus de toute participation aux tournois régulièrement reconnus et tenus sur le plan local, régional, provincial et même national;

CONSIDERANT, d'autre part, qu'il est observé au niveau de la compétition internationale que cette publicité sur les bandes de patinoires forme un élément important du financement de ces compétitions;

CONSIDERANT également que dans le Livre Vert sur les Sports et Loisirs récemment déposé par le Ministre Responsable au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, M. Jean-Claude Charron, il est fait grand état de l'auto-financement dans l'organisation du loisir;

CONSIDERANT enfin, que la Cité de Drummondville se voit privée de revenus importants par l'effet du paragraphe b, article 2, section I, des règlements de l'Association Canadienne de Hockey Amateur qui prohibe "toute publicité sur les bandes des patinoires des arénas";

CONSIDERANT que la Fédération Québécoise de Hockey sur Glace est l'organisme qui régit au niveau provincial les activités du hockey sur glace;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville consciente de ses nombreuses responsabilités envers ses contribuables et par ricochet envers les jeunes adeptes du hockey sur glace, prie la Fédération Québécoise de Hockey sur Glace de faire inscrire sur l'ordre du jour de l'assemblée de l'Association Canadienne de Hockey Amateur qui se tiendra à Toronto les 1er, 2 et 3 décembre 1978, le contenu du paragraphe b, article 2, section I, des règlements de cet organisme, et demande l'abolition de ce paragraphe dans l'intérêt des municipalités en général et celui des jeunes athlètes en particulier.

ADOPTE

600/11/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le rapport du directeur du Service du Personnel intitulé "Mouvement du Personnel - Octobre 1978" soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

601/11/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux employés municipaux suivants suite à des promotions:

- M. Michel Trudel, régisseur socio-culturel, qui accède au poste de directeur-adjoint aux Services Récréatifs et Communautaires;
- M. Roland Janelle, animateur socio-culturel, qui accède au poste de régisseur de la diffusion des arts de la scène;
- Mlle Louise Boucher, responsable des équipements nautiques, qui devient régisseur des sports individuels.

ADOPTE

602/11/78

Il est unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. Michel Trudel pour sa nomination au poste de président de la Confédération des Loisirs du Québec.



ADOPTE

603/11/78

ATTENDU QUE par son règlement No. 1255, la Cité de Drummondville a été autorisée par le Ministre des Affaires Municipales à acquérir la propriété de Campeau Corporation plus amplement décrite à un plan et une description technique portant le numéro 4349, préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 14 juillet 1978;

ATTENDU QU'un projet de contrat préparé par Me Richard Prince a également été approuvé par le Ministre des Affaires Municipales;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le contrat d'achat précité et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTE

Le maire-suppléant explique que l'acquisition de la propriété de Campeau Corporation constitue une première étape concrète dans le projet du prolongement de la rue St-Damase jusqu'à la rue Lindsay. Il ajoute qu'il a participé à une réunion pour continuer les pourparlers avec Marathon Ltée concernant l'acquisition de la propriété des Chemins de Fer du Canadien Pacifique et le réaménagement des voies ferrées sur cette propriété. Les négociations accusent des progrès certains et il y a lieu d'espérer un résultat positif et prochain.

Le Directeur Général ajoute qu'une autre réunion a eu lieu récemment et qu'un plan définitif du projet a été accepté par les représentants de la Cité et du C.P. et que la collaboration et la compréhension des représentants du vendeur permettent d'espérer que le projet se réalisera sans retard indu. De plus, le nouveau projet permettra d'éliminer 4 traverses à niveau sur les rues Hériot, Brock, Lindsay et St-Jean.

604/11/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels de M. Jean-Marc Dion soient retenus s'il y a lieu pour réviser le plan directeur d'implantation des équipements récréatifs préparé en mars 1975 par la firme DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon. Le mandat précité sera précisé par le Directeur Général de la Cité.

ADOPTE



605/11/78

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'ajouté des lots 72 et 73, Quartier Ouest, et d'un projet d'annulation des lots 67 et 68, Quartier Ouest, préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 13 octobre 1978, pour le compte de M. Pierre Ally.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces projets d'ajouté et d'annulation soient acceptés tel que soumis.

ADOPTE

606/11/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 166A, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Rochon le 1er mars 1978, pour le compte de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

607/11/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le plan de subdivision d'une partie du lot 167, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noel le 6 octobre 1978, pour le compte de la Cité de Drummondville, soit accepté.

ADOPTE

608/11/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie Pro 6 Inc. un morceau de terrain de figure rectangulaire situé dans la Cité de Drummondville, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent soixante-six A (Ptie 166A) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, décrit et borné comme suit:

Commençant au coin Est du lot 166A-18, de là vers le Nord-Est suivant le prolongement vers le Nord-Est de la ligne Sud-Est du lot 166A-18 où un gisement de  $0^{\circ}00'00''$  une distance de trois cent dix pieds (310.0 pi, soit, 94.49 m) à un point appelé "point de départ", de là vers le Nord-Est suivant un gisement de  $0^{\circ}00'00''$  une distance de deux cents pieds (200.0 pi, soit 60.96 m), de là vers le Nord-Ouest suivant un gisement de  $268^{\circ}44'34''$  une distance de quatre cent deux pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (402.86 pi, soit, 122.79 m), de là vers le Sud-Ouest suivant un gisement de  $179^{\circ}55'33''$  une distance de deux cents pieds (200.0 pi, soit, 60.96 m), de là vers le Sud-Est suivant un gisement de  $88^{\circ}44'34''$  une distance de quatre cent deux pieds et six dixièmes de pied (402.6 pi, soit, 122.71 m) pour revenir au point de départ.

Borné au Nord-Ouest, au Nord-Est et au Sud-Ouest par des parties du lot 166A et au Sud-Est par une autre partie du lot 166A emprise de la rue Power.



Contenant une superficie de quatre-vingt mille cinq cent vingt-six pieds carrés (80,526 pi<sup>2</sup>, soit, 7,481.16 m<sup>2</sup>). Mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.06 le pied carré, soit Quatre Mille Huit Cent Trente et Un Dollars et Cinquante-Six Cents (\$4,831.56) payables au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles sur le terrain présentement vendu dans un délai d'au plus 12 mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins huit mille pieds carrés (8,000 p.c.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gérard Fradet, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "PRO 6 INC.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith demande à Mme Lise Lauzière d'informer l'assistance sur les démarches entreprises par le Comité formé par la Chambre de Commerce pour hâter la construction d'un Cegep à Drummondville.

A titre de membre dudit Comité, Mme Lauzière explique qu'une stratégie d'action est à l'état d'ébauche et que le Comité attendait de prendre connaissance des résultats des pressions faites sur les autorités gouvernementales par la population de Sorel - Tracy avant de poser le premier geste.

Les membres du Comité de la Chambre ont également assisté à la dernière réunion du Conseil d'Administration du Cegep Bourgchemin qui s'est tenue à Drummondville jeudi le 9 novembre dernier.



A titre de membre du Conseil d'Administration du Cegep Bourchemin, M. Laurent Bernier, greffier de la Cité, explique qu'un arrêté en conseil a autorisé la construction d'un Cegep pour la région Sorel - Tracy, mais dont les dimensions seront assujetties à de nouvelles normes du Ministère de l'Education, c'est-à-dire un plateau de 92,000 p.c. pour une clientèle estimée à 800 élèves en 1981. Cette décision du gouvernement est actuellement contestée par la population de Sorel - Tracy de même que par les dirigeants, les enseignants et les étudiants de cette région. Le Ministre de l'Education se rendra rencontrer les intéressés au cours des prochains jours, mais il est trop tôt pour savoir si le Ministère de l'Education acceptera de modifier la décision qu'il a rendue publique récemment à l'Assemblée Nationale.

M. Gérald Prince, journaliste, s'informe du cheminement du dossier "Fusion" rendu public il y a quelques semaines.

On informe ce journaliste que le consultant a entrepris la deuxième étape de son mandat, c'est-à-dire la compilation de certaines données administratives et que les municipalités seront consultées prochainement pour connaître leur réaction face à ce projet. D'ailleurs le maire de la Cité de Drummondville a correspondu avec ses collègues pour les remercier d'avoir accepté d'étudier le dossier et leur offrir de participer au partage des coûts sur une base volontaire.

Le conseiller Marcel Joyal prévient ses collègues du Conseil que lors du dépôt du rôle d'évaluation qui servira de base pour l'imposition des taxes en 1979, il a l'intention de contester toute augmentation affectant le petit propriétaire de résidence unifamiliale. Rappelant que l'an dernier les propriétaires de maisons unifamiliales avaient vu leur évaluation augmentée de 14% dans le quartier St-Pierre, de 15 à 17% dans le quartier St-Jean-Baptiste et de 4% dans le secteur de Drummondville-Ouest, il ne pourra accepter que la même chose se répète cette année. Selon lui, s'il est nécessaire d'augmenter les taxes, les industriels et les commerçants sont en meilleure posture que le petit propriétaire pour assumer cette hausse. Même si la Loi sur l'Evaluation Foncière n'accorde pas aux dirigeants municipaux le pouvoir d'intervenir dans la confection ou le redressement des rôles d'évaluation, il se dit prêt à proposer sans hésitation que la Cité de Drummondville s'engage s'il le faut dans un processus d'illégalité pouvant aller jusqu'à la cassation du rôle déposé et ce pour des motifs de bon sens et d'équité.

Le conseiller J.-Bruno Smith déclare qu'il s'opposera à s'engager dans un tel processus, mais qu'il serait favorable à faire des pressions auprès du Législateur pour modifier la Loi sur l'Evaluation Foncière de façon à mieux répartir le fardeau fiscal sur les différentes catégories d'immeubles. Il cite également quelques suggestions faites par M. Jean-Marie Moreau, président de l'Union des Conseils de Comté, lors du dernier congrès de cet organisme tenu en septembre dernier. Il ajoute qu'il serait possible que la Belle Province s'inspire de certaines politiques de la province d'Ontario qui semblent donner d'excellents résultats.

10 NOVEMBRE 1978

TABLEAU COMPARATIF DES SOUMISSIONS RECUES CONCERNANT NOTRE APPROVISIONNEMENT DE GAZOLINE ROUGE NO. 1 SANS PLOMB, DE DIESEL CLAIR ET DE DIESEL COLCRE POUR LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 1978 AU 30 NOVEMBRE 1979.

SOUSSIONNAIRE	ENVIRON 65,000 GALS DE GAZOLINE ROUGE NO. 1 SANS PLOMB	ENVIRON 15,000 GALS DE DIESEL CLAIR	ENVIRON 7,000 GALS DE DIESEL COLCRE
LES HUILES DAUNAIS ENR'G.	<u>\$0.86.30 gal.</u>	\$0.79.40 gal.	<u>\$0.52.40 gal.</u>
L.P. THERRIEN INC.	\$0.87.30 gal.	\$0.80.60 gal.	\$0.57.30 gal.
LES HUILE PIERRE MAILHOT ENR.	\$0.89.50 gal.	\$0.80.40 gal.	<u>\$0.52.40 gal.</u>
EXACO CANADA LTD.	\$0.89.90 gal.	\$0.86.70 gal.	\$0.64.70 gal.
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE.	\$0.93.85 gal.	\$0.84.00 gal.	\$0.62.00 gal.
MELANCON & FILS ENR'G.	NIL	\$0.82.70 gal.	\$0.56.00 gal.
B.P. CANADA.	NIL	<u>\$0.79.20 gal.</u>	\$0.57.20 gal.
GULF OIL CANADA.	NIL	\$0.90.00 gal.	\$0.68.00 gal.

Remarque: Une remarque stipule sur la soumission de ce fournisseur, que les escomptes accordés ne seront faites que si l'ensemble de la soumission pour les carburants diesel lui est accordée.

G. Bergeron, Ach.



ET LA SEANCE EST LEVEE.



*Léonard Bernier*  
.....  
Greffier.

*Philippe Bernier*  
.....  
Maire-suppléant.

27 novembre 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 novembre 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

609/11/78

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 novembre 1978.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

610/11/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

" 2A. Conseil municipal d'un jour constitué par le Club Optimiste (L. Couture);

17A. Eclairage des rues (J.P. Généreux). "

ADOPTE

611/11/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des félicitations soient transmises au Club



Optimiste pour avoir pris l'initiative d'organiser le 25 novembre dernier une séance de Conseil simulée par un Conseil provisoire élu parmi les élèves du niveau secondaire du Grand Drummondville.

Ces félicitations s'adressent également au maire d'un jour et aux huit conseillers (garçons et filles) qui ont au cours de cette séance démontré beaucoup de sérieux et de grandes connaissances des problèmes municipaux, malgré leur jeune âge.

ADOPTE

612/11/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient offertes au greffier de la Cité pour l'aide apportée dans la préparation et la tenue de la séance du Conseil provisoire des étudiants.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

613/11/78

1- CONSTRUCTION D'UN CHALET AU PARC GUILBAULT

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue	\$36,866.00
. CONSTRUCTION ROGER POIRIER INC. 1645 Sigouin	\$30,628.00
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt	\$33,221.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty	\$29,380.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la soumission de Deshaies & Raymond Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

Le maire ou à défaut le maire-suppléant et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

2- VENTE DE LOTS DANS LE SECTEUR P.A.A.T., PHASE 1

614/11/78

a) Lot 126-221

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
M. ALAIN MAILLETTE 577 Dumoulin	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette soumission soit acceptée si jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.



Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente du terrain précité.

ADOPTE

615/11/78

b) Lots 126-218, -132, -217, -216, -215 et -213

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
M. JEAN-BRUNO FRECHETTE 800 Boul. St-Joseph	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente des terrains précités.

ADOPTE

616/11/78

c) Lots 126-211, -212, -175, -179 et -180

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
LEMIRE CONSTRUCTION INC. 488 Turcotte	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente des lots ci-haut cités.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal demande à M. Gérald Lemire, entrepreneur en construction, présent dans la salle, si les perspectives dans le domaine de la construction domiciliaire en 1979 sont encourageantes.

D'après M. Gérald Lemire, les prêteurs prévoient que le deuxième semestre de l'année 1979 sera très favorable à la construction domiciliaire plus spécialement dans la construction de maisons unifamiliales. Il espère que la Cité préparera d'autres programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains en 1979 et que des normes plus strictes que celles actuellement en vigueur seront établies concernant les maisons en rangée.

Le conseiller Marcel Joyal demande que la Cité prépare un nouvel appel d'offres pour la vente de la balance des terrains disponibles dans le secteur du P.A.A.T., Phase 1, et que cet



appel d'offres prévoit un délai plus long pour le soumissionnaire qui veut se porter acquéreur de ces terrains. Le coordonnateur du programme P.A.A.T., Phase 1, sera avisé de cette demande.

#### C O R R E S P O N D A N C E :

- Mme Dominique Chevalier écrit au Conseil pour donner son opinion concernant l'opposition manifestée par certains citoyens du secteur Ste-Thérèse à la réalisation d'un parc linéaire proposé dans un programme d'amélioration du quartier Ste-Thérèse. Sa lettre est accompagnée d'une requête signée par 250 personnes qui souhaitent que la Cité réalise le projet tel que soumis au Comité de Citoyens.

Le Conseil prend bonne note de cette requête.

Le conseiller Marcel Joyal exprime l'opinion que la contestation du projet d'amélioration de quartiers n'est qu'un accident de parcours qui peut être facilement corrigé par une intensification de l'information dans le milieu, puisque de tels programmes ont été facilement acceptés par la population dans les secteurs St-Joseph/ St-Jean-Baptiste et St-Pierre.

617/11/78

- M. Guy Tardif, Ministre des Affaires Municipales, informe le Conseil que le projet désigné sous le titre "Rénovation de l'Hôtel de Ville" a été retenu pour fin de subvention dans le cadre du programme PACEM et que des crédits de \$37,000.00 ont été réservés à cette fin.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des remerciements soient adressés au Ministre des Affaires Municipales avec copie au Député du Comté pour cette subvention appréciable.

ADOPTE

Le Directeur Général explique que quelques autres projets municipaux ont été présentés à M. Jacques Asselin du Ministère des Affaires Municipales et que certains d'entre eux sont susceptibles d'être également subventionnés dans le cadre du programme PACEM.

618/11/78

- Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des remerciements soient adressés au Ministre Jacques Léonard, Responsable du Comité de l'Aménagement, pour avoir choisi Drummondville comme centre provincial de l'Office des Personnes Handicapées du Québec et que demande lui soit faite de considérer la possibilité de doter également notre ville des bureaux de la Commission du Zonage Agricole qui doit être créée incessamment.

ADOPTE

- Le Conseil de la Ville de Drummondville-Sud par une résolution adoptée le 13 novembre 1978, informe la Cité qu'il



n'a pas d'objection à ce que l'étude concernant un projet de fusion se poursuive en autant que cette étude se fasse de façon unilatérale, aux frais de la Cité, tout en permettant l'accessibilité à ses dossiers.

- Le Conseil de la Corporation Municipale de Grantham-Ouest par une résolution adoptée le 20 novembre 1978, informe la Cité qu'il est d'accord à participer à l'étude théorique d'un projet de fusion mais qu'il n'est pas intéressé à y participer financièrement.
- M. René Desrosiers, f.c., remercie le Conseil pour avoir donné son nom à une des quatre salles récemment aménagées à la bibliothèque municipale.
- Mme Marie-Paule R. LaBrèque exprime sa gratitude pour l'initiative que le Conseil a prise de donner à l'une des quatre salles de la bibliothèque municipale le nom de sa mère, Mme Ernestine Charland Rajotte.
- L'Office de la Langue Française remercie Son Honneur le Maire pour sa collaboration lors d'une tournée provinciale effectuée par son président, M. Raymond Gosselin.

619/11/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 11 novembre au 1er décembre 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$828,735.69.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le conseiller Raymond Luneau, président du Comité du Personnel, donne lecture d'un tableau préparé par le directeur du Service du Personnel qui indique le nombre d'employés municipaux par service. Ce tableau indique également pour chaque service le nombre d'employés qui ont quitté leur emploi en 1978 et le nombre d'employés engagés au cours de cette même année. Selon le président du Comité, même si la Cité compte 188 employés, ce nombre est justifié par l'ampleur des services dispensés aux contribuables.

620/11/78

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 73 du règlement de circulation No. 1050.

621/11/78

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$85,000.00 pour défrayer le coût de l'étude du regroupement municipal.

Etude:	\$75,000.00
Frais:	\$10,000.00
TOTAL:	\$85,000.00



622/11/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, concernant la rémunération d'un animateur socio-culturel à la Cité des Loisirs.

ADOPTE

623/11/78

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générale et spéciales pour l'année 1979.

624/11/78

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1979.

625/11/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1979.

626/11/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville emprunte de son fonds de roulement créé par le règlement No. 1126 la somme de \$25,000.00 pour défrayer le coût de la refonte du règlement d'urbanisme qui sera faite par la firme Urbanex Inc. Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq (5) ans, soit par cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs de \$5,000.00 et dont le premier versement sera effectué au cours de l'année 1979.

ADOPTE

627/11/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la résolution no. 357/6/78 soit amendée pour y remplacer aux deuxième et troisième paragraphes le nom de M. Guy Filion pour celui de Mlle Louise Boucher.

ADOPTE

628/11/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville accepte les plans portant les numéros 85, 89, 96, 230A et EG-AQ 278A, préparés par l'ingénieur de la Cité et autorise ce dernier à les présenter aux Services de Protection de l'Environnement.

ADOPTE

629/11/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'Hydro-Québec soit autorisée à procéder à l'installation de lumières de 10,000 lumens aux endroits suivants:



- 4 sur la rue St-Georges, entre le Bl. Lemire et la Rivière Noire;
- 1 en face du 351 Chemin du Golf;
- 1 sur la rue Le Dauphin;
- 1 en bordure d'un sentier piétonnier à mi-chemin entre les rues Duchesneau et Cormier.

Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'Hydro-Québec pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul Généreux croit que la Cité de Drummondville devrait demander à l'Hydro-Québec d'améliorer le service de remplacement des lumières de rue lorsqu'elles sont grillées. Il énumère plusieurs endroits où l'éclairage de rue a été défectueux durant de nombreuses semaines.

630/11/78

ATTENDU QUE la Cité paie à l'Hydro-Québec un montant fixe annuel pour chaque lumière de rue;

ATTENDU QUE l'Hydro-Québec effectue par ses propres services le remplacement des lumières défectueuses;

ATTENDU QUE les contribuables ont droit à un service adéquat de la part de l'Hydro-Québec;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le Directeur Général de la Cité soit autorisé à demander à l'Hydro-Québec de procéder plus rapidement au remplacement des lumières de rue défectueuses et de pratiquer une vérification régulière du réseau d'éclairage afin d'intervenir sans retard au besoin.

ADOPTE

631/11/78

AMENDEE PAR  
RESOLUTION  
691/12/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité de Drummondville paie son adhésion au Conseil Régional de Développement de la région administrative 04 (CRD-04) pour la période de novembre 1978 à novembre 1979, au taux de cotisation de \$0.03 per capita.

ADOPTE

632/11/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 166D, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 9 novembre 1978, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE



633/11/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer le renouvellement d'une convention valable pour 12 mois avec le propriétaire du magasin Canadian Tire pour l'utilisation par le public d'un stationnement situé en bordure de la rue Cockburn en face du Centre Civique.

ADOPTÉ

634/11/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer le renouvellement d'une convention avec la Municipalité de Grantham-Ouest pour l'utilisation du dépôt municipal. Cette convention sera valable pour une période de 12 mois et sera renouvelée aux mêmes conditions que la convention précédente.

ADOPTÉ

635/11/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une convention avec la Municipalité du Village de l'Avenir pour l'utilisation du dépôt municipal. Cette convention sera valable pour 12 mois, aux mêmes conditions que celles contenues dans la précédente.

ADOPTÉ

636/11/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la convention intervenue entre la Cité et le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour la fourniture de l'eau au Parc des Voltigeurs et expirant le 31 décembre 1978, soit renouvelée pour une période de 12 mois et ce aux mêmes conditions que celles contenues dans la précédente.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ladite convention.

ADOPTÉ

637/11/78

ATTENDU QU'il y a lieu de vérifier l'efficacité des services de protection contre l'incendie dans le territoire de la Cité;

ATTENDU QUE les équipements et le personnel requis pour la lutte contre l'incendie sont très coûteux;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite au Commissariat des Incendies du Québec d'évaluer les services d'incendie de la Cité, en même temps que les implications de la mise en commun de ses services avec certaines municipalités adjacentes sur le plan fonctionnel et des incidences monétaires qui pourraient en découler.

ADOPTÉ



Le conseiller Marcel Joyal est d'avis que cette étude pourrait permettre d'établir que les services de lutte contre l'incendie dans Drummondville et sa périphérie sont assez bien organisés pour faire changer la classe des industries et des commerces pour qu'ils passent à une classe supérieure à celle qui existe présentement et de ce fait, les faire bénéficier d'une réduction appréciable du coût des assurances.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime pour sa part que si cette étude s'avère favorable, la G.T.E. pourrait recommander aux assureurs la mise en vigueur de taux d'assurance diminués pour les commerces et les industries. Pour ce qui a trait à l'assurance domiciliaire, le taux local est celui qui s'applique pour la classe 1, c'est-à-dire le plus bas taux accepté par les assureurs du Québec.

Son Honneur le Maire explique que la Cité de Drummondville a déjà tenté de faire réduire le taux des assurances dans son territoire en faisant l'acquisition d'un système d'alarme recommandé par les experts du Commissariat des Incendies. Dix ans plus tard, ces mêmes experts recommandaient l'enlèvement de ce système jugé désuet, même s'il avait coûté environ \$150,000.00. Cette dépense assez forte à cette époque n'avait pas eu pour effet de réduire le taux d'assurance, mais les Underwriters avaient déclaré que sans l'installation du fameux système le taux de l'assurance aurait pu être augmenté.

Le conseiller Roger Prince est d'avis que le Commissariat des Incendies devra tenir compte du fait que par ses programmes de rénovation urbaine, d'amélioration de quartiers (P.A.Q.) et de remise en état des logements (P.A.R.E.L.), la Cité a diminué grandement le risque d'incendies dans son territoire et que de fait depuis quelques années les pertes par le feu ont diminué sensiblement.

638/11/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que M. Yvon Legris, soit nommé Assistant-Chef-Inspecteur en Bâtiment de la Cité. M. Legris entrera en fonction le 4 décembre 1978 et sera rémunéré selon l'échelle salariale des employés municipaux non syndiqués.

ADOPTE

639/11/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. André Paquet, Directeur des Services Récréatifs et Communautaires, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, le renouvellement d'un protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. concernant l'organisation du Hockey Mineur et la location de locaux pour son secrétariat au Centre Civique (1/10/78 au 30/9/79).

ADOPTE



640/11/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. André Paquet, Directeur des Services Récréatifs et Communautaires, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, le renouvellement d'une convention avec Drummond Sports Inc. pour l'utilisation de la glace au Centre Civique.

ADOPTE

641/11/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à l'Honorable Juge André Biron à l'occasion du décès de sa mère, Mme Lorenzo Biron.

ADOPTE

642/11/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Joseph Prince, employé municipal, à l'occasion du décès de sa soeur, Mme Réal Bergeron.

ADOPTE

643/11/78

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec demande la préparation d'un rapport bi-annuel des activités du Programme d'Amélioration des Quartiers St-Joseph/St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE ce rapport bi-annuel a été approuvé par le Comité de Coordination du programme et que ce Comité en recommande l'approbation par le Conseil Municipal;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, et résolu que ce rapport des activités du Programme d'Amélioration des Quartiers soit approuvé et transmis à la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

644/11/78

Lecture est donnée du règlement No. 1268 modifiant le règlement No. 1050 (Article 56 - neige et déblaiement).

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

Les conseillers Roger Prince et J.-Bruno Smith expliquent qu'ils s'opposent à l'adoption de ce règlement à cause des inconvénients qui découleront de son application.

Le conseiller Marcel Joyal déclare que le texte du règlement ne correspond pas à ses attentes et qu'en conséquence, il retire sa proposition avec le consentement de son collègue, M. Jean-Marie Boisvert, qui a appuyé l'adoption dudit règlement.

Le Directeur Général résume les rapports des Services Techniques et du Service de Protection qui ont analysé les implications du règlement tel que proposé.

D'une part, les Services Techniques estiment que le coût du déblaiement de la neige sera augmenté considérablement, occasionnera



des retards et sera moins efficace que la procédure utilisée depuis plusieurs années. Les Services de Protection sont d'avis que le règlement proposé sera plus difficile à faire respecter que le règlement actuel.

Il est unanimement résolu que le texte du projet de règlement No. 1268 soit modifié et que sa lecture soit reportée à une séance ultérieure.

ADOPTE

645/11/78

Lecture est donnée du règlement No. 1269 modifiant le zonage sur la rue Lindsay.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1269 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 19 et 20 décembre 1978.

646/11/78

Lecture est donnée du règlement No. 1270 amendant le règlement No. 1200 de la Cité - Construction.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1270 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 5 et 6 décembre 1978.

647/11/78

Lecture est donnée du règlement No. 1271 prévoyant un emprunt de \$11,000.00 pour l'achat de partie du lot 153.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis



public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1271 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 5 et 6 décembre 1978.

648/11/78

Lecture est donnée du règlement No. 1272 prévoyant un emprunt de \$130,000.00 pour l'exécution de divers travaux d'égouts et d'aqueduc.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1272 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 5 et 6 décembre 1978.

Le conseiller J.-Bruno Smith questionne le Directeur Général sur l'évolution du dossier des 108 logements pour personnes âgées qui doivent être construits par la Société d'Habitation du Québec sur le site du stade de baseball.

Le Directeur Général explique que le contrat de construction a été accordé à la compagnie Gescon Ltée de Ville d'Anjou et que les travaux devraient débiter au plus tard au printemps 1979. Il ajoute que les Services Techniques de la Cité ont préparé un appel d'offres pour la démolition du stade et la relocalisation du système d'éclairage. Cet appel d'offres sera prêt pour publication lorsque la Société d'Habitation du Québec aura signé le contrat d'achat du terrain qui l'intéresse.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.



11 décembre 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 décembre 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

649/12/78

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 1978; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé et que le greffier soit dispensé d'en faire lecture.

ADOPTE

650/12/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 11A: "Travaux Publics (L. Letendre)".

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Le conseiller Lindor Letendre remercie les membres du Conseil, les officiers municipaux et tous ceux qui lui ont fait parvenir des voeux de prompt rétablissement à l'occasion d'un séjour à l'hôpital qui l'a forcé à s'absenter durant deux séances régulières du Conseil.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

651/12/78

1- ASSURANCES GENERALES DE LA CITE

Soumissionnaires

- . HEPPELL & BOUCHARD INC.  
445 Lindsay
- . ROBERT VERRIER & FILS LTEE  
250 Lindsay



Soumissionnaires (suite)

- . CLAUDE ROCHELEAU  
850 St-Alfred
- . PEPIN ASSURANCE INC.  
154 Dunkin

Ces soumissions sont ouvertes publiquement par le Directeur Général. Vu la complexité de ces soumissions, le Conseil ne prend pas connaissance immédiatement des montants demandés par les soumissionnaires.

Il est unanimement résolu que ces soumissions soient transmises pour analyse à M. Fernand De Serres, représentant de Hébert, Le Houillier & Associés Inc., actuaires et consultants, qui a préparé le cahier des charges, afin qu'il rédige un rapport détaillé des offres de services présentées par les courtiers. Ces courtiers seront convoqués si possible jeudi le 14 décembre 1978 à 15:00 heures, afin de prendre connaissance du rapport de M. De Serres et de ses recommandations concernant le choix d'un courtier pour l'administration du portefeuille d'assurances de la Cité pour l'année 1979.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le choix du consultant soit accepté, à condition que la soumission retenue soit en tout point conforme au cahier des charges remis aux soumissionnaires.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande que le rapport du consultant soit détaillé par section de façon à identifier toutes les couvertures d'assurances offertes, ainsi que leurs coûts respectifs.

652/12/78

- 2- VENTE DES LOTS 126-259, 126-260 et 126-261 TOTALISANT UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 36,000 PIEDS CARRES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MM. Alain et Gilles Maillette	\$0.30 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission présentée par MM. Alain et Gilles Maillette soit acceptée, à condition que les acquéreurs s'engagent par contrat notarié à respecter toutes les clauses contenues dans l'appel d'offres publié dans le journal La Parole le 29 novembre 1978 et intitulé "Vente de Terrains".

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente des terrains précités, à en recevoir le prix et à en donner quittance.

ADOPTE

653/12/78

- 3- VENTE DU LOT 126-134, P.A.A.T., PHASE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. MARCEL PROVENCHER 233 Notre-Dame	\$0.60 le pied carré



Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la vente de ce terrain soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente précitée, à en recevoir le prix et en donner quittance.

ADOPTE

654/12/78

4- ENTRETIEN MENAGER DES EDIFICES MUNICIPAUX

<u>Soumissionnaires</u>	<u>GARAGE MUNICIPAL</u>	<u>HOTEL DE VILLE ET POSTE DE POLICE</u>	<u>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</u>	<u>MARCHE PUBLIC</u>
. SERVICE DE LAVAGE TRISCO	\$7,200.00	\$9,720.00	\$4,320.00	\$19,875.00
. JULES LOZEAU NETTOYAGE GENERAL ENR.	\$9,751.40	\$7,224.00	\$3,420.00	\$18,040.00
. M. DANIEL GUYON	\$5,064.00	\$8,184.00	\$3,120.00	\$14,940.00
. SERVICE DE LAVAGE DRUMMOND ENRG.	\$7,112.00	\$12,834.00	\$5,782.00	\$21,884.00
. ENJOLIVEUR DE SURFACES QUEBEC LTEE	-	-	-	\$19,996.56

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission présentée pour l'entretien de chacun des édifices ci-haut cités soit acceptée, à condition qu'elle soit en tout point conforme à l'appel d'offres de la Cité et que les soumissionnaires acceptent de signer une convention à laquelle sera annexée le cahier des charges. Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer une convention avec les entrepreneurs choisis pour un ou plusieurs des édifices précités.

ADOPTE

Le Directeur Général informe les soumissionnaires qu'ils sont invités à rencontrer le Directeur des Travaux Publics, mercredi le 13 décembre 1978 à 14:00 heures à l'Hôtel de Ville, afin de prendre connaissance du choix des soumissionnaires, de discuter du contenu du cahier et de signer s'il y a lieu une convention avec la Cité pour l'exécution des travaux d'entretien d'un ou plusieurs édifices municipaux.

655/12/78

5- APPROVISIONNEMENT DE "CHLORE LIQUIDE" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU ET PISCINES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>F.A.B. Dr'Ville</u>	
	<u>Usine de filtration</u>	<u>Piscines publiques</u>
. CANADIAN INDUSTRIES LTD Montréal	\$19.96/100 lbs ou \$ 0.44/kilo	\$34.02/100 lbs ou \$ 0.75/kilo
. PRODUITS ALCAN CANADA LTEE Montréal	\$ 0.44/kilo	-



Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les soumissions de Canadian Industries Ltd soient retenues, à condition qu'elles soient en tout point conformes à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

656/12/78

6- APPROVISIONNEMENT DE "SULFATE D'AMMONIUM" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

F.A.B. Dr'Ville

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix à la tonne</u>	<u>Prix au kilo</u>
. PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTEE Granby	\$170.00	\$0.4131

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de Produits Chimiques Shefford Ltée soit retenue, à condition qu'elle soit jugée en tout point conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

656B/12/78

7- APPROVISIONNEMENT DE "SODIUM SILICATE N SOL" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

F.A.B. Valleyfield

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au 100 lbs</u>	<u>Prix au 100 kilos</u>
. NATIONAL SILICATES LTD Valleyfield	\$4.536	\$10.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de National Silicates Ltd soit retenue, à condition qu'elle soit jugée en tout point conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

657/12/78

8- APPROVISIONNEMENT DE "CALGON TG-10" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix - F.A.B. Montréal</u>	
. CALGON CANADA LTEE	(1 à 20 sacs)	\$100.30/100 lbs
Pointe-Claire	(21 à 50 sacs)	\$ 96.05/100 lbs
	(51 sacs et plus)	\$ 92.75/100 lbs

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de Calgon Canada Ltée soit retenue, à condition qu'elle soit jugée en tout point conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

658/12/78

9- APPROVISIONNEMENT DE "SOUDE CAUSTIQUE" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

F.A.B. Dr'Ville

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au 100 lbs</u>	<u>Prix au kilo</u>
. CANADIAN INDUSTRIES LTD Montréal	\$10.37	\$0.2286



Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de Canadian Industries Ltd soit retenue, à condition qu'elle soit jugée en tout point conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

659/12/78

10- AUTOMOBILES DE POLICE - SEDAN 4 PORTIERES - MODELE 1979

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ROBERT BIRON LTEE Acton Vale	\$19,195.89 - \$ 650.00 (crédit pour autos usagées)
Total net:	\$18,545.89
. DRUMMOND AUTO LTEE Dr'Ville	\$27,594.00 - \$ 2,000.00 (crédit pour autos usagées) - \$ 4,085.05 (escompte spécial)
Total net:	\$21,508.95
. HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LTEE Dr'Ville	\$18,809.79 - \$ 250.00 (crédit pour autos usagées)
Total net:	\$18,559.79

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces soumissions soient remises au Directeur des Travaux Publics pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à la séance du 27 décembre 1978.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Les Chevaliers de Colomb, Conseil no. 2174, sollicitent une subvention de \$2,000.00 pour financer certaines activités communautaires du milieu.

Attendu que le Conseil a établi une politique qui consiste à n'accorder aucune subvention aux corps intermédiaires, le Conseil ne peut consentir cette subvention. Cependant, si le Conseil 2174 des Chevaliers de Colomb peut justifier la location de locaux à l'Organisation des Mesures d'Urgence, la Cité pourra éventuellement défrayer ces coûts après entente préalable. On suggère aux Chevaliers de Colomb d'organiser une souscription populaire qui permettrait de recueillir les fonds nécessaires pour rencontrer leurs objectifs.



660/12/78

- Mme Huguette Camirand, présidente de l'Association des Artistes et Artisans de Chez-Nous, remercie le Conseil pour sa généreuse participation à la concrétisation du catalogue artistique distribué lors de l'inauguration du Centre d'Exposition Permanent.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à l'Association des Artistes et Artisans de Chez-Nous pour le succès remporté lors de la première exposition d'oeuvres artistiques créées par des artistes et artisans du milieu. Les exhibits étaient de très grande qualité et ont permis à la population de découvrir des talents inconnus qui auront désormais l'avantage d'utiliser une salle très bien aménagée qui fera l'envie de plusieurs villes du Québec.

ADOPTE

- L'Association des Vendeurs du Marché Public par son président M. Pierre Beauregard, informe le Conseil que lors d'une assemblée générale spéciale les vendeurs ont unanimement protesté contre la décision de la Cité de réaliser certains travaux dans le cadre d'un programme d'amélioration de quartiers sans tenir compte des besoins de stationnement pour satisfaire la clientèle du marché public. Le texte de cette lettre est jugé acerbe et choquant par le Conseil qui entend conserver ses privilèges d'administrateur et de responsable des besoins des contribuables du secteur St-Joseph et de toute la collectivité.

Le Directeur Général écrira à l'Association des Vendeurs du Marché Public pour les aviser des intentions des autorités municipales.

- Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par la Municipalité des Cantons-Unis Wendover & Simpson le 4 décembre 1978, pour informer la Cité qu'elle n'a pas l'intention de s'impliquer financièrement dans l'étude entreprise sur le regroupement municipal et effectuée par Roger Pominville Ltée.

- Le Ministre des Affaires Municipales, M. Guy Tardif, informe la Cité qu'une subvention de \$21,000.00 sera accordée dans le cadre d'un programme PACEM pour l'aménagement de bureaux au garage municipal.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des remerciements soient adressés au Ministre des Affaires Municipales pour avoir consenti cette subvention à la Cité.

ADOPTE

- M. Roland Lemire du Club C.B. Réact sollicite l'autorisation de procéder à une collecte de conserves le 16 décembre 1978.

661/12/78



Le greffier est chargé de vérifier les objectifs de cette collecte, ainsi que la façon dont les produits recueillis seront redistribués avant d'autoriser ou de refuser selon son bon jugement la permission demandée.

662/12/78

- Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que les autorités de Celanese Canada Ltée soient remerciées pour avoir le 30 novembre 1978 fait don à la Cité d'un terrain d'une superficie approximative de 182,000 pieds carrés qui sera utilisé pour fins récréatives.

ADOPTE

Son Honneur le Maire souligne que Celanese Canada Ltée a voulu souligner par ce don les 50 années d'activités de cette entreprise et sa contribution sur le plan social autant que sur le plan économique depuis son arrivée à Drummondville. Ce geste démontre d'une façon éloquente qu'il existe un climat de bonne entente et de franc dialogue entre les autorités municipales et les industries locales qui permet des réalisations intéressantes et bénéfiques pour l'ensemble de la communauté.

Le conseiller Marcel Joyal souligne qu'en plus d'une collaboration digne de mention, la Compagnie Celanese de Drummondville comme d'autres industries locales a accepté en 1978 d'assumer une forte augmentation de taxes de services et d'affaires qui diminuent le fardeau fiscal des petits propriétaires et ouvriers. Ces industries méritent des remerciements pour avoir accepté ces décisions municipales sans les contester.

663/12/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 25 novembre au 8 décembre 1978, lesquels comptes totalisent la somme de \$662,815.22.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

664/12/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les mutations de propriétés portant les numéros 9253 à 9292 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

665/12/78

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage du secteur 10-03 (108 logements, rue Cockburn).



666/12/78

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement établissant le zonage du parc industriel régional.

667/12/78

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage du secteur 05-14 (P.A.A.T., Phase IV).

668/12/78

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement décrétant l'exécution de travaux de raccordement d'égouts et d'aqueduc pour desservir 44 logements de la S.H.Q., rue De Boucherville.

Le conseiller Lindor Letendre veut préciser que lors de la séance régulière du 27 novembre, il a été déclaré que la Cité employait 74 personnes au Service des Travaux Publics alors qu'effectivement ce nombre est de 46 et que présentement 4 personnes étant en congé de maladie, il ne reste que 42 employés pour effectuer les travaux du service. D'autre part, il déplore que le conseiller Marcel Joyal ait mis en doute la compétence et l'intégrité de M. Gérald Lapierre en critiquant le rapport qu'il a soumis sur les coûts supplémentaires qui seraient occasionnés par l'application d'un nouveau règlement concernant l'enlèvement de la neige et autorisant le stationnement de nuit en bordure des rues.

Le conseiller Marcel Joyal estime que son intervention n'avait pas pour objet de mettre en doute la compétence et l'intégrité du responsable des opérations au Service des Travaux Publics, puisqu'il n'a même pas nommé son nom. Il a mis en doute les chiffres avancés dans ce rapport qui d'ailleurs a été révisé par la suite à sa demande avec le résultat qu'ils ont été diminués à \$21,900.00 en interprétant le projet de règlement d'une façon différente. Le conseiller Marcel Joyal déclare que le projet de règlement ne sera pas déposé pour adoption avant l'hiver 1979/1980 s'il y a lieu et ne concernera qu'un secteur pilote qui sera identifié en temps opportun.

669/12/78

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Conseil de la Cité exprime à M. Gérald Lapierre sa satisfaction pour la compétence, l'ardeur et le sens de ses responsabilités qu'il démontre dans l'exercice de son travail.

ADOPTE

670/12/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, le plan de subdivision d'une partie du lot 166D, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 9 novembre 1978.

ADOPTE

671/12/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité paie sa cotisation annuelle



à l'Union des Municipalités du Québec s'élevant à \$805.25 pour la période du 1er septembre 1978 au 31 août 1979.

ADOPTE

672/12/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville accepte les tarifs révisés par le Ministère des Affaires Municipales pour la délivrance des documents faisant partie des archives de la Cité. Le tableau de ces tarifs est annexé au présent procès-verbal comme annexe "A".

ADOPTE

673/12/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le renouvellement d'un protocole d'entente avec le Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc. et Drummondville Sport Inc.

ADOPTE

674/12/78

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le rapport du Directeur du Service du Personnel intitulé "Mouvement du Personnel - Novembre 1978" soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

675/12/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. George Nijdam soit engagé comme Coordonnateur du Développement Economique. Il entrera en fonction le 1er janvier 1979 et sera rémunéré selon l'échelle salariale des employés non syndiqués, classe XIV, échelon V. Il est également résolu que des félicitations soient offertes à M. George Nijdam pour avoir été unanimement choisi parmi plusieurs candidats très qualifiés et que des vœux de succès dans l'exercice de cette importante fonction lui soient offerts.

ADOPTE

Après s'être approché du micro installé dans la salle des délibérations, M. George Nijdam remercie le Conseil pour la confiance qui lui a été témoignée lors du choix d'un candidat au poste de Coordonnateur du Développement Economique. Il explique qu'il réside à Drummondville depuis 6 ans, qu'il s'est intégré au milieu, qu'il connaît l'ampleur de la tâche qu'il aura à assumer et qu'il escompte obtenir l'appui de tous les organismes impliqués et intéressés au développement économique de Drummondville et de sa région.

Son Honneur le Maire félicite la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux qui a au cours de la semaine inauguré une



676/12/78

nouvelle messagerie dans le parc industriel qui desservira le Centre du Québec et créera 7 à 8 emplois nouveaux. Cette réalisation démontre que Drummondville a une situation géographique privilégiée qui a été considérée par cette compagnie et qu'il faudra continuer d'exploiter au maximum.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le trésorier de la Cité soit autorisé à radier de la liste des comptes recevables un montant de \$28,134.27 jugé irrécupérable et dont le détail apparaît à un dossier annexé à la présente résolution pour en faire partie comme cédule "A". (LISTE VERSEE AU DOSSIER: "FINANCES").

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince, président du Comité des Finances de la Cité, procède à la présentation des estimés budgétaires pour l'exercice financier 1979 prévoyant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de \$9,031.960.00, soit une augmentation de \$999,235.00 sur l'année 1978.

Le conseiller Roger Prince explique que ces prévisions budgétaires ont été préparées très sérieusement par le Conseil en collaboration avec le Directeur Général, le Trésorier et tous les chefs de services qu'il remercie pour la disponibilité et l'empressement dont ils ont fait preuve au cours des dernières semaines.

Le président du Comité des Finances commente les prévisions budgétaires pour l'année 1979 dans les termes suivants:

" Le budget 1979, tel que déposé au Conseil, comporte une augmentation de dépenses de \$999,235.00, soit 12.4% de majoration sur les prévisions de 1978, pour atteindre un total de \$9,031,960.00.

Selon les services, les principales augmentations se répartissent comme suit:

Service des travaux publics	\$420,900.
Service de la dette	\$299,090.
Sûreté municipale	116,470.
Services récréatifs et communautaires	97,035.
Tous les autres services	<u>65,740.</u>
	<u>\$999,235.</u>

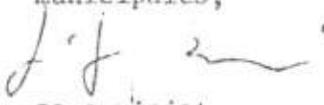
Selon la nature des dépenses, les variations se décomposent de la façon suivante:

Service de la dette	\$300,000.
Majoration des traitements selon les contrats en vigueur	300,000.
Finalisation de la restructuration des travaux publics	150,000.
Augmentation de coûts sur les divers achats effectués par la Cité (Electricité, chauffage, produits chimiques)	<u>249,235.</u>
	<u>\$999,235.</u>

Suivant les articles 87 et 99 de la Loi des cités et villes tels que remplacés par les articles 29 et 32 du chapitre 55 des lois de 1968 et tels que modifiés par les articles 9 et 10 du chapitre 66 des lois de 1975, j'établis comme suit le tarif des honoraires exigibles pour la délivrance de documents faisant partie des archives d'une municipalité:

	<u>PRIX UNITAIRE</u>
A) Rapport d'accident (service de police)	\$ 3.00
B) Certificat de toute nature	2.00
C) Page photocopiée 8½ X 11" ou 14"	0.25
D) Page dactylographiée ou manuscrite, format 8½ X 11" ou 14"	2.50
E) Plan général des rues (imprimé)	1.50
F) Copie du rôle d'évaluation	0.07 par ligne de propriété incluant nom, adresse, cadastre, superficie, évaluation.
G) Copie de règlement	0.25 la page, maximum \$35.00
H) Etats financiers	2.00
I) Plan de cadastre	Coût réel de la copie
J) Liste de contribuables ou résidents	0.01 par nom
K) Pour tous les autres documents, tels que plan directeur, plan d'urbanisme, de zonage, rénovation urbaine etc.	Coût réel de la copie

Ce tarif a effet à compter du 1er janvier 1979.

Le ministre des affaires  
municipales,  
par:-   
sous-ministre





Pour rencontrer ces dépenses, la Cité accroîtra ses revenus aux postes suivants:

Redistribution de la taxe de vente	\$275,000.
Taxe municipale	230,000.
Taxe de services	228,000.
Compensation de taxes et ventes d'eau	92,600.
Tous les autres postes de revenus	<u>173,635.</u>
	<u>\$999,235.</u>

Concernant la taxe municipale, il convient de rappeler que le gouvernement provincial a décrété le gel des évaluations pour fins de taxation scolaire. Cette mesure s'inscrit comme un premier geste dans le projet de réforme de la fiscalité municipale. L'effet immédiat de cette mesure est de transférer au municipal un champ de taxation équivalent à \$0.08 pour la Cité, qui compte occuper ce champ de taxation que partiellement.

Un autre élément à souligner est la réalisation du Parc Industriel Régional. Cette superficie de terrain de plus de 400 âcres acquise par la Cité et située entre le Boulevard Lemire, la route 51 et la route 20, exigera des déboursés de près de \$200,000.00 par année pour les prochaines années. Il est bien entendu que la Cité fera son maximum pour rentabiliser cet investissement et à cet effet, elle procède à l'engagement de personnel pour promouvoir les intérêts économiques de Drummondville, en collaboration avec le Conseil Economique Drummond et les corps intermédiaires intéressés. "

677/12/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les estimés budgétaires de l'année 1979 soient acceptés tels que préparés par le trésorier de la Cité et qu'ils soient annexés au présent procès-verbal pour en faire partie comme annexe "A". Ces estimés budgétaires seront également présentés au Ministère des Affaires Municipales pour approbation. (ESTIMES VERSES AU DOSSIER: "FINANCES")

ADOpte

678/12/78

Lecture est donnée du règlement No. 1274 prévoyant l'imposition des taxes foncières générale et spéciales pour l'année 1979.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

679/12/78

Lecture est donnée du règlement No. 1275 prévoyant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1979.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOpte



680/12/78

Lecture est donnée du règlement No. 1276 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1979.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

681/12/78

Lecture est donnée du règlement No. 1277 modifiant le règlement No. 1154 - Emprunt pour un programme d'amélioration de quartiers St-Joseph/St-Jean-Baptiste.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

682/12/78

Lecture est donnée du règlement No. 1278 prévoyant un emprunt de \$85,000.00 pour défrayer le coût de l'étude du regroupement municipal.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1278 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 19 et 20 décembre 1978.

683/12/78

Lecture est donnée du règlement No. 1273 amendant l'article 73 du règlement de circulation No. 1050.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire en son nom personnel et au nom de ses collègues du Conseil, offre aux chefs de services, aux employés municipaux, aux représentants de la presse écrite et parlée, ainsi qu'à tous les contribuables de la Cité des vœux de Joyeux Noël et souhaite que cette période soit une occasion de réjouissance et d'espérance dans un avenir prospère pour notre collectivité toute entière.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
*Laurent Bernin*  
Greffier.

.....  
*[Signature]*  
Maire.



26 décembre 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 26 décembre 1978, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

Faute de quorum, l'assemblée est ajournée au mercredi, 27 décembre 1978, à 20:00 heures.

.....  
Greffier.

.....  
Maire.

27 décembre 1978

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 décembre 1978, cette séance étant un ajournement de celle du 26 décembre 1978.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

684/12/78

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 1978; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé et que le greffier soit dispensé d'en faire lecture.

ADOPTE

685/12/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 29: "Date de la prochaine assemblée (Roger Prince)".

ADOPTE



Me Jacques Biron se fait l'interprète des chefs de services de la Cité pour formuler à l'endroit des membres du Conseil des vœux de bonne et prospère année 1979 et les assurer que les outils municipaux s'efforceront en équipe de fournir les meilleurs services possibles aux autorités municipales et aux contribuables.

Son Honneur le Maire remercie Me Jacques Biron et le prie de transmettre l'appréciation du Conseil à tous les chefs de services pour leur excellente collaboration.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre signée par six contribuables du quartier Ste-Thérèse, indiquant que 740 personnes ont exprimé l'intention de voir se développer et s'implanter dans les limites du quartier Ste-Thérèse un lieu communautaire et récréatif. Ces personnes sollicitent une rencontre avec les autorités municipales, afin de leur remettre la liste des signataires d'une requête et de discuter du projet ci-haut cité.

Le Directeur Général s'entendra avec le comité provisoire des citoyens du quartier Ste-Thérèse pour fixer la date de cette rencontre dès que possible.

Le conseiller Marcel Joyal explique que lors d'une réunion récemment tenue dans le quartier Ste-Thérèse, les conseillers présents s'étaient engagés à attendre le résultat d'une enquête entreprise dans le secteur, avant de statuer d'une façon définitive sur les projets à réaliser de façon à prendre des décisions correspondant aux attentes des contribuables.

686/12/78

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 9 décembre 1978 au 3 janvier 1979, lesquels comptes totalisent la somme de \$626,248.52.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince demande au Directeur Général si l'étude commandée concernant le système de chauffage et de climatisation de l'Hôtel de Ville a été complétée.

Le Directeur Général explique que des représentants de la firme Warnock Hersey ont débuté cette étude, mais que le rapport ne sera complété qu'au début du mois de janvier 1979.

687/12/78

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement fixant la compensation prévue à l'article 18 de la Loi sur l'Evaluation Foncière.



688/12/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 148, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 14 novembre 1978, pour le compte de MM. Marcel et Laurent Lamothe.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

689/12/78

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 166A, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 5 novembre 1978, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de subdivision soit accepté et que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

690/12/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer un acte de servitude accordant à l'Hydro-Québec l'emprise nécessaire pour l'implantation d'une ligne électrique sur le lot 166A et dont le tracé sera indiqué sur un plan annexe audit acte de servitude pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

691/12/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la résolution no. 631/11/78 autorisant le paiement de la cotisation annuelle de la Cité pour son appartenance au CRD-04 soit modifiée pour y remplacer le montant de "\$0.03" par "\$0.06".

ADOPTE

Vu que la cotisation de la Cité est établie à \$0.06 per capita pour l'année 1978/1979, le conseiller Lucien Couture demande que le montant de la cotisation payé pour l'année 1977/1978 soit vérifié pour savoir si cette cotisation n'a pas été augmentée.

692/12/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Denis Luneau, directeur du Service de la Planification, soit autorisé à participer à la session regardant la "Créativité Appliquée au Management" qui sera donnée par l'E.N.A.P. du 5 au 9 mars 1979.

ADOPTE



693/12/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Donald Desrosiers soit promu au poste de greffier de la Cour Municipale à compter du 1er janvier 1979.

Conséquemment, le nouveau titulaire sera rémunéré conformément aux stipulations de la politique salariale des employés non syndiqués de la Cité, classe 7, échelon 3. Il en sera de même pour ses bénéficiaires marginaux.

Cette entente sera en vigueur durant les prochains 12 mois, c'est-à-dire durant toute l'année de sa probation. Ce nouveau poste relèvera directement de l'autorité de la Direction Générale de la Cité.

ADOPTE

694/12/78

Attendu que lors de la séance régulière du 11 décembre 1978 le Conseil a pris connaissance des soumissions présentées pour l'entretien ménager des édifices suivants:

- 1- Garage Municipal
- 2- Bibliothèque Municipale
- 3- Hôtel de Ville et Poste de Police
- 4- Marché Municipal;

Attendu qu'après étude par le Directeur des Travaux Publics toutes les soumissions présentées pour l'entretien des 3 premiers édifices ci-haut nommés ont été jugées non conformes au cahier des charges de la Cité;

Il est unanimement résolu que toutes les soumissions présentées pour l'entretien de ces édifices soient rejetées et que la Cité retourne en appel d'offres dans les meilleurs délais.

ADOPTE

695/12/78

Attendu qu'après étude des soumissions reçues le 11 décembre 1978 pour l'entretien ménager du Marché Municipal, seule la soumission présentée par la compagnie Enjoliveur de Surface Québec Ltée a été jugée conforme au cahier des charges de la Cité; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette soumission soit acceptée au prix de \$19,996.56.

Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

696/12/78

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues le 11 décembre 1978 pour l'administration des assurances de la Cité en 1979.



<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. HEPPELL & BOUCHARD INC.	\$53,511.00
. ROBERT VERRIER & FILS LTEE	\$97,316.00
. CLAUDE ROCHELEAU	\$97,235.00
. PEPIN ASSURANCE INC.	\$80,371.00

Attendu que l'actuaire de la firme Hébert, Le Houillier & Associés Inc. qui a fait l'analyse de ces soumissions recommande de retenir la soumission présentée par Pépin Assurance Inc., parce qu'elle lui apparaît comme étant la plus conforme au cahier des charges, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la décision du Conseil exprimée dans sa résolution du 11 décembre 1978 et portant le numéro 651/12/78 soit maintenue.

ADOPTE

697/12/78

Attendu que le 11 décembre 1978 le Conseil a pris connaissance des soumissions suivantes concernant la fourniture de 3 autos de police:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ROBERT BIRON LTEE Acton Vale	\$18,545.89
. DRUMMOND AUTO LTEE Drummondville	\$21,508.95
. HEROUX THIBODEAU AUTO LTEE Drummondville	\$18,559.79

Attendu que le fournisseur local demandait seulement \$13.90 de plus qu'un fournisseur de l'extérieur;

Attendu que pour plusieurs raisons jugées valables, le Ministère des Affaires Municipales a permis au Conseil de la Cité de retenir la deuxième plus basse soumissions;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission de Héroux Thibodeau Auto Ltée soit retenue au prix de \$18,559.79.

ADOPTE

698/12/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis des regards 123 à 127 concernant le projet appelé "Collecteur sur le Boulevard Mercure" et que ces mêmes ingénieurs-conseils soient autorisés à présenter lesdits plans aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE



699/12/78

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer le contrat d'engagement du Directeur Général de la Cité, M. Claude Boucher, pour la période du 1er janvier 1979 au 31 décembre 1979.

ADOPTE

700/12/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Programme des Dépenses d'Immobilisations pour les années 1979, 1980 et 1981 prévoyant des dépenses pour un total de \$13,176,000.00 soit accepté tel que préparé par le trésorier de la Cité et soit transmis au Ministère des Affaires Municipales pour approbation. Copie du programme précité est annexée à la présente résolution comme cédule "A" pour en faire partie intégrante. (PROGRAMME VERSE AU DOSSIER: "FINANCES")

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que ce programme appelé "Plan Triennal d'Immobilisations" est maintenant exigé par Québec de toutes les municipalités et qu'il constitue un document de travail efficace pour l'administration municipale en permettant de planifier les dépenses et d'établir les priorités. D'ailleurs la Cité de Drummondville a depuis 1971 établi un tel programme qu'elle a révisé chaque année pour l'adapter aux besoins qui se sont précisés en cours de route. Ce plan triennal pourra également être révisé pour y remplacer certains projets, mais le total des dépenses prévues pour les années en cause ne pourra être augmenté sans l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales.

701/12/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité paie la cotisation annuelle permettant à Son Honneur le Maire et au Directeur du Service de Promotion Economique, M. George Nijdam, d'appartenir à l'Association Canadienne de Développement Industriel.

ADOPTE

702/12/78

Lecture est donnée du règlement No. 1279 modifiant le zonage du secteur 10-03 (108 logements, rue Cockburn).

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1279 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 23 et 24 janvier 1979.



703/12/78

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, qu'une subvention de \$345.00 soit versée à Ski Secours Québec, section de Drummondville, pour défrayer les frais de formation de patrouilleurs pour l'hiver 1978/1979 (Cité des Loisirs).

ADOPTE

704/12/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec la Cité des Loisirs concernant le rôle de la Cité face à une subvention du H.C.J.L.S.

ADOPTE

705/12/78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec le Carrefour Socio-Culturel Drummond Inc.

ADOPTE

706/12/78

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le rapport détaillé (volume I) du Programme d'Amélioration de Quartiers (P.A.Q.) et du Programme de Remise en Etat de Logements (P.A.R.E.L.) des secteurs Ste-Thérèse et St-Pierre soit accepté tel que préparé par le coordonnateur, M. Michel Limoges, M. Urb., et qu'il soit présenté aux autorités compétentes pour approbation.

Par la présente, la Cité de Drummondville sollicite également les subventions applicables et nécessaires pour réaliser ce programme P.A.Q. et P.A.R.E.L. dans les quartiers Ste-Thérèse et St-Pierre.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal à titre de président du comité responsable de l'aménagement du territoire, explique que ce programme implique des investissements de près de 8 millions de dollars qui auront pour effet d'améliorer les services et la qualité des immeubles et la qualité de vie des citoyens des quartiers Ste-Thérèse et St-Pierre.

Il souhaite ardemment que les contribuables susceptibles de bénéficier des avantages de ce programme coopèrent à l'exemple des contribuables des secteurs St-Joseph et St-Jean-Baptiste, afin d'en tirer les mêmes bénéfices pour eux-mêmes et pour la communauté toute entière. Il espère que prochainement la Cité puisse obtenir l'autorisation de mettre en oeuvre un programme "hors-zone" qui permettrait de compléter à travers tout le territoire de la Cité une opération de curetage, de restauration et d'embellissement dont nous pourrions être fiers puisque Drummondville est déjà à l'avant-garde dans la réalisation de tels projets.



707/12/78

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. Denis Luneau, directeur du Service de la Planification, et à M. Michel Limoges, coordonnateur aux P.A.Q./P.R./P.A.R.E.L., ainsi qu'à tous leurs collaborateurs pour avoir préparé un programme aussi valable tant sur le plan technique que sur le plan présentation.

Ce document facile à interpréter aurait avantage à être mis à la disposition de tous les contribuables concernés pour consultation et nul doute que les autorités gouvernementales sauront apprécier la compétence de ceux qui l'ont rédigé, sans compter les heures supplémentaires qu'ils ont accepté de consacrer pour le mieux-être de leurs citoyens dans un esprit professionnel digne de mention et de gratitude.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul Généreux félicite les comités de citoyens qui ont secondé les autorités municipales et les officiers municipaux lors de la réalisation des programmes P.A.Q. et P.A.R.E.L. dans les secteurs St-Joseph et St-Jean-Baptiste. Il exprime également sa gratitude aux membres des comités actuellement à l'oeuvre dans les quartiers Ste-Thérèse et St-Pierre qui apportent une contribution valable et fort appréciée, afin de réaliser des projets dont tous les contribuables bénéficieront sur le plan individuel ou communautaire.

708/12/78

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement concernant l'adoption d'un Programme d'Amélioration de Quartiers pour les secteurs Ste-Thérèse et St-Pierre.

709/12/78

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement concernant l'adoption d'un Programme de Restauration dans les secteurs Ste-Thérèse et St-Pierre.

710/12/78

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement concernant l'adoption d'un Code du Logement - Programme de Restauration dans les secteurs Ste-Thérèse et St-Pierre.

711/12/78

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage du secteur concerné par le Programme d'Amélioration de Quartiers dans le secteur Ste-Thérèse.

712/12/78

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville par sa résolution du 13 juin 1978 a demandé de participer au programme de subvention des pistes cyclables du Ministère des Transports;

ATTENDU QUE les dépenses encourues pour le projet de cette piste cyclable ont été faites;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de toutes les dépenses et les a approuvées;



ATTENDU QUE la Municipalité consent à satisfaire à toutes les conditions du Ministère des Transports;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert:

QUE demande soit faite au Ministère des Transports de remettre la subvention due à la Municipalité, dont le détail apparaît sur le formulaire du Ministère des Transports annexé à la présente résolution et dûment complété;

QUE le greffier de la Cité, M. Laurent Bernier, soit autorisé à signer le formulaire précité.

ADOPTE

Le greffier informe les journalistes et les auditeurs du cable communautaire que la prochaine séance régulière du Conseil se tiendra lundi le 8 janvier 1979 à 20:00 heures.

#### Période de questions et renseignements

M. Claude Bouchard du bureau d'assurance Heppell et Bouchard Inc. se dit très désappointé que le Conseil n'ait pas retenu la soumission présentée par son entreprise concernant les assurances de la Cité durant l'année 1979. Il affirme que sa soumission tout en couvrant tous les risques indiqués dans le cahier des charges, aurait permis aux contribuables d'économiser plus de \$27,000.00.

Le Conseil se voit cependant obligé de respecter les recommandations de l'actuaire-conseil qui a jugé que cette soumission n'était pas acceptable, parce que non conforme au cahier des charges.

Le conseiller Marcel Joyal suggère qu'à partir de 1980, la Cité demande des soumissions pour 2 ans, afin de permettre au bureau choisi pour l'administration du portefeuille des assurances de la Cité de réduire ses frais de personnel et donner un service adéquat aux contribuables qui produisent des réclamations.

M. Yves Tessier, propriétaire du Service de Lavage Tesco, veut savoir s'il est possible d'obtenir la remise des chèques qui accompagnaient les soumissions qu'il a présentées le 11 décembre 1978 pour l'entretien ménager des édifices municipaux.

Le greffier lui remettra ses chèques de dépôt dès le 28 décembre 1978.

Son Honneur le Maire avant de lever l'assemblée formule des vœux de bonne et heureuse année 1979 à ses collègues, aux officiers municipaux et à tous les contribuables.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.